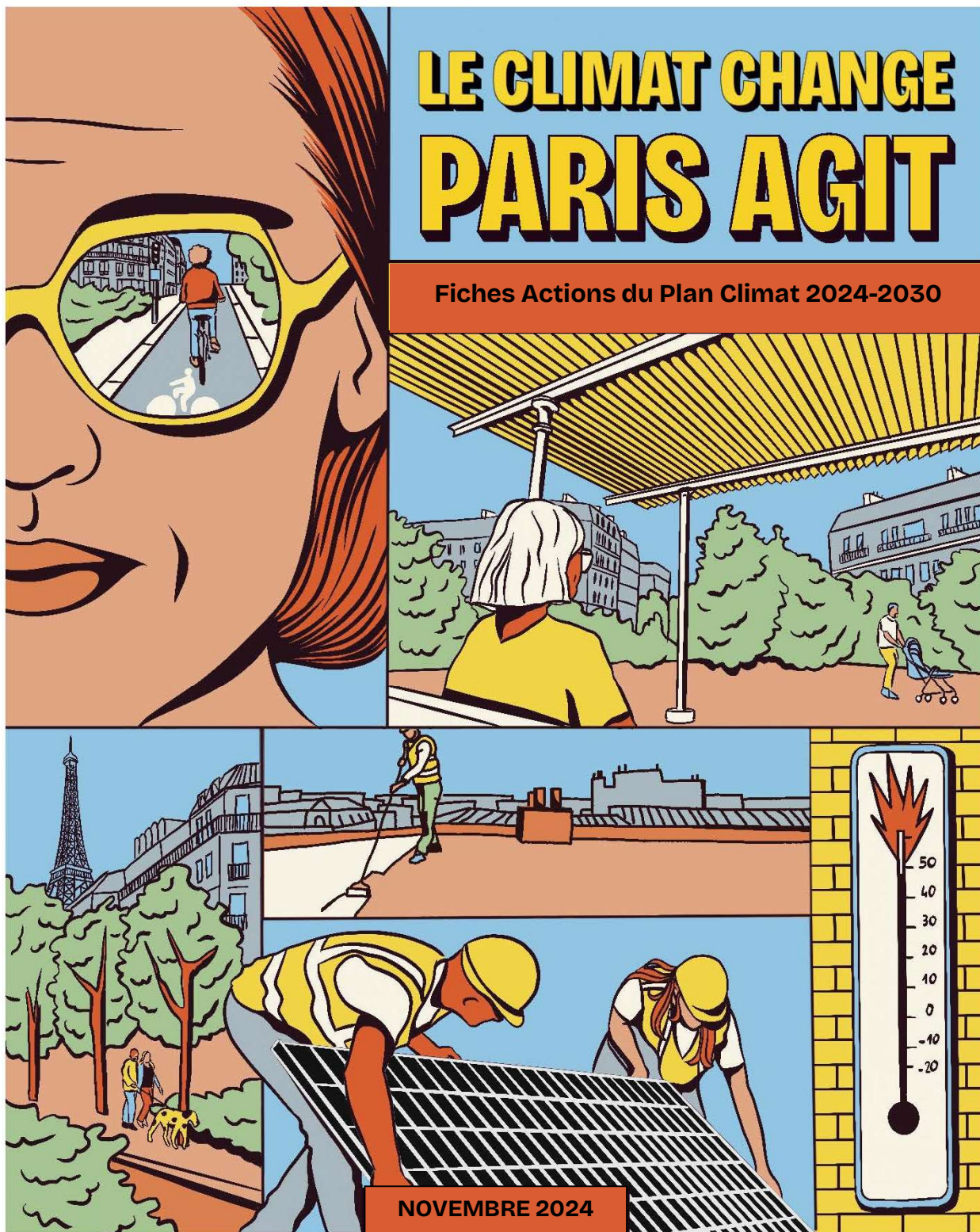


LE CLIMAT CHANGE PARIS AGIT

Fiches Actions du Plan Climat 2024-2030



LISTE DES ACTIONS

Protéger les Parisiennes et les Parisiens

En rafraichissant Paris

1. Ouvrir au public 300 ha d'espaces verts supplémentaires pour atteindre l'objectif de 10 m² d'espaces verts par habitant
2. Végétaliser prioritairement les secteurs déficitaires pour atteindre 20% de taux de végétation minimum sur la moitié du territoire
3. Créer 10 parcs urbains dans les opérations d'aménagement en lien avec les territoires métropolitains
4. Ouvrir un grand parc dans le nord de Paris
5. Développer les opérations de débitumisation pour atteindre 40% du territoire non imperméabilisés
6. Étendre le programme « rues aux écoles » et atteindre 300 en 2026
7. Créer des forêts urbaines dont 3 à horizon 2026
8. Encourager les initiatives de végétalisation citoyennes et locales
9. Développer le programme Copr'Oasis
10. Végétaliser les cœurs d'îlots et cours d'immeuble dans le parc des bailleurs sociaux et les ouvrir au public
11. Planter 170 000 arbres en privilégiant la pleine terre
12. Sanctuariser 100 000 arbres d'alignement et 250 arbres remarquables avec le PLU
13. Développer une compensation voire une surcompensation en cas d'abattage en lien avec le PLU
14. Augmenter de 2 points l'indice de canopée
15. Créer un « laboratoire arbres et climat », afin d'expérimenter les arbres les plus adaptés au futur climat parisien
16. Augmenter les linéaires de haies afin d'atteindre 500 mètres à plusieurs kilomètres linéaires de haies par arrondissement
17. Créer 40 nouveaux espaces refuges de biodiversité sur l'espace public
18. Déployer le biodiverscore sur 100% des projets de la Ville et de ses opérateurs
19. Introduire un niveau minimal d'habitabilité estivale dans les constructions neuves - disposition du règlement du PLU
20. Introduire un niveau minimal d'habitabilité estivale dans les rénovations par la réglementation - disposition du règlement du PLU
21. Planifier la création de corridors de circulation de l'air & préserver les actuels
22. Mettre en place un plan "volets et occultations" & diagnostiquer les bâtiments prioritaires
23. Équiper 100% des bâtiments municipaux sensibles de protections solaires
24. Atteindre 100% de toits frais pour les équipements municipaux : peinture réfléchissante, végétalisation, isolation des combles...
25. Poser une peinture réfléchissante sur 40 000 m² de toitures pour les établissements accueillant du public
26. Développer un programme "1000 toits anti surchauffe"
27. Travailler avec les ABF afin de trouver des solutions pour l'adaptation des toits en zinc
28. Protéger 100% des crèches et écoles de la chaleur
29. Créer des espaces de refuge contre la chaleur dans les crèches et écoles
30. Créer 60 cours oasis par an pour atteindre toutes les crèches, écoles et collèges à 2030
31. Rénover et adapter à la chaleur 100% des résidences senior du CASVP
32. Renforcer les aides ERP+ en faveur de l'adaptation
33. Renforcer les contrôles sur les installations de climatiseurs individuels
34. Développer le réseau de froid (+27km entre 2023 et 2030)
35. Raccorder prioritairement les établissements accueillant des publics sensibles
36. Communiquer sur les alternatives à la climatisation chaque été
37. Développer un accompagnement dédié aux solutions de rafraichissement passif dans le cadre d'ERP+
38. Proposer aux entreprises adhérentes au Pacte Paris Action Climat Biodiversité d'expérimenter le free cooling sur leurs sites
39. Développer un observatoire thermique pour modéliser l'ilot de chaleur urbain
40. Créer de nouveaux îlots de fraîcheurs pour garantir leur accessibilité pour tous les Parisiens à moins de 7 minutes de jour comme de nuit
41. Renforcer et adapter à tous les publics la communication sur la carte des îlots de fraîcheur
42. Créer des places Oasis rafraichissantes dans tous les arrondissements
43. Étudier la définition d'un indice d'ombrage du territoire
44. Déployer chaque année 40 ombrières sur l'espace public là où l'ombre naturelle manque
45. Développer une centaine d'équipements "artificiels" d'ombre
46. Installer 120 nouvelles fontaines brumisantes
47. Atteindre plus de 1200 commerces participants à "ici, je choisis l'eau de Paris"
48. Renforcer le déploiement de brumisateurs dans l'espace public en particulier dans les espaces verts
49. Développer un programme de renaturation des berges et des quais
50. Créer 20 nouvelles zones humides
51. Réouvrir la Bièvre au parc Kellerman et étudier l'ouverture sur un autre site

52. Créer une nouvelle rivière sur la plaine de Mortemart dans le bois de Vincennes
53. Ouvrir 3 lieux de baignades naturelles supplémentaires
54. Ouvrir des sites de baignade naturelle plus légers, ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes en cas de canicule précoce ou tardive

En luttant contre les inégalités environnementales

55. Mettre en place un observatoire de la précarité énergétique
56. Soutenir 1200 ménages d'ici 2025 via le SLIME
57. Renforcer le SLIME avec le Bricobus®
58. Mettre en place un zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes dans ERP+
59. Expérimenter le développement de Territoires Zéro Exclusion Énergétique
60. Accompagner près de 50 000 Parisien.ne.s via le FSL et le PEF
61. Accompagner la rénovation thermique des hôtels d'urgence en lien avec le SAMU social
62. Atteindre une alimentation à 60% végétarienne dans la restauration collective
63. Atteindre une alimentation à 75% biologique dans la restauration collective
64. Atteindre une alimentation issue à 60% de l'agriculture locale (-250km) dans la restauration collective
65. Atteindre 100% de plats végétariens lors des réceptions de la Ville
66. Développer un label "cuisiné maison"
67. Plaider au niveau national pour l'introduction d'une clause d'exception alimentaire dans le code de la commande publique
68. Réduire de 50% le taux de gaspillage alimentaire
69. Tester la méthode "Climat Cantines" dans les 1300 cantines parisiennes
70. Porter l'ensemble des initiatives de la Ville (alimentation durable) au niveau du CROUS
71. Structurer et mutualiser les circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire auprès des plus précaires
72. Accompagner la structuration de groupements d'achats, d'AMAP et de marchés nomades dans les quartiers populaires
73. Plaider au niveau national pour un droit opposable à l'alimentation durable
74. Concrétiser une sécurité sociale alimentaire par le soutien à la multiplication des lieux et dispositifs de solidarité, mixité et démocratie alimentaires
75. Prioriser les mesures de transition durable (ilots de fraîcheur, végétalisation, ombrières, cours oasis...) aux quartiers politiques de la ville.
76. Expérimenter une approche locale et territorialisée pour engager ou renforcer la transition dans les quartiers populaires.
77. Accompagner chaque nouvelle action menée par le Plan climat dans les quartiers populaires d'une communication spécifique dans une démarche « d'aller vers »
78. Évaluer l'impact des activités et projets de transition écologique de la Ville au prisme du genre
79. Soutenir une nouvelle promotion Women4Climate parisienne
80. Créer un bureau « genre et transition écologique »

En améliorant la santé des Parisien.nes

81. Réaliser des diagnostics territoriaux partagés sur les enjeux de santé environnementale dans les quartiers identifiés comme zone de fragilité environnementale
82. Prévenir le risque épidémique lié au changement climatique par une politique de veille sanitaire et d'actions préventives
83. Plaider pour que le Plan de protection de l'atmosphère régional vise à atteindre les valeurs fixées par l'OMS pour 2030
84. Plaider au niveau métropolitain pour une Zone à faibles émissions (ZFE) ambitieuse
85. Plaider au niveau national pour étendre le dispositif de réduction de la circulation en anticipant les périodes de canicule
86. Étudier avec Ile-de-France Mobilités la gratuité des transports en période de canicule
87. Pérenniser le dispositif de sensibilisation "Paris prend l'air !"
88. Accompagner la conversion énergétique des ménages chauffés au fioul
89. Achever la conversion des centrales fioul de la Ville notamment les équipements sous Délégation de service public (DSP)

En anticipant et gérant les crises

90. Développer un atlas territorialisé des vulnérabilités face au changement climatique sur le territoire Parisien
91. Participer ou organiser des exercices de crises
92. Renouveler la communication sur les risques et les crises
93. Développer des missions solidaires visant à sensibiliser sur les bons gestes et les moyens d'engagement bénévoles en période de crise
94. Renforcer la résilience du territoire face au risque d'inondation
95. Ouvrir une vingtaine de grands parcs parisiens toute la nuit & adapter les horaires des piscines en cas de canicule
96. Renforcer systématiquement la communication de la ville en cas de canicule lorsque les seuils de vigilance sont atteints

97. Engager un travail sur la gratuité des musées et cinémas aux plus précaires en période de canicule
98. Organiser une programmation culturelle nocturne, en s'inspirant de la Nuit Blanche, afin d'ouvrir plus d'îlots de fraîcheur la nuit aux Parisiennes et Parisiens
99. Suite à la MIE "PARIS à 50°C", engager une réflexion sur les mobilisations nécessaires en cas de crise
100. Mobiliser les volontaires de Paris pour réaliser des visites de personnes fragiles pendant les canicules
101. Développer les salles rafraîchies et proposer un accompagnement social et des animations
102. Proposer aux femmes enceintes de s'inscrire sur un fichier d'information en réponse aux canicules.
103. Proposer des refuges en cas de canicules pour les jeunes parents et leurs nourrissons en adaptant les PMI
104. Travailler avec l'État pour mettre en place un Plan Grand Chaud
105. Reconduire annuellement les nuits de la solidarité
106. Mettre à disposition des lieux d'accueil sous 24h en cas de besoin
107. Étendre les horaires d'ouvertures des 17 bains-douches
108. Inscrire le risque canicule dans les règles de la commande publique (marchés public, DSP)
109. Engager une réflexion sur les horaires d'ouverture des équipements publics et de fonctionnement des transports
110. Plaider au niveau national pour que les mesures d'adaptation aux vagues de chaleur et aux épisodes de canicule soient renforcées dans le code du travail

Accélérer la réduction des émissions de carbone

En pilotant la trajectoire de décarbonation de Paris

111. Mettre en place un budget carbone (2024-2026)
112. Renforcer la capacité de séquestration carbone du territoire

En rénovant massivement les bâtiments

113. Travailler avec les acteurs de la rénovation à améliorer la lisibilité des enjeux de transformation environnementale du bâti
114. Atteindre 40% de logements publics en 2035
115. Rénover 5000 logements sociaux par an (pour un gain moyen de 60%)
116. Intégrer des objectifs de durabilité dans les rénovations énergétiques du parc social
117. Atteindre 40 000 logements rénovés par an
118. Renforcer et prolonger ERP+ pour soutenir 2/3 des projets de rénovation énergétique réalisés à Paris
119. Assurer le suivi du traitement des passoires thermiques F et G
120. Exonérer de taxe foncière pendant 3 ans les copropriétés réalisant des travaux de rénovation énergétique
121. Signer la charte d'engagement réciproque avec les syndicats et plaider auprès de l'Etat pour la mise en place d'une résolution obligatoire sur la rénovation en AG de copropriété ainsi que la création d'un label de reconnaissance des syndicats engagés
122. Garantir l'accès aux aides à la rénovation pour toutes les copropriétés éligibles en renforçant l'information et l'accompagnement
123. Renforcer le programme des Ambassadeurs de la rénovation
124. Plaider pour le renforcement des aides nationales à la rénovation
125. Augmenter la qualité environnementale, technique et architecturale des équipements neufs
126. Rénover la totalité du parc municipal
127. Suivre le programme de rénovation de Paris Musée - objectif -60% de consommation d'énergie en 2050
128. Mobiliser l'État et les grands propriétaires pour qu'ils communiquent le bilan des rénovations parisiennes
129. Rénover la totalité des écoles et des crèches
130. Veiller à la mise en œuvre du décret tertiaire
131. Plaider pour réévaluer le seuil de 1000m2 inscrit dans le décret tertiaire
132. Organiser une conférence de financement pour la rénovation du tertiaire Parisien
133. Mettre en place un guichet unique d'information sur les rénovations énergétiques pour les TPE-PME
134. Imposer une consommation d'énergie 60% inférieure à celle de référence et l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi dans les travaux de rénovation (Ville et partenaires)
135. Généraliser l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi dans les chantiers municipaux

En mobilisant un urbanisme bioclimatique

136. Sortir progressivement du béton dans la construction, l'aménagement et la rénovation
137. Renforcer les exigences de performance énergétique des constructions neuves (RE2020)
138. Renforcer les subventions aux bailleurs sociaux usant de matériaux biosourcés / de réemploi
139. Mettre en œuvre une charte chantier propre pour tous les chantiers sur Paris

- 140. Poursuivre les expérimentations en matière de transition écologique sur les opérations d'aménagement et en assurer un suivi
- 141. Développer une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique
- 142. Développer une procédure améliorée et fluide d'élaboration et de suivi des dossiers d'urbanisme
- 143. Développer des procédures spécifiques pour les solutions low tech d'adaptation en particulier pour la pose de volets
- 144. Renforcer les dispositifs municipaux de transformation des toits
- 145. Organiser un festival annuel des toits
- 146. Mener une étude sur le potentiel de transformation des espaces souterrains

En poursuivant la décarbonation des transports

- 147. Transformer 50% des places de stationnement (soit 60000 emplacements)
- 148. Rendre 100ha aux piétons d'ici à 2030 : végétalisation des rues, élargissement des trottoirs, transformation des contre-allées en promenades
- 149. Mettre en place une Zone à Traffic Limitée (ZTL)
- 150. Créer un grand cœur piéton par arrondissement
- 151. Pérenniser la voie dédiée au covoiturage, taxis et transport en commun sur le périphérique
- 152. Abaisser la vitesse à 50km/h sur le périphérique
- 153. Densifier le réseau cyclable pour que le vélo représente 25% des déplacements intramuros d'ici 2030
- 154. Créer 130 000 places de stationnement vélo
- 155. Généraliser l'apprentissage du vélo dans les écoles élémentaires via la mise en place d'un permis Vélo
- 156. Soutenir les initiatives locales favorisant l'apprentissage du vélo pour adultes et la création d'un atelier d'autoréparation par arrondissement
- 157. Renforcer le maillage de transport en commun
- 158. S'opposer à toute augmentation des tarifs pour les usagers et agir au contraire pour les réduire
- 159. Garantir l'accessibilité à tous de 100% de l'offre de transports en commun
- 160. Accentuer les investissements pour aménager la voirie de sorte à fluidifier la circulation des bus
- 161. Accompagner Ile de France Mobilités à convertir 100% des centres bus à l'électrique et au bioGNV
- 162. Plaider auprès d'Ile-de-France Mobilités pour renforcer l'offre nocturne de transports en commun
- 163. Réaliser une étude sur la résilience du réseau de transport en commun (via la RATP-SNCF)
- 164. S'opposer au développement de transports aériens complémentaires, tels que les taxis volants
- 165. Soutenir l'interdiction de la vente des véhicules thermiques d'ici 2035 par l'Union Européenne
- 166. Développer un réseau public parisien de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 167. Imposer les projets d'aménagement à intégrer des hubs de recharge électrique rapide, des stations hydrogène ou encore à développer le partage d'infrastructures de recharge privées pour les professionnels
- 168. Transformer toutes les stations-services en stations à ENR
- 169. Réaliser un schéma directeur de la transition énergétique des mobilités
- 170. Plaider pour un renforcement des aides à la conversion sous conditions de ressources ou chiffres d'affaire
- 171. Poursuivre les aides à l'éco-mobilité et en faciliter l'accès
- 172. Voter l'instauration d'une tarification du stationnement en fonction du véhicule
- 173. Verbaliser les conducteurs en cas de moteurs tournant à l'arrêt
- 174. Sortir de la motorisation thermique pour le parc de véhicules municipaux avec une première étape à 2026 de 50 % du parc en véhicules décarbonés ou à faibles émissions - PDAP
- 175. Convertir les véhicules techniques municipaux à l'électrique - PDAP
- 176. Convertir les bennes de collecte au bioGNV avant l'électrification de la flotte dès que l'offre sera mature- PDAP
- 177. Développer un plan de transformation & revalorisation des actifs immobiliers sous utilisés
- 178. Développer un espace logistique urbain pour chacune des gares parisiennes d'une surface minimale de 1000 m²
- 179. Mettre en place 50 sites de logistique urbaine sans émissions
- 180. Réaliser 1000 aires de livraison supplémentaires d'ici à 2026
- 181. Déployer 2000 aires de livraison pour les vélo-cargos
- 182. Accompagner l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs-livreurs cyclistes auto entrepreneurs : maison des coursiers pérennisée et essaimée, charte sociale avec les commerçants...
- 183. Renforcer la promotion du fret fluvial en lien avec les acteurs du fleuve et de l'Axe Seine et aider à son verdissement
- 184. Subventionner le Programme d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation géré par Voies Navigables de France
- 185. Déployer un réseau de bornes de distribution électrique pour les bateaux fluviaux de fret
- 186. Mobiliser l'ensemble de l'écosystème de la logistique pour renforcer la soutenabilité du fret ferré urbain

En sortant des énergies fossiles pour un territoire 100 % énergies renouvelables

187. Mettre en place un plan de sobriété municipale pour réduire de 15% la consommation énergétique du parc municipal
188. Fixer à 18°C la température de consigne de tous les équipements municipaux
189. Réduire et optimiser la durée de chauffe des bâtiments
190. Éteindre plus précocement l'éclairage ornemental
191. Expérimenter l'installation de détecteur de présence afin de diminuer les consommations
192. Développer un réseau de référents sobriété au sein du parc municipal
193. Mettre en place un affichage des consommations et des éventuelles productions des équipements publics à l'attention du public et des agents municipaux
194. Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public de 30% par le contrat de maintenance
195. Développer un schéma directeur d'aménagement lumière afin de lutter contre la pollution lumineuse
196. Contrôler les mesures de sobriété énergétique territoriales
197. Mener bi-annuellement une campagne de communication promouvant la sobriété énergétique
198. Mettre en œuvre un parcours d'accompagnement des copropriétés à la sobriété énergétique
199. Proposer un défi Class 'énergie dans les classes parisiennes
200. Tester l'installation de répartiteurs de frais de chauffage dans les copropriétés volontaires
201. Développer une stratégie numérique responsable
202. Mettre en place un portail centralisant les données énergétiques territoriales
203. Mettre en place une zone d'accélération des Enr sur tout le territoire
204. Réaliser un schéma directeur multi-énergies
205. Remplacer la dernière centrale charbon du réseau de chaleur par la biomasse
206. Développer un plan de sortie des énergies fossiles pour les équipements publics
207. Plaider auprès de l'État pour le renforcement des aides pour la conversion des chaudières au fioul
208. Interdire les groupes électrogènes thermiques sur l'espace public et promouvoir les solutions de substitution
209. Atteindre 75% d'ENR dans le réseau de chaleur urbain
210. Densifier le réseau de chaleur urbain
211. Développer et renforcer la performance environnementale du réseau de froid et étudier les synergies avec le réseau de chaleur
212. Atteindre 10% d'achat direct (PPA) d'énergie renouvelable pour la consommation d'énergie municipale
213. Étudier le lancement de groupements d'achat d'énergie pour les Parisiens et le petit tertiaire
214. Augmenter la production d'ENR de 500GWh
215. Mettre régulièrement à jour le cadastre solaire parisien
216. Poursuivre le programme Énergieculteurs avec un objectif de production de 5GWh d'EnR solaire
217. Accompagner les grands propriétaires parisiens afin d'atteindre 20 à 25GWh de solaire en 2030
218. Développer une subvention municipale pour les projets solaires dans le parc social (étude et réalisation)
219. Mettre en place un dispositif de subvention des projets de solarisation des copropriétés parisiennes
220. Étudier la possibilité de mettre en place une "personne morale organisatrice" (PMO) pour faciliter les opérations d'autoconsommation collectives et les groupements d'achat
221. Expérimenter des projets de géothermie en surface dans des crèches
222. Développer des projets de géothermie sur le patrimoine ville pour produire 8,4GWh supplémentaires à 2030
223. Convertir progressivement le réseau de chaleur vapeur haute pression vers des boucles d'eau chaude
224. Développer des projets de récupération de chaleur sur les égouts pour produire 10 GWh
225. Développer 120 installations supplémentaires de récupération de chaleur à 2030 récupérant 30GWh
226. Lancer un premier contrat de chaleur renouvelable sur le territoire
227. Accompagner la structuration de filières de biomasse locales (pour le réseau de chaleur)
228. Développer 6000 micro installations d'énergies renouvelables sur le parc municipal
229. Créer Énergie de Paris
230. Encourager la création de communautés citoyennes de l'énergie (travaux de recherche, incubateur)
231. Organiser annuellement une journée parisienne des énergies renouvelables
232. Mobiliser la SEM Axe-Seine pour développer des projets d'énergies renouvelables

En gérant l'eau de manière durable

233. Réduire de 15% les prélèvements d'eau potable et non potable
234. Mettre en œuvre un plan de sobriété en eau
235. Réduire les fuites sur le réseau d'eau potable
236. Mettre en œuvre un Contrat de performance énergétique (CPE) Piscines avec un objectif de réduction de 30% de la consommation d'eau
237. Expérimenter la récupération des urines et plaider auprès de l'État pour faire évoluer la réglementation et systématiser la solution pour les événements
238. Mettre en œuvre un campagne de sensibilisation sur la sobriété en eau auprès des gros consommateurs
239. Optimiser le réseau d'eau non potable notamment sur la partie distribution
240. Réduire de 20% les prélèvements d'eau non potable par l'optimisation des réservoirs de chasse des

égouts

241. Favoriser l'eau de pluie et l'eau non potable pour l'arrosage des espaces verts en vue de limiter drastiquement l'usage de l'eau potable
242. Privilégier pour chaque nouvel usage l'eau pluviale, les eaux d'exhaure, l'eau non potable et en dernier recours l'eau potable
243. Accélérer le déploiement des récupérateurs d'eau de pluie dans les équipements municipaux
244. Créer des zones de rétention à ciel ouvert pour les phénomènes de pluie exceptionnels
245. Plaider pour l'interdiction des usages de produits polluants, et notamment des pesticides, dans les aires d'alimentation des captages d'eau.
246. Poursuivre une stratégie raisonnée de potabilisation de l'eau
247. Améliorer la qualité de l'eau de la Seine et permettre la baignade
248. Étudier la possibilité de conférer une personnalité juridique à la Seine

En faisant de Paris une ville plus sobre en matière

249. Développer une stratégie de réduction de l'empreinte matière territoriale
250. Développer une stratégie de réduction de l'empreinte matière municipale
251. Multiplier par deux la quantité de déchets valorisés grâce au réemploi
252. Soutenir l'économie circulaire du textile (retouche, réparation, cordonnerie)
253. Soutenir l'économie circulaire de l'électricité et l'électronique
254. Réduire la production d'emballage par l'accompagnement de systèmes de consignes auprès des commerçants et restaurateurs
255. Créer des plateformes de réemploi des matériaux de construction
256. Soutenir la création d'un espace de stockage et de production pour l'ameublement issu du réemploi
257. Atteindre 30 ressourceries à Paris et développer des ressourceries ambulantes
258. Créer un "hub du réemploi"
259. Poursuivre la stratégie de développement de l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels
260. Réduire de 20% le volume de déchets
261. Mettre en place des territoires zéro déchets
262. Poursuivre l'accompagnement des projets de compostage locaux
263. Proposer à chaque Parisienne et chaque Parisien une solution de tri à moins de 3 min à pied de chez soi
264. Atteindre 60% de déchets valorisés en 2030
265. Soutenir la politique du zéro déchet enfoui
266. Plaider pour l'ouverture aux collectivités locales de la gouvernance des éco-organismes.
267. Plaider pour la prise en compte des spécificités parisiennes dans la création de nouvelles filières de recyclage et pour la préférence de la réduction du déchet au recyclage
268. Sortir du Plastique à Usage Unique sur le périmètre de l'administration et des JOP
269. Supprimer le plastique dans les services de restauration municipaux
270. Supprimer les plastiques dans les structures au contact avec la petite enfance
271. Privilégier autant que possible les pots en plastiques des centres de production horticole
272. Éliminer les fuites de plastiques dans l'espace public
273. Sortir du plastique à usage unique dans l'offre de restauration des établissements culturels soutenus par la Ville
274. Développer le réseau des acteurs engagés dans la sortie du plastique à usage unique (PUU)

Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone

En promouvant le commerce et l'artisanat local et durable

275. Privilégier l'installation de commerces et d'artisans engagés en faveur de la transition écologique via Paris commerce
276. Rénover les locaux préemptés par Paris Commerce
277. Empêcher la mise en place de dark store via le PLU
278. Exiger une demande préalable à la Ville avant toute installation de dark kitchen
279. Plaider au niveau national pour encadrer les nouvelles formes de quick commerce
280. Plaider au niveau national pour la mise en place une taxe sur le e-commerce
281. Communiquer davantage sur le label "Fabriqué à Paris" afin d'atteindre 500 candidatures chaque année
282. Développer une plateforme "acheter à Paris"
283. Plaider au niveau national pour la mise en place d'une étiquette carbone des produits à l'instar du nutriscore
284. Engager la sortie progressive de la publicité commerciale sur les Mobiliers urbains d'information (MUI)
285. Défendre auprès de tiers (SNCF, RATP, commerces...) l'objectif de suppression des écrans publicitaires numériques
286. Tripler le nombre de surfaces dédiées à l'Economie sociale et solidaire (ESS) à impact positif sur le

Climat dans le parc des bailleurs sociaux

287. Mettre en œuvre un plan "Culture durable" à Paris

288. Renforcer la mobilisation et l'accompagnement des acteurs culturels autour des enjeux de transition

289. Généraliser la réutilisation d'éléments scénographiques des expositions des musées de Paris Musées

290. Réduire l'empreinte carbone des événements et grandes manifestations culturelles

291. Privilégier des productions ou représentations en séries pour les arts de la scène

292. Mettre en place des îlots de fraîcheur au sein des conservatoires et des ateliers des Beaux-Arts

293. Mettre en place un plan de transition écologique des tournages et engager une évolution des règles d'accueils

En défendant un tourisme compatible avec le changement climatique

294. Plaider au niveau national pour une réduction du trafic aérien dans les aéroports desservant Paris

295. Intégrer dans le bilan GES du territoire les émissions dues au trafic aérien des touristes

296. Veiller au développement d'une offre de train de nuit à Paris

297. Plaider pour la création de wagons-vélo dans les trains à Paris

298. Communiquer davantage sur les lignes de nuit internationales existantes

299. Accompagner les investissements réalisés pour la décarbonation des croisiéristes et transports touristiques

300. Exiger des lignes de bus touristiques régulières le passage à une motorisation en crit'air 0

301. Accélérer le déploiement du label "accueil vélo"

302. Promouvoir les grands itinéraires cyclables traversant Paris

303. Soutenir financièrement la rénovation énergétique du bâti des acteurs du tourisme

304. Accompagner les acteurs du tourisme à la mise en place de mesure de sobriété énergétique et hydrique

305. Accompagner les acteurs du secteur du tourisme à sortir du plastique à usage unique (PUU)

306. Valoriser prioritairement les offres d'hébergement moins carbonés (auberge de jeunesse, camping...)

307. Plaider au niveau national pour un renforcement de la taxe de séjour pour les palaces et hôtels de luxe

308. Accompagner les acteurs de la nuit dans leur transition écologique via la mise en œuvre de la feuille de route du secteur

309. Développer la charte des événements écoresponsables en excluant notamment tout partenariat avec une entreprise impliquée dans la production d'énergie fossile

310. Equiper 10 sites clés en points de raccordement en eau et électricité

En soutenant une alimentation bas-carbone, durable et résiliente

311. Atteindre 20% de surfaces agricoles utiles biologiques en Ile de France

312. Atteindre 50% de surface agricole utile en Ile de France

313. Accompagner la structuration d'AgriParis Seine

314. Préserver le foncier agricole en mobilisant le patrimoine de la Ville et de ses partenaires

315. Signer un bail rural environnemental permettant de préserver le foncier agricole

316. Accompagner les porteurs de projet à la recherche de terres

317. Accompagner le développement de projets de centrales solaires sur les exploitations agricoles dans le bassin parisien

318. Subventionner 28500 ha des cultures durables autour des points de captage par Eau de Paris

319. Acquérir 450ha de terres agricoles autour des points de captage par Eau de Paris

320. Contribuer à 5 projets de filières de produits agricoles économes en eau par Eau de Paris

321. Soutenir les filières protéiniques végétales locales via la commande publique

322. Mailler le territoire d'espaces logistiques adaptés au réemploi et aux filières alimentaires de proximité, prioritairement aux porte de Paris, dans les quartier de politique de la Ville et dans les zones de carence en alimentation durable

323. Mailler le territoire de restaurants et de commerces alimentaires durables, notamment via Paris Commerce, prioritairement dans les zones à >400m d'un point d'accès à une offre alimentaire durable

324. Développer de nouveaux lieux de transformation alimentaire, notamment d'inventus

325. Développer des conserveries et des cuisines partagées, notamment dans les quartiers étudiants et populaires

326. Développer l'agriculture urbaine en maillant le territoire, via la mobilisation du foncier et des Parisculteurs

327. Développer des "rues comestibles" dans les quartiers populaires

328. Valoriser la Ferme de Paris afin d'en faire le démonstrateur d'un modèle agroécologique sobre

En accélérant la transformation du travail et de l'emploi

329. Systématiser un module sur la transition écologique dans les écoles de la Ville

330. Accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur à développer du contenu pédagogique lié à la transition

331. Pérenniser le partenariat de la Ville avec le GREC (Groupe régional d'experts sur le climat et la transition écologique) francilien

332. Développer les travaux de recherche sur le climat co-portés par des universités et la Ville dans le cadre de "Paris recherche"

- 333. Démultiplier le recours aux sciences participatives pour sensibiliser aux enjeux de la transition
- 334. Promouvoir les métiers de l'éco-rénovation et de la transition écologique en réunissant tous les acteurs de la filière lors d'évènements (notamment Paris pour l'emploi)
- 335. Organiser des journées & forums de recrutement avec Quartiers Jeunes et l'Académie du Climat
- 336. Mettre en place un chantier-école de la rénovation sur un bâtiment municipal
- 337. Poursuivre le soutien financier aux structures de l'ESS pour doubler le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique et flécher les métiers de la transition écologique
- 338. Poursuivre le programme "Paris Boost Emploi" et soutenir les structures pour la formation à l'emploi
- 339. Valoriser les métiers de la transition écologique grâce aux point ParisEmploi

En finançant et investissant pour le climat

- 340. Définir un budget climat pour la période 2024-2030
- 341. Renforcer l'évaluation climat du budget en intégrant les différents enjeux de durabilité
- 342. Intégrer l'évaluation climat du budget au processus de construction budgétaire
- 343. Recenser les actions engagées par les entreprises parisiennes signataires du dispositif Paris Action Climat Biodiversité
- 344. Financer des projets de transition écologique par le fonds de dotation "Paris 2050"
- 345. Recourir à des obligations vertes annuellement en intégrant les nouvelles dispositions du plan climat dans leur référentiel
- 346. Mobiliser les satellites de la Ville dans la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat
- 347. Renforcer la prise en compte des enjeux climat dans la commande publique
- 348. Étudier l'opportunité d'introduire des critères carbone dans les marchés publics
- 349. Inscrire lors du renouvellements des contrats de Délégation de service public (DSP) des dispositions visant à garantir la prise en compte des exigences du Plan climat sur le patrimoine Ville
- 350. Mettre en place une éco-conditionnalité dans les appels à projets et les subventions de la Ville
- 351. Suivre et accompagner la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris
- 352. Financer des projets de transition écologique de la Ville via la finance carbone

Agir ensemble pour le Climat

En adoptant une gouvernance partagée

- 353. Impliquer l'Assemblée Citoyenne dans le suivi du plan climat
- 354. Intégrer le conseil des générations futures dans le suivi du plan climat
- 355. Organiser des rencontres annuelles avec les associations de solidarité, environnement, quartiers populaires autour du plan climat
- 356. Mettre en place un tableau de bord de la transition écologique
- 357. Assurer le suivi opérationnel du Plan Climat

En mobilisant les parisiennes et les parisiens

- 358. Organiser des concertations, mise en place de conférences citoyennes, poursuite des exercices de votation
- 359. Mettre en place des démonstrateurs Climat au sein de l'Académie
- 360. Développer un programme d'actions de sensibilisation de l'Académie du Climat (public scolaire, associatif, économique, grand public et élus avec priorité Réseau d'Education Prioritaire et quartiers populaires)
- 361. Ouvrir un centre de formation "école dehors" (square des Deux-Nèthes (18e)
- 362. Déployer un catalogue "actions climat" au sein de tous les établissements scolaires de la ville
- 363. Former le personnel de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville, les parents & enfants et la communauté éducative aux "Bons gestes face au risque chaleur"
- 364. Élaborer des programmes de formation et d'outils de communication climat à destination des associations et à l'appui du Conseil parisien des associations
- 365. Étendre l'offre de formation à la transition écologique destinée aux agents de la Ville aux conseils de quartier et acteurs associatifs
- 366. Intégrer les enjeux écologiques dans les cycles d'accueils et de formation des nouveaux entrants à la Ville
- 367. Développer des modules de formation climat spécifiques aux enjeux des directions
- 368. Proposer à tous les élus municipaux une formation sur les enjeux climatiques et le Plan climat.
- 369. Accompagner les Parisiennes et les Parisiens avec l'Agence Parisienne du climat
- 370. Organiser de grandes journées collectives climat permettant une mobilisation générale dans tout Paris.
- 371. Développer un parcours climat dans le programme Volontaires de Paris
- 372. Développer une communauté des petits volontaires de Paris
- 373. Proposer aux étudiants de rejoindre le parcours climat des volontaires de Paris
- 374. Proposer des missions de services civiques et stages fléchés climat au sein de la collectivité

375. Proposer aux étudiants des formats de participation aux réflexions sur le Plan Climat et ses applications

376. Créer une bourse étudiante climat

En développant des solidarités et coopérations en faveur du climat

377. Poursuivre le partenariat avec les collectivités de Seine Saint Denis pour la transformation du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq

378. Coopérer avec les territoires de Seine et Marne pour ouvrir des espaces de baignade en eaux vives

379. Renforcer les interconnexions des trames vertes et bleues avec les territoires limitrophes

380. Coopérer avec les territoires limitrophes à la transformation des espaces bordant le boulevard périphérique

381. Poursuivre la coopération technique avec la Métropole et la Région sur les réseaux de froid, la création de corridors biodiversité intercommunaux et le suivi des projets d'artificialisation des sols

382. Organiser une COP des villes

383. Plaider pour l'obtention d'un siège réservé aux villes dans les organes décisionnels des fonds de financement internationaux

384. Soutenir le projet de création d'un fonds européen prêtant directement aux collectivités pour financer des projets de transition écologique

385. Plaider pour l'augmentation des volumes de financements internationaux à direction des Villes

386. Contribuer au fonds "pertes et dommages" créé à l'issue de la COP27

387. Plaider pour que les villes puissent être bénéficiaires directes des mécanismes liés aux pertes et dommages

388. Renforcer les volets climat/adaptation des coopérations décentralisées

389. Poursuivre l'action de coopération internationale pour la préservation des forêts

390. Poursuivre le travail d'anticipation des phénomènes de migration climatiques

391. Accueillir et protéger les défenseurs de l'environnement menacés dans leur pays

392. S'investir dans les contentieux climatiques

393. Soutenir l'initiative en faveur d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles

394. Poursuivre l'action en justice contre Total Energies

395. Plaider auprès de l'État pour ne plus accorder de nouvelles autorisations de forage pétroliers et gaziers sur son territoire

En territorialisant l'action climatique avec les Mairies d'arrondissement

396. Territorialiser l'action climatique

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****1****Ouvrir au public 300 ha d'espaces verts supplémentaires pour atteindre l'objectif de 10 m² d'espaces verts par habitant****Statut** Renforcée**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

L'objectif de la Ville de Paris est de mobiliser l'ensemble des leviers afin de transformer progressivement la capitale en une « ville-jardin », en ouvrant de nouveaux espaces verts, en végétalisant l'espace public, en remédiant aux zones carencées en nature. La préservation et le renforcement des trames vertes et bleues, composées de réservoirs et corridors urbains de biodiversité, permettront aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et de se reproduire, tout en participant au développement des zones de fraîcheur de la ville. L'objectif est d'atteindre 10m² d'espaces verts par habitant en 2040, rendu possible par l'ouverture d'environ 300 hectares, dont 30 hectares ouverts au public d'ici 2026. Cet objectif est inscrit dans le Plan local d'urbanisme bioclimatique.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|--------|--------------------|------|
| Indicateur | Superficie d'espaces verts ouverts depuis 2020 | Objectif | 300 ha | Année cible | 2040 |
|-------------------|--|-----------------|--------|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible** Grand public**Direction** DEVE, DU **Partenaires****Financement Ville de Paris** ✓ **Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris** 32 M€

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****2****Végétaliser prioritairement les secteurs déficitaires pour atteindre 20% de taux de végétation minimum sur la moitié du territoire****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris végétalisera en priorité les secteurs déficitaires afin que la moitié du territoire parisien atteigne un taux de végétation minimum de 20%. Selon l'APUR, des inégalités de végétalisation perdurent encore au sein du territoire, certains quartiers ayant un taux de végétalisation inférieur à 10%. La Ville cadrera son action pour combler ce déficit.

Indicateur

Part du territoire atteignant 20% de végétation

Objectif

50%

Année cible

2040

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DEVE, DU, DDCT, DLH

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

Créer 10 parcs urbains dans les opérations d'aménagement en lien avec les territoires métropolitains

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris créera une dizaine de parcs urbains dans les opérations d'aménagement en lien avec les territoires métropolitains, notamment à Bercy-Charenton, aux Messageries, à Porte de Montreuil, à Porte de la Villette et à Chapelle-Charbon. Les opérations d'aménagement représentent des réserves de foncier et sont des leviers clefs de la Ville pour créer de nouveaux grands parcs, à l'instar du Parc Martin Luther King du 17ème arrondissement.

| | | | | | |
|-------------------|-------------------------------|-----------------|----|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de parcs urbains créés | Objectif | 10 | Année cible | 2040 |
|-------------------|-------------------------------|-----------------|----|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DU, DEVE **Partenaires** Aménageurs

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Un grand parc de 15 ha dans le nord de Paris contribuera à la prolongation d'un réservoir de biodiversité de plus de 25 ha traversant les 18e et 19e arrondissements et plusieurs quartiers populaires.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DU, DEVE

Partenaires

Aménageurs

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****5****Développer les opérations de
débitumisation pour atteindre 40% du
territoire non imperméabilisés****Statut** Renforcée**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris s'est engagée à "débitumiser" l'espace public, partout où cela est possible, en retirant et réduisant le recours au béton ou l'asphalte pour le remplacer par des espaces de pleine terre végétalisés ou des revêtements de sols perméables. Les opérations de débitumisation vont se multiplier afin d'accélérer cette transformation de l'espace public. La Ville de Paris ambitionne de créer 500 nouvelles rues jardins, grâce à la végétalisation d'anciennes places de stationnement, de cœurs d'îlots ou d'abords de jardins. Le territoire non imperméabilisé représente 33% de Paris, l'objectif est d'atteindre 40% en 2050.

| | | | | | |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------|-----|--------------------|------|
| Indicateur | Part du territoire non imperméabilisé | Objectif | 40% | Année cible | 2050 |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------|-----|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation Biodiversité Ressource en eau

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

| | | | |
|------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|
| Public cible | Grand public | | |
| Direction | DEVE, DVD, DPE, DU | Partenaires | Agence de l'Eau |
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers | |
| Montant voté Ville de Paris | 20 M€ | | |

Statut Renforcée

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Expérimentées dans le cadre du déconfinement pour le respect de la distanciation physique et contre la pollution, les « rues aux écoles » se multiplient à Paris et permettent un déplacement des enfants sécurisé à pieds. En 2024, on compte 218 « rues aux écoles » dans la capitale, 126 ont été créées depuis l'été 2020 et 12 nouvelles ont vu le jour durant l'hiver 2022. 230 établissements scolaires sont concernés par ces aménagements.

40 Rues aux écoles, dont 15 créées en 2023, bénéficient d'un programme d'aménagement spécifique avec la création de zones piétonnes en revêtement clair et de végétalisation permettant de réduire les îlots de chaleur nocturnes.

Cette action est en lien avec la mesure 2.3 'Poursuivre le déploiement des Rues aux Écoles, et extension à d'autres types d'établissement, des dispositifs « Embellir votre quartier », "Paris Respire" du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| | | | | | |
|------------|---------------------------|----------|-----|-------------|------|
| Indicateur | Nombre de rues aux écoles | Objectif | 300 | Année cible | 2026 |
|------------|---------------------------|----------|-----|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Adaptation Ressource en eau Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DVD, DEVE, DASCO Partenaires

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris 54 M€

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

la Ville de Paris réalisera plusieurs forêts urbaines, dont trois à horizon 2026. Il s'agit d'identifier des sites, parfois d'importants îlots de chaleur, ayant un fort potentiel de plantations. C'est le cas d'anciens sites industriels comme d'anciennes gares de la petite ceinture, ou encore de grandes places parisiennes qui font office de rond-point autoroutier la place du Colonel Fabien (19ème), qui peuvent faire l'objet d'un grand projet paysager. La forêt urbaine de la Place de Catalogne (14ème) a été inaugurée au printemps 2024. Celle de l'Hôtel de ville débute au moment du vote de ce Plan. La Ville de Paris y réalisera des projets de plantations denses, permettant le développement de plusieurs strates végétales pour un maximum de fraîcheur pour les habitants.

| | | | | | |
|------------|---------------------------|----------|---|-------------|------|
| Indicateur | Nombre de forêts urbaines | Objectif | 3 | Année cible | 2026 |
|------------|---------------------------|----------|---|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation Biodiversité Ressource en eau

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

| | | |
|-----------------------------|--------------|-------------------|
| Public cible | Grand public | |
| Direction | DEVE, DVD | Partenaires |
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers |
| Montant voté Ville de Paris | 20 M€ | |

Statut En cours

Type de mesure Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris continuera d'encourager les initiatives de végétalisation citoyennes et locales, en organisant des temps d'entretien de la végétalisation de l'espace public avec les Parisiennes et les Parisiens volontaires. L'attribution de permis de végétaliser permettra à tout collectif d'au moins 5 parisiennes de fleurir un pied d'arbre, jardiner collectivement en pleine terre ou installer des jardinières au sol dans l'espace public.

Indicateur Nombre de permis de végétaliser

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DEVE

Partenaires

Grand public & associations locales

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

CoprOasis est un dispositif d'accompagnement technique (information, conseils) et financier grâce aux aides de la Ville de Paris. De l'étude de faisabilité à la conception, les Parisiens bénéficient des conseils et d'une orientation vers des professionnels pour tous travaux de végétalisation d'une cour, d'une toiture, d'une façade et d'installation d'une cuve de récupération d'eau. Le programme est animé par l'Agence Parisienne du Climat. Les subventions sont mobilisables à chaque étape de tout projet visant à perméabiliser les sols, récupérer et valoriser les eaux pluviales et/ou végétaliser au sein d'une copropriété. Il s'agit d'une aide aux travaux de végétalisation mais aussi des études d'avant-projet sur une cour ou une toiture-terrasse.

Le programme vise à mobiliser et soutenir les copropriétés parisiennes dans l'adaptation des bâtiments au changement climatique et au renforcement de la nature en ville, en végétalisant, en créant des îlots de fraîcheur, et en facilitant l'infiltration et la récupération des eaux pluviales.

Indicateur Nombre de copropriétés accompagnées

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DEVE, DLH, DPE

Partenaires Agence Parisienne du Climat & copropriétés

Financement Ville de Paris ✓

Financement Tiers ✓

Montant voté Ville de Paris 0,9 M€

Végétaliser les cœurs d'îlots et cours d'immeuble dans le parc des bailleurs sociaux et les ouvrir au public

Statut Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville de Paris mobilisera les grands propriétaires fonciers institutionnels pour les inciter à ouvrir au public leurs espaces verts existants et à végétaliser en pleine terre les cœurs d'îlots dont ils sont propriétaires.

Indicateur

Nombre de cœurs d'îlots végétalisés dans le parc des bailleurs sociaux

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DLH, DEVE, DVD

Partenaires

Bailleurs sociaux

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

FICHE
ACTION

11

Planter 170 000 arbres en privilégiant la pleine terre

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris a mis en place un ambitieux « Plan Arbre » pour faire face aux changements climatiques. Depuis 2020, plus de 38 550 arbres ont été plantés, fin 2023, 40000 en cours hiver 2024, avec un objectif de 170 000 d'ici 2026.

Dans la continuité de son Plan Arbre, la Ville de Paris mobilisera différents outils pour renforcer la présence d'arbres partout où cela est possible : dans l'espace public, dans les parcs et jardins, dans les bois, les cimetières, sur les talus du périphérique, dans les centres sportifs et sur tout le patrimoine municipal ou les cœurs d'îlot. Toutes les techniques seront mobilisées, comme la plantation dense de plants forestiers ou celle de baliveaux cultivés au centre de production horticole de la Ville de Paris ou en pépinières. Afin d'anticiper et de répondre aux évolutions du climat, la Ville de Paris végétalise l'espace public en privilégiant la diversification des essences d'arbres plantées et le choix de végétaux résistants à la chaleur et aux périodes de sécheresse. Pour cela, elle s'appuie sur son "Guide des essences de Paris", qui définit les espèces à privilégier en fonction de leur résilience, de leur potentiel de rafraîchissement ou encore de leur intérêt pour la biodiversité.

| Indicateur | Nombre d'arbres plantés | Objectif | 170 000 | Année cible | 2026 |
|------------|-------------------------|----------|---------|-------------|------|
|------------|-------------------------|----------|---------|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation Biodiversité Ressource en eau

| Secteur émissif | (Hors bilan : UTCATF) | Impact qualité de l'air | |
|---|-----------------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

| | | |
|-----------------------------|--------------|-------------------|
| Public cible | Grand public | |
| Direction | DEVE, DVD | Partenaires |
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers |
| Montant voté Ville de Paris | 8,2 M€ | |

Statut En cours

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Paris renforce la protection de ses arbres avec son PLU bioclimatique qui sanctuarise 100 000 arbres d'alignement et 250 arbres remarquables. La canopée parisienne est un patrimoine précieux du territoire, qui participe à sa beauté, sa biodiversité et son rafraîchissement en périodes de canicule. La Ville s'est saisie de son document d'urbanisme pour assurer la reconnaissance et la pérennité de ce patrimoine. Les arbres dits remarquables sont classés pour leur taille imposante, leur grand âge, leur forme pittoresque ou la rareté de leur espèce. En cas d'abattage, ces arbres doivent être remplacés par un sujet de développement comparable à maturité, de même essence ou d'essence différente présentant une meilleure résistance et une meilleure adaptation. Ces prescriptions sont de nature à préserver et amplifier la capacité d'évapotranspiration, d'ombrage et de stockage carbone des arbres parisiens.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DEVE, DVD

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Développer une compensation voire une surcompensation en cas d'abattage en lien avec le PLU

Statut En cours

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Le PLU bioclimatique impose une compensation, voire une surcompensation, par une espèce au développement comparable en cas d'abattage, y compris pour des motifs sanitaires et de sécurité. Ainsi, la coupe d'un arbre de grand développement (15m et plus à maturité) peut être compensée par la plantation d'un arbre de grand développement, 3 arbres de moyen développement (8-15m), 8 de petit (5-8m) ou 16 arbustes.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DEVE, DU

Partenaires

Aménageurs, Promoteurs

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Planification

Descriptif de l'action

La Ville augmentera l'indice de canopée du territoire entre 2021 et 2030, pour tendre vers 2 points supplémentaires. Cet indice mesure la densité de présence d'arbres en ville. En 2018, l'indice de canopée de Paris (bois inclus) était de 21 %.

| | | | | | |
|-------------------|-------------------|-----------------|-----|--------------------|------|
| Indicateur | Indice de canopée | Objectif | 23% | Année cible | 2030 |
|-------------------|-------------------|-----------------|-----|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation Biodiversité Ressource en eau

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|--|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DEVE **Partenaires**

Financement Ville de Paris **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****15****Créer un « laboratoire arbres et climat »,
afin d'expérimenter les arbres les plus
adaptés au futur climat parisien****Statut**

Nouvelle

Type de mesureRecherche &
développement**Descriptif de l'action**

En coopération avec l'arboretum de Paris et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), la Ville de Paris créera un « laboratoire arbres et climat », par exemple dans le Jardin botanique de Paris, afin d'expérimenter les arbres les plus adaptés au futur climat parisien.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet**Informations opérationnelles****Public cible**

Administration

Direction

DEVE, DTEC

PartenairesMuseum National d'Histoire
Naturelle**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

Augmenter les linéaires de haies afin d'atteindre 500 mètres à plusieurs kilomètres linéaires de haies par arrondissement

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Afin de renforcer les trames vertes, la Ville de Paris multipliera les espaces arbustifs diversifiés à Paris, pour atteindre de 500 mètres à plusieurs kilomètres linéaires par arrondissement. La création de ces espaces végétalisés, sous formes de haies ou de massifs, participera au rafraîchissement de la ville tout en facilitant le déplacement de certaines espèces comme le hérisson d'Europe ainsi que le maintien du moineau domestique. Cette strate arbustive sera associée à des alignements d'arbres existants.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|------|--------------------|------|
| Indicateur | Linéaire de haies & arbustes par arrondissements | Objectif | 500m | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation Biodiversité Ressource en eau

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Biodiversité

Direction DEVE, DVD **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris créera 40 nouveaux espaces refuges de biodiversité d'ici à 2030, notamment dans les bois et la petite ceinture. Ces espaces, hors d'atteinte du public et donc exempts de toute activité humaine, sont particulièrement propices au développement de la biodiversité.

Indicateur

Nombre d'espaces refuges

Objectif

40

Année cible

2030

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Biodiversité

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Biodiversité

Direction

DEVE, DU, DVD

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville de Paris a développé un outil d'évaluation des pratiques : le BiodivScore. Inspiré de la séquence éviter-réduire-compenser, il vise à évaluer la performance biodiversité des projets et à les accompagner pour tendre vers la réduction de leur impact. À terme, 100 % des projets de la Ville de Paris et de ses opérateurs mettront en œuvre le BiodivScore. La Ville de Paris encouragera également les opérateurs publics et privés à l'appliquer à leurs projets.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Biodiversité

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Aménageurs & constructeurs

Direction

DU

Partenaires

Aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

**Introduire un niveau minimal
d'habitabilité estivale dans les
constructions neuves - disposition du
règlement du PLU**

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Les bâtiments nouvellement construits à Paris devront prendre en compte les évolutions du climat et en particulier la multiplication des épisodes caniculaires. Toute nouvelle construction devra ainsi respecter un "indice d'inconfort estival" de 625 degrés heures, représentant la durée maximum pendant laquelle la température intérieure du bâtiment dépasse 26 à 28 degrés le jour et 26 degrés la nuit, pour les bâtiments de logement collectif à l'exception de ceux relevant de la sous-destination. Hébergement pour lesquels l'indicateur d'inconfort estival (DH) doit être inférieur ou égal à 750 degrés heures, et à 500 degrés heures pour les bâtiments de bureau.

Cette action est en lien avec la mesure 5.7 'Optimiser la ventilation naturelle' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DU

Partenaires

Aménageurs, promoteurs,
bailleurs sociaux, copropriétés,
entreprises

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Introduire un niveau minimal d'habitabilité estivale dans les rénovations par la réglementation - disposition du règlement du PLU

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Le Plan local d'urbanisme bioclimatique prévoit que « les interventions sur les constructions existantes concourent à l'amélioration de leurs performances énergétiques et de leurs qualités bioclimatiques, sans en dégrader le confort acoustique ». Ainsi, l'amélioration de l'habitabilité estivale passera par l'ajout de protections solaires, le recours à des matériaux d'isolation limitant l'effet d'îlot de chaleur urbain et des dispositions spécifiques pour les derniers étages. Le nouveau règlement maintient l'obligation de conserver les dispositifs existants de ventilation naturelle des locaux.

Cette action est en lien avec la mesure 5.7 'Optimiser la ventilation naturelle' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DU

Partenaires

Aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux, copropriétés, entreprises & Agence Parisienne du Climat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Planifier la création de corridors de circulation de l'air & préserver les actuels

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville de Paris préservera les couloirs d'air existants et planifiera la création de nouveaux corridors de circulation de l'air, en coopération avec les collectivités locales environnantes et avec la Métropole du Grand Paris, lors des opérations d'aménagement.

Cette action est en lien avec la mesure 5.7 'Optimiser la ventilation naturelle' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation Contrôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DU

Partenaires

Aménageurs

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Mettre en place un plan "volets et occultations" & diagnostiquer les bâtiments prioritaires

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Un diagnostic permettra d'identifier les bâtiments prioritaires pour l'installation de protections solaires, sur la base de critères liés à la typologie des bâtiments, leur exposition et au niveau socio-économique des habitantes et habitants, pour privilégier une action auprès des populations vulnérables et captives de leurs logements en période estivale.

Indicateur Nombre de projets de volets et d'occultations financés

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an <sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh <sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DTEC, DLH, DCPA **Partenaires** Copropriétés, bailleurs sociaux

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris 2 M€

Statut Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Concernant le patrimoine municipal, la Ville de Paris a engagé dès 2024 un plan d'installation de protections solaires sur les façades exposées de ses équipements les plus sensibles. L'objectif est d'atteindre 100 % de ces bâtiments équipés d'ici 2030. Dans le cadre des opérations de rénovation thermique, l'amélioration du confort d'été sera étudiée et intégrée systématiquement, avec des dispositifs de protection solaire adaptés sur les façades exposés (vitrage anti-UV, stores extérieures, brise soleil mobile ou fixe, végétalisation, ...).

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|------|--------------------|------|
| Indicateur | Part des bâtiments municipaux sensibles équipés | Objectif | 100% | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

D CPA, DFPE, D ASCO, D TEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****24****Atteindre 100% de toits frais pour les équipements municipaux : peinture réfléchissante, végétalisation, isolation des combles...****Statut** Nouvelle**Type de mesure**

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris ambitionne d'atteindre 100 % de toits frais pour les équipements municipaux. Des solutions adaptées à chaque bâtiment seront retenues (peinture réfléchissante, végétalisation, isolation des combles...)

Indicateur

Part des bâtiments municipaux traités

Objectif

100%

Année cible

2050

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DCPA, DEVE, DASCO, DJS, DAC, DFPE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Un premier programme de 40 000 m² de toitures en peinture réfléchissante sur des établissements accueillant du public sera déployé d'ici à 2026. La priorité sera donnée aux établissements sensibles se trouvant dans les quartiers populaires.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|-----------------------|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de m ² de toitures traités | Objectif | 40 000 m ² | Année cible | 2026 |
|-------------------|--|-----------------|-----------------------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|--|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DTEC,DCPA **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris 1,5 M€

Statut Nouvelle

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

Face à l'enjeu sanitaire de la surchauffe des derniers étages des bâtiments parisiens, la Ville de Paris lancera une étude sur l'habitabilité des logements sous les toits. Ses conclusions permettront de lancer un programme "1 000 toits anti-surchauffe", à l'image des programmes de lutte contre l'insalubrité que la Ville a menée au début des années 2000, et qui ont permis d'éradiquer ce phénomène. Une aide spécifique destinée notamment aux logements des derniers niveaux (dispositif « Sous les toits ») particulièrement exposés à la chaleur sera déployée. La Ville veillera, par ailleurs, à renforcer sa communication et celle de ses partenaires vis-à-vis des ménages les plus fragiles, sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement existants.

| | | | | | |
|------------|----------------------------|----------|-------|-------------|------|
| Indicateur | Nombre de projets financés | Objectif | 1 000 | Année cible | 2030 |
|------------|----------------------------|----------|-------|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Adaptation

| Secteur émissif | Résidentiel | Impact qualité de l'air |
|---|--------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

| | | | |
|-----------------------------|---------------|-------------------|---------------------------------|
| Public cible | Grand public | | |
| Direction | DTEC, DLH, DU | Partenaires | Copropriétés, bailleurs sociaux |
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers | ✓ |
| Montant voté Ville de Paris | 5 M€ | | |

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

La Ville engagera un travail approfondi avec les architectes des Bâtiments de France pour identifier des solutions permettant d'adapter les toits en zinc et limiter leurs effets chauffant en période de forte chaleur, tout en tenant compte de leur forte valeur patrimoniale qui contribue à l'identité de Paris.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DU, DLH

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris lancera un programme avec pour objectif d'équiper 100% des écoles et crèches avec des dispositifs de rafraîchissement pour protéger les enfants des fortes chaleurs d'ici 2030. Des solutions de rafraîchissements passives adaptées au climat futur ainsi que le raccordement des établissements au réseau de froid urbain, ou à de la géothermie locale, seront systématiquement recherchées dans le cadre des rénovations globales. Des interventions ponctuelles, comme l'installation de protections solaires et occultantes ou encore la peinture de toitures en blanc, seront réalisées dans toutes les écoles et crèches pour lesquelles une rénovation globale ne sera pas programmée avant 2030. Les établissements recevant des enfants l'été (centres de loisirs, crèches de regroupement) devront être traités prioritairement.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|------|--------------------|------|
| Indicateur | Part des crèches et écoles équipées pour faire face à la chaleur | Objectif | 100% | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Enfants

Direction DCPA, DASCO, DFPE Partenaires

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Afin de garantir la présence d'espaces préservés de la chaleur, l'ensemble des établissements parisiens devra disposer d'espaces refuges, permettant d'accueillir, aux heures les plus chaudes, les enfants qui ne pourraient plus occuper leurs espaces habituels.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|------|--------------------|------|
| Indicateur | Part des crèches et écoles équipées d'espaces refuges | Objectif | 100% | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|--|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Enfants

Direction DCPA, DASCO, DFPE **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****30****Créer 60 cours oasis par an pour
atteindre toutes les crèches, écoles et
collèges à 2030****Statut** Renforcée**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

En 2017, la Ville de Paris a créé le concept des "cours oasis". Cette nouvelle méthode de rénovation des cours d'école vise à transformer ces espaces en lieux rafraichis, en recourant à de la végétalisation de pleine terre, en accordant plus de place à l'ombre et à la fraîcheur notamment via des arbres et des installations artificielles (pergolas, toiles tendues, ombrières...), en améliorant la gestion de l'eau de pluie et en apportant des points d'eau. Entre 2018 et 2024, 165 cours oasis ont vu le jour. La Ville de Paris créera chaque année près de 60 cours Oasis supplémentaires avec pour objectif de les généraliser à toutes les écoles, crèches et collèges d'ici 2030.

IndicateurNombre de cours oasis
développées par an**Objectif**

60/an

**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet**Informations opérationnelles****Public cible**

Enfants

Direction

DEVE, DASCO, DFPE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

25 M€

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Les résidences séniors du Centre d'Action Sociale, datant majoritairement des années 70 et 80, font l'objet de rénovations thermique permettant d'améliorer l'habitabilité d'été des résidents. Ces travaux se poursuivront d'ici 2027 pour atteindre 100% des résidences rénovées et adaptées.

Indicateur

Part des résidences séniors adaptées face à la chaleur

Objectif

100%

Année cible

2030

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Séniors

Direction

DSOL

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

Dans le cadre de l'adaptation au dérèglement climatique, la Ville de Paris poursuivra le renforcement de ses actions en faveur du confort d'été et de la lutte contre les bouilloires énergétiques dans les logements. À ce titre, elle renforcera la prise en charge financière pour les matériaux biosourcés (mieux adaptés à l'isolation énergétique d'été) ainsi que pour le financement des protections solaires, aujourd'hui centrées sur la pose de stores bannes et ombrières sur les façades, ainsi que l'isolation des toitures.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|------------|----------|-------------|
|------------|----------|-------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Economie circulaire

| Secteur émissif | Construction & matériaux | Impact qualité de l'air |
|---|--------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DLH Partenaires Agence Parisienne du Climat & copropriétés

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Réglementation

Descriptif de l'action

Pour contenir le déploiement massif de la climatisation, la Ville de Paris mettra en place des contrôles plus stricts sur ces installations et saisira le procureur de la République afin que des poursuites soient engagées contre les contrevenants.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Résidentiel

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DU

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris prévoit d'augmenter le nombre de bâtiments raccordés à ce réseau. D'ici 2030, la longueur du réseau sera portée à 116 km contre 89km en 2023, 4 nouvelles centrales de production seront implantées sur le territoire et le nombre de clients raccordés augmentera de 52 % pour atteindre 1055 abonnés. D'ici 2042, la longueur du réseau sera triplée.

| | | | | | |
|------------|-----------------------------------|----------|-----|-------------|------|
| Indicateur | Distance de km de réseau de froid | Objectif | 116 | Année cible | 2030 |
|------------|-----------------------------------|----------|-----|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Ressource en eau

| Secteur émissif | Industrie | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DVD, DTEC Partenaires Fraicheur de Paris

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers ✓

Montant voté Ville de Paris

Raccorder prioritairement les établissements accueillant des publics sensibles

Statut Renforcée

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Le réseau de froid de la Ville de Paris est un atout important pour adapter le territoire au changement climatique. Il utilise notamment la fraîcheur de la Seine pour refroidir les bâtiments raccordés, limitant l'effet d'îlot de chaleur urbain. La Ville de Paris continuera de raccorder ses bâtiments nécessitant des solutions de rafraîchissement.

La priorité sera donnée aux établissements accueillant des publics sensibles, comme les écoles et les crèches, les EHPAD, les bibliothèques ou encore les hôpitaux parisiens.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|--|----------|-------------|
| Nombre d'établissements sensibles raccordés au réseau de froid | | |

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Ressource en eau

| Secteur émissif | Impact qualité de l'air |
|---|--|
| Tertiaire | |
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | Gains NOx à 2030 en t/an* <non quantifiable> <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <non quantifiable> <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DVD, DCPA Partenaires Fraîcheur de Paris

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers ✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****36****Communiquer sur les alternatives à la climatisation chaque été****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris lancera avant chaque été une campagne annuelle d'information sur les risques liés à la climatisation individuelle, la nécessité d'une déclaration préalable de travaux en cas d'installation et sur les solutions alternatives.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DICOM

Partenaires

Agence Parisienne du Climat & copropriétés

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Développer un accompagnement dédié aux solutions de rafraîchissement passif dans le cadre d'ERP+

Statut Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

Dans le cadre du dispositif Eco-Rénovons Paris+, un accompagnement dédié sera déployé pour identifier avec les copropriétaires les solutions de rafraîchissement à mettre en œuvre pour assurer l'habitabilité estivale des bâtiments. La réalisation de rénovations globales, incluant un volet rafraîchissement en plus des travaux de rénovation énergétique, ouvrira également le droit à l'exonération de taxe foncière pour une durée de trois ans.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Agence Parisienne du Climat & copropriétés

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Proposer aux entreprises adhérentes au Pacte Paris Action Climat Biodiversité d'expérimenter le free cooling sur leurs sites

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Dans le cadre du Pacte Paris Action Climat Biodiversité, les entreprises signataires sont engagées à mettre en œuvre les mesures répertoriées dans un catalogue d'actions. Parmi elles, une action vise au recours à des solutions passives de rafraîchissement. Un reporting et une valorisation des actions mises en œuvre à lieu chaque année et est publié sur le site de paris.fr

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DTEC

Partenaires

Entreprises

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Afin de quantifier les effets des solutions déployées, la Ville de Paris mesurera et modélisera finement l'effet d'îlot de chaleur urbain à l'échelle de la ville et des opérations d'aménagement. Ces mesures s'appuieront sur la réalisation régulière de thermographies aériennes et par le déploiement d'un réseau de capteurs et stations météorologiques d'ici 2030.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE

Protéger les Parisiennes et les Parisiens

FICHE ACTION

40

Créer de nouveaux îlots de fraîcheurs pour garantir leur accessibilité pour tous les Parisiens à moins de 7 minutes de jour comme de nuit

Statut

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

D'ici 2030, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens seront à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit, que ce soit un espace vert ou un équipement dédié au rafraîchissement (ombrière, brumisateurs, piscine, bain douche, site de baignade extérieure, cour d'école oasis...). En 2024, Paris compte plus de 1 400 îlots de fraîcheur. Toute la population parisienne dispose d'un îlot de fraîcheur à proximité dans la journée. La nuit, une grande partie des îlots frais sont fermés au public et 32 % de la population (650 000 habitants) reste à plus de 7 minutes d'un îlot frais.

Indicateur

Part des parisiens à moins de 7 min de nuit (68% en 2023)

Objectif

100%

Année cible

2030

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂e/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DVD, DEVE, DCPA, DU

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Renforcer et adapter à tous les publics la communication sur la carte des îlots de fraîcheur

Statut

Renforcée

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris renforcera la communication sur la carte interactive des îlots de fraîcheur et traduira cette carte en anglais, espagnol ou toutes les langues utilisées par les principales communautés présentes sur le territoire parisien. Les Volontaires de Paris continueront à être associés à la diffusion des informations relatives aux îlots de fraîcheur auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DSIN, DICOM

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Certains logements parisiens, mal isolés, se transforment en "bouilloires thermiques" lors des fortes chaleurs. Dans les zones carencées en espaces verts, et afin de permettre aux habitants de se rafraîchir, notamment en soirée, les placettes oasis proposeront de l'ombrage (toiles tendues, pergolas) et des équipements tels des brumisateurs et fontaines. Cela permettra par ailleurs de renforcer la sociabilisation au sein du quartier.

Indicateur Nombre de places oasis créées

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

En s'inspirant de l'initiative de Tel Aviv, Paris étudiera la définition d'un indice d'ombrage ("Shade index"), permettant de mieux apprécier la présence d'ombrage en fonction de la morphologie urbaine (ombre portée des bâtiments). En proposant une valeur allant de 0 à 1, l'indice d'ombrage permet de mieux identifier les zones de carence en ombre et ainsi déployer stratégiquement des équipements d'ombres et la plantation d'arbres en minimisant les coûts.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris expérimente, depuis 2021, la pose d'ombrières dans l'espace public, principalement sur des places très minérales pour lesquelles la végétalisation en pleine terre et la plantation d'arbre ne sont pas envisageables, compte tenu de l'occupation du sous-sol. La Ville de Paris démultipliera ses équipements d'ombrages, en ajoutant chaque été 40 ombrières dans l'espace public.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|----|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre d'ombrières déployées (à partir de 2025) | Objectif | 40 | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|----|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|--|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DTEC **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris 5 M€

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

En s'inspirant des aménagements des villes du Sud, telles que Séville ou Grenade, la Ville de Paris expérimentera l'installation d'arcades ombragées ou de toiles tendues réversibles sur les rues et avenues fortement fréquentées et l'installation d'ouvrages d'envergure sur les grandes places.

D'ici 2030, plus d'une centaine d'équipements d'ombrage viendront compléter les dispositifs naturels de la Ville de Paris.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre d'équipements artificiels d'ombre | Objectif | 100 | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DTEC **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

À horizon 2026, 120 nouvelles fontaines brumisantes seront installées par Eau de Paris sur l'ensemble du territoire, dans les quartiers politique de la ville et sur des places et placettes très fréquentées.

Indicateur

Nombre de fontaines brumisantes déployées

Objectif

120

Année cible

2026

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DVD,

Partenaires

Eau de Paris

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut

En cours

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Pour faciliter l'accès à l'eau potable pour toutes et tous, Eau de Paris met en œuvre la campagne "Ici, je choisis l'eau de Paris", par laquelle un réseau de commerçantes et commerçants propose au travers d'une signalétique aux Parisiens, Parisiennes, visiteurs et visiteuses de la capitale de venir gratuitement remplir leur gourde avec l'eau du robinet. L'objectif fixé par la Ville est de dépasser les 1200 commerces participants dès fin 2024.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|-------|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de commerces participants à "ici, je choisis l'eau de Paris" | Objectif | 1 200 | Année cible | 2024 |
|-------------------|---|-----------------|-------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Eau de Paris

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris déploie en parallèle des brumisateurs au sein de ses parcs et jardins pour permettre aux Parisiennes et Parisiens de se rafraîchir. En 2024, 86 brumisateurs sont disponibles dans les espaces verts et d'ici 2030, une dizaine de nouvelles installations sera déployée annuellement pour systématiser leur présence dans la quasi-totalité des espaces verts parisiens. En complément, 3 aires de brumisation comportant 3 brumisateurs ont été testées en 2024 sur l'espace public hors jardin, auxquels se sont ajoutés les 68 brumisateurs déployés sur les sites de festivités de Jeux Olympiques.

| | | | | | |
|------------|--|----------|----|-------------|---|
| Indicateur | Nombre de brumisateurs supplémentaires déployés dans l'espace public | Objectif | 10 | Année cible | 0 |
|------------|--|----------|----|-------------|---|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DTEC, DEVE Partenaires

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris 0,5 M€

Statut Nouvelle

Type de mesure Planification

Descriptif de l'action

La Ville de Paris développera un programme de renaturation des berges et des quais favorisant le rafraîchissement et permettant le développement de la biodiversité par la création de zones humides.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DEVE, DPE, DVD

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Afin de renforcer sa trame bleue, la Ville de Paris prévoit de réaliser 20 nouvelles zones humides, notamment dans les parcs et jardins de moins d'un hectare qui n'en disposent pas, contribuant également au rafraîchissement urbain du territoire. La Ville entend développer un maillage de 250 m entre deux espaces d'eau (bassins végétalisés, milieux humides et mares) en s'appuyant sur une palette végétale composée de 100% d'espèces régionales.

| | | | | | |
|------------|--------------------------------|----------|----|-------------|------|
| Indicateur | Nombre de zones humides créées | Objectif | 20 | Année cible | 2030 |
|------------|--------------------------------|----------|----|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DEVE

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

La Ville fera renaître la Bièvre, disparue du territoire parisien au 19ème siècle, au sein du Parc Kellerman, et étudier l'ouverture de site supplémentaire dans Paris tel le square René Le Gall. Ce projet de réouverture et de renaturation contribuera au rafraîchissement urbain et à la préservation de la biodiversité environnante.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité
de l'air

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à
2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à
2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DPE, DEVE

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

13 M€

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris créera une nouvelle rivière sur la plaine Mortemart, dans le bois de Vincennes. Elle sera alimentée grâce au réseau d'eau non potable, qui irrigue déjà les lacs et rivières des bois parisiens. La création de cette rivière s'accompagnera de la plantation de 250 arbres et de la création de 4 000 m² de plan d'eau, et permettra d'améliorer les continuités écologiques en connectant la rivière de Joinville et le lac des Minimes.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DEVE

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Afin de proposer aux Parisiennes et aux Parisiens des lieux ludiques où se rafraîchir, la Ville de Paris met en place des sites de baignades temporaires qui viennent compléter l'offre des piscines municipales pendant la période estivale, durant la durée de Paris Plage, entre la mi-juillet à la fin août. En 2024, 6 bassins éphémères ont été mis gratuitement à leur disposition, dont 2 sites de baignade naturelle sur le canal Saint-Martin et le bassin de la Villette.

| | | | | | |
|------------|-------------------------------------|----------|---|-------------|------|
| Indicateur | Nombre de sites de baignade ouverts | Objectif | 3 | Année cible | 2025 |
|------------|-------------------------------------|----------|---|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation Ressource en eau Contrôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DJS, DPE, DTEC Partenaires

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris 20 M€

Ouvrir des sites de baignade naturelle plus légers, ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes en cas de canicule précoce ou tardive

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris étudiera la possibilité d'ouvrir les sites de baignade naturelle les plus légers, ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes, à l'image de celui du Canal Saint Martin, en cas de canicule précoce ou tardive qui interviendrait en dehors des périodes de Paris Plage. Cette mesure viendra compléter le plan Canicule et les dispositifs de crise

Indicateur

Nombre de sites flexibles de baignade naturelle déployés en cas de canicule

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Ressource en eau Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DJS, DPE, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Afin d'améliorer ses connaissances sur les spécificités de la précarité énergétique d'hiver et d'été sur son territoire, et dans la perspective du renforcement de son action pour lutter contre ce phénomène, la Ville de Paris mettra en place un observatoire de la précarité énergétique.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DSOL

Partenaires

Entreprises de l'énergie et associations

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

Avec le déploiement du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime75), la Ville de Paris s'engage à soutenir 1 200 ménages entre 2022 et 2025. Ce service consiste, via un réseau d'actrices et d'acteurs sociaux de plus de 300 signalants, à repérer les ménages en situation de précarité et à proposer un suivi individuel pour leurs apporter des solutions concrètes et durables. Il permet de faciliter la lisibilité et l'accessibilité aux aides existantes et de diminuer le « non-recours ».

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|-------|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de foyers bénéficiaires du SLIME | Objectif | 1 200 | Année cible | 2025 |
|-------------------|---|-----------------|-------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Résidentiel | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Populations précaires

Direction DTEC, DSOL **Partenaires** Agence Parisienne du Climat, Soliha Grand Paris

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris 0,4 M€

Statut Renforcée

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

Afin de compléter ses leviers d'action et d'intervention auprès des ménages les plus modestes, et leur apporter des solutions concrètes à effet immédiat, une convention avec l'association Les Compagnons Bâisseurs Île-de-France a été signée en 2023. Celle-ci a pour objectif d'expérimenter leur dispositif de Bricobus®, dédié à la lutte contre la précarité énergétique. Le Bricobus® consiste à mettre en œuvre sur le territoire parisien une démarche solidaire itinérante de « Réparation, Entretien, Bricolage ». Ce service vise à accompagner les ménages les plus modestes et vulnérables, confrontés à la précarité énergétique, en les aidant à réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration de leur logement. L'association a développé une solution spécifiquement adaptée au contexte parisien : une camionnette fonctionnant au biogaz, opérée par une équipe composée d'un animateur technique, d'une animatrice habitat et d'une responsable de projet Précarité énergétique, offrant ainsi un soutien aux ménages sur tout le territoire.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité
de l'air

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à
2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à
2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Populations précaires

Direction

DTEC, DSOL

Partenaires

Les Compagnons Bâisseurs Île-de-France

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Mettre en place un zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes dans ERP+

Statut Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

Au travers du dispositif d'accompagnement des copropriétaires Eco-Rénovons Paris+, la Ville de Paris renforce les aides financières pour les propriétaires les plus précaires en finançant jusqu'à 75 % du montant des travaux. Depuis 2016, ce programme a accompagné la rénovation de plus de 13 000 logements. Près de 20 % des aides versées par la Ville de Paris en 2022 au titre du dispositif concernaient les ménages les plus fragiles.

D'ici 2025, la Ville de Paris mettra en place un « zéro reste à charge » pour la rénovation des immeubles dont les propriétaires sont en situation de grande précarité.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Populations précaires

Direction

DLH, DTEC, DSOL

Partenaires

Association Stop Exclusion
Énergétique

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris entend en particulier expérimenter le développement de territoires zéro exclusion énergétique dans le cadre de la démarche de l'association Stop Exclusion énergétique. Elle permet de rassembler les différents acteurs impliqués (urbanisme, habitat, social, santé, associatif, etc.) pour travailler ensemble sur l'identification des foyers précaires, et accompagner administrativement et financièrement (via des CEE) les besoins de rénovation ; de plus, la démarche crée de l'emploi en formant des "Ensemble Solidaires" pour accompagner socialement, économiquement et techniquement les ménages précaires.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|------------|----------|-------------|
|------------|----------|-------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

| Secteur émissif | Résidentiel | Impact qualité de l'air |
|---|--------------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NO _x à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Populations précaires

Direction DTEC, DSOL, DLH **Partenaires** Association Stop Exclusion Energétique

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

FICHE
ACTION

60

Accompagner près de 50 000
Parisien.ne.s via le FSL et le PEF

Statut Renforcée

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris renforcera les dispositifs d'accompagnement des ménages en situation de précarité par des aides ciblées comme le Fonds de solidarité logement (FSL) ou grâce aux aides municipales extra-légales. En 2022, ce sont près de 40 000 Parisiennes et Parisiens qui ont bénéficié d'une ou de plusieurs aides à l'énergie de la Ville de Paris, pour un montant de près de 8 millions d'euros. En 2023, le plafond de ressources pour percevoir le Fonds de solidarité logement et le montant de l'aide ont été augmentés. Cet ajustement permettra d'accompagner désormais près de 50 000 personnes.

| | | | | | |
|------------|---------------------------------|----------|--------|-------------|------|
| Indicateur | Nombre de bénéficiaires FSL+PEF | Objectif | 80 000 | Année cible | 2025 |
|------------|---------------------------------|----------|--------|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Populations précaires

Direction

DSOL, DTEC, DLH

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

FSL : 1.3 M€ en préventif et 3.2 M€ en curatif
PEF : 6,3M€ en 2023

Statut Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

En Ile-de-France, plus de 55 000 personnes en difficulté sont hébergées chaque jour dans 880 hôtels. La majorité de ces établissements situés dans les quartiers populaires sont très énergivores et représentent de véritables passoires thermiques détériorant ainsi la qualité de l'hébergement et de la prise en charge.

En lien avec le SAMU social de Paris, la Ville de Paris accompagnera les propriétaires hôteliers à la rénovation thermique de leur patrimoine. Dès lors, le SAMU social pourra prioriser les réservations hôtelières pour que soient valorisés les hôtels ayant réalisés les travaux nécessaires.

Enfin, la Ville de Paris étudiera avec des opérateurs sociaux agréés les conditions de passage des hôtels meublés en résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS), offrant à un public aux revenus faibles, mais ne présentant pas, pour autant, de difficultés particulières d'insertion, une véritable alternative au recours à des hôtels meublés à la fois chers et de faible qualité.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité
de l'air

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à
2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à
2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Populations précaires

Direction

DSOL, DTEC, DLH

Partenaires

SAMU social

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

En mai 2022, le Conseil de Paris a adopté, à l'unanimité, le Plan Alimentation Durable 2022-2027, lequel fixe plusieurs objectifs aux gestionnaires de la restauration collective parisienne afin de poursuivre l'amélioration de l'alimentation préparée et/ou servie dans les 1.300 établissements crèches, écoles, collèges, E.H.P.A.D., restaurants administratifs et restaurants solidaires de la Ville. À la rentrée 2023, l'objectif de deux repas végétariens par semaine, sans alternative carnée, était atteint dans l'ensemble de la restauration collective parisienne alors que seules 5 caisses écoles sur 20 proposaient 2 repas végétariens par semaine en 2020.

Au travers du Plan Climat 2024-2030, l'objectif est renforcé pour atteindre d'ici 2030 60% de repas végétariens dépassant les objectifs de la loi EGalim et Climat Résilience (un menu végétarien hebdomadaire). La Ville attache une importance toute particulière au fait que l'augmentation de la part des repas végétariens soit synonyme d'équilibre nutritionnel, de saveurs préservées, de "cuisiné maison", à partir de denrées durables et de proximité.

| | | | | | |
|------------|--|----------|-----|-------------|------|
| Indicateur | Part de repas végétarien en restauration collective parisienne | Objectif | 60% | Année cible | 2030 |
|------------|--|----------|-----|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Biodiversité Ressource en eau

| Secteur émissif | Alimentation | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | 11240 | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DEVE, DASCO, DFPE, CASVP Partenaires

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

**FICHE
ACTION**

63

**Atteindre une alimentation à 75%
biologique dans la restauration
collective**

Statut Renforcée

Type de mesure Planification

Descriptif de l'action

Depuis 2008 et grâce à une politique volontariste de commande publique, la Ville de Paris a fait passer la part d'alimentation durable (disposant d'un label : bio, msc, pêche durable ou label rouge) dans ses 30 millions de repas annuels servis dans les cantines collectives de 7 % à 60 %. La Ville de Paris proposera, pour aller plus loin, une restauration collective 75 % bio d'ici 2030, ce notamment en s'appuyant sur le réseau d'AgriParis Seine en cours de développement.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|
| Indicateur | Part de repas biologique en restauration collective parisienne | Objectif | 75% | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Alimentation | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DEVE, DASCO, DFPE, CASVP **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****64****Atteindre une alimentation issue à 60%
de l'agriculture locale (-250km) dans la
restauration collective****Statut** Renforcée**Type de mesure** Planification**Descriptif de l'action**

La localité étant composante de la durabilité, la Ville de Paris portera la part d'alimentation locale (dans un rayon de 250 km de Paris) dans la restauration collective à 60 % à horizon 2030. Entre 2016 et 2022, la part de produits d'origine locale est passée de 9% à 15%.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|
| Indicateur | Part de repas locaux en restauration collective parisienne | Objectif | 60% | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux** Atténuation Adaptation

| | | | |
|--|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Alimentation | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | 1124 | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible** Grand public**Direction** DEVE, DASCO, DFPE, CASVP **Partenaires****Financement Ville de Paris** ✓ **Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****65****Atteindre 100% de plats végétariens lors
des réceptions de la Ville****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris proposera d'ici 2030 100 % de plats végétariens et bio lors des réceptions qu'elle organise, renforçant sa position en tant que premier acheteur public d'alimentation durable de France. En 2024, les 4 marchés traiteurs de la Ville, d'une durée de 5 ans, sont en cours de renouvellement et intégreront l'objectif d'atteindre 100% de plats végétariens à leur terme.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|------|--------------------|------|
| Indicateur | Part de repas végétariens en réception organisées par la Ville de Paris | Objectif | 100% | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|------|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation Biodiversité Ressource en eau

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Alimentation | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DDCT, DEVE, DFA

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

Statut Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Un label « cuisiné maison » sera développé afin de permettre d'identifier les plats préparés sur place, au sein des restaurants de la Ville. En complément d'une offre végétarienne renforcée, il permettra d'éviter les produits ultra-transformés, de développer l'utilisation de protéines végétales locales, et de travailler sur la qualité visuelle, gustative et nutritionnelle des préparations.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DEVE, DASCO, DFPE, CASVP

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Plaider au niveau national pour l'introduction d'une clause d'exception alimentaire dans le code de la commande publique

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

Afin de mettre en œuvre ses mesures de durabilité en termes d'alimentation, la Ville de Paris plaidera en faveur de l'introduction d'une clause d'exception alimentaire dans le code de la commande publique, permettant d'aligner les cadres juridiques d'achat des denrées alimentaires avec la nécessité de relocalisation et de transition en bio des filières agricoles et alimentaires.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DEVE

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La lutte contre le gaspillage alimentaire passera par la réduction de 50 % de la part des produits alimentaires non consommés d'ici à 2030 au sein de la restauration collective parisienne. L'objectif est d'agir sur une meilleure gestion des préparations et services tout en développant la valorisation et les dons alimentaires. Dans le prolongement des objectifs de "zéro déchet", la Ville de Paris renforcera le réemploi à la fois du matériel de cuisine et du matériel de livraison de sa restauration collective.

Indicateur

Taux de gaspillage alimentaire à la Ville

Objectif

50%

Année cible

2030

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

3653

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DEVE, DPE

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris expérimentera dans l'ensemble des 1 300 sites concernés d'ici à 2030 la méthode « climat cantines » développée par "Bio Consom'Acteurs" et "Eco2 Initiative". Cette démarche vise à réduire l'impact carbone des menus tout en garantissant l'équilibre nutritionnel et la durabilité des produits achetés. 7 caisses des écoles avec 30 classes sensibilisées et le personnel de cuisine formé par gestionnaire pour la période, 2022-2024

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|-------|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de cantines parisiennes appliquant la méthode "climat cantine" | Objectif | 1 300 | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|-------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Ressource en eau Economie circulaire

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Alimentation | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Administration

Direction DEVE, DTEC **Partenaires**

Financement Ville de Paris **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****70****Porter l'ensemble des initiatives de la
Ville (alimentation durable) au niveau du
CROUS****Statut**

Nouvelle

Type de mesureCoordination &
partenariat**Descriptif de l'action**

L'ensemble des mesures concernant l'alimentation durable sur le périmètre des restaurants de la Ville de Paris seront portées auprès du CROUS afin de la généraliser ; si le CROUS parisien propose une alternative végétarienne quotidienne aux étudiants, la part de produits locaux ou biologiques y est relativement faible.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif

Alimentation

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet**Informations opérationnelles****Public cible**

Jeunes & étudiants

Direction

DEVE

Partenaires

CROUS

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

Structurer et mutualiser les circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire auprès des plus précaires

Statut Nouvelle

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris travaillera avec les actrices et acteurs engagés à la nécessaire évolution de l'aide alimentaire en s'adaptant aux besoins de différentes formes de précarité alimentaire et en restructurant et en mutualisant autant que possible les circuits d'approvisionnement. Un premier travail pour approvisionner, via des circuits courts, une trentaine d'associations de l'aide alimentaire parisienne en produits bio, durables, locaux, permettant de mieux nourrir environ 9000 personnes par semaine et offrant des débouchés à des productrices et producteurs du Bassin parisien a été engagé.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|------------|----------|-------------|
|------------|----------|-------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

| Secteur émissif | Alimentation | Impact qualité de l'air |
|---|--------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Populations précaires

Direction DEVE, DSOL, DAE **Partenaires** Associations

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers** ✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****72****Accompagner la structuration de
groupements d'achats, d'AMAP et de
marchés nomades dans les quartiers
populaires****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris accompagnera la structuration de groupements d'achat et autres modèles économiques alimentaires tels que les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ou les marchés nomades afin de permettre l'accès à toutes et tous à une alimentation durable et notamment aux habitantes et habitants des quartiers populaires.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Alimentation

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DEVE, DSOL, DAE

Partenaires

Associations

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris portera un plaidoyer pour légiférer sur un droit opposable à une alimentation durable pour toutes et tous et continuera à soutenir l'alimentation durable comme une ouverture sur le droit commun et la citoyenneté des personnes en situation de précarité.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Alimentation

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DEVE

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****74****Concrétiser une sécurité sociale
alimentaire par le soutien à la
multiplication des lieux et dispositifs de
solidarité, mixité et démocratie
alimentaires****Statut** Nouvelle**Type de mesure**

Aide & incitation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris soutiendra la multiplication des lieux et dispositifs de solidarité, de mixité et de démocratie alimentaire. Les projets sont pluriels et se complètent : des halles alimentaires, des caisses alimentaires communes, des cuisines partagées, des épiceries sociales ou encore tiers lieux solidaires... en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville et en lien avec les acteurs parisiens de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Indicateur

Nombre de dispositifs soutenus

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Alimentation

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Populations précaires

Direction

DEVE, DSOL, DAE

Partenaires

Associations

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****75****Prioriser les mesures de transition durable (ilots de fraîcheur, végétalisation, ombrières, cours oasis...) aux quartiers politiques de la ville.****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Les mesures de transition durable seront réalisées en priorité dans les quartiers politiques de la ville, ce afin de protéger les plus vulnérables et de leur garantir l'accès aux co-bénéfices sociaux de la transition écologique. La Ville de Paris s'est engagée à consacrer 25 % de l'investissement de la collectivité aux quartiers populaires. De même, la création en 2021 d'une ligne budgétaire dédiée au soutien des projets associatifs contribuant à la transition écologique permet de financer directement les acteurs présents dans ces quartiers.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Populations précaires

Direction

DSOL, DDCT, DTEC, DVD, DEVE, DASCO, DFPE

Partenaires

Bailleurs sociaux & associations

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Expérimenter une approche locale et territorialisée pour engager ou renforcer la transition dans les quartiers populaires.

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris expérimentera une méthode locale et territorialisée pour déterminer les leviers les plus prometteurs pour réduire l'empreinte carbone collective locale et orienter les quartiers populaires vers la durabilité.

À partir d'un diagnostic impliquant les habitantes et les habitants et suscitant l'engagement des citoyennes et des citoyens, un programme d'actions pour la transition écologique (végétalisation locale, emplacement d'ombrières, fontaines, développement de la mobilité douce, favoriser la proximité des lieux de loisirs, favoriser l'économie locale, etc.) sera construit à l'appui de réunions de groupes de citoyens, élues et élus, experts pour aboutir à des transformations réalisables dans le quartier et souhaitées par les habitantes et les habitants.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Atténuation Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Populations précaires

Direction

DTEC, DDCT, DSOL

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Accompagner chaque nouvelle action menée par le Plan climat dans les quartiers populaires d'une communication spécifique dans une démarche « d'aller vers »

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Chaque nouvelle action menée par le Plan climat dans les quartiers populaires fera l'objet d'une communication spécifique dans une démarche « d'aller vers » (pieds d'immeuble, porte à porte, etc.). Celles-ci se feront avec les acteurs de terrain, proches des habitantes et habitants mais également en lien avec les bailleurs sociaux par exemple. À titre d'exemple, l'appropriation des espaces de rafraîchissement et des îlots de fraîcheurs sera rendue plus aisée par l'organisation d'activités en lien avec les acteurs associatifs

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Populations précaires

Direction

DTEC, DDCT, DSOL

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Dès 2024, la Ville évaluera l'impact de ses politiques de transition écologique au prisme du genre, afin d'en examiner la sensibilité, de mieux appréhender leurs effets différenciés sur les femmes et les hommes et de travailler à l'élaboration d'objectifs d'intégration de l'égalité des sexes pour ses futurs programmes.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DDCT

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris soutiendra une nouvelle promotion "Women4Climate" parisienne. Programme créé en 2017 par le C40, qui rassemblent des femmes engagées pour le climat, ce dispositif de mentorat mettra en relation des dirigeantes des secteurs privé et public, des leaders syndicales et associatives, des figures d'organisations internationales et communautaires, et des entrepreneuses avec des jeunes figures montantes de la lutte contre le changement climatique.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DDCT

Partenaires

Associations

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Pour améliorer la connaissance et systématiser une approche genrée des politiques climat, un bureau « genre et transition écologique » sera créé à la Ville. Il permettra notamment de faire progresser les connaissances sur les causes de ces inégalités liées au genre, mais également de travailler à l'élaboration de méthodologies dédiées

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DTEC, DDCT

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Réaliser des diagnostics territoriaux partagés sur les enjeux de santé environnementale dans les quartiers identifiées comme zone de fragilité environnementale

Statut En cours

Type de mesure Recherche & développement

Descriptif de l'action

Afin d'apporter une attention accrue aux quartiers populaires, la Ville de Paris réalisera des diagnostics territoriaux partagés sur les enjeux de santé environnementale sur les quartiers identifiés comme zone de fragilité en santé environnementale. Les questions de la chaleur et de l'adaptation au changement climatique, en lien notamment avec les conditions de logement, y seront centrales. L'objectif est de dresser un état des lieux et de co-définir, avec les habitantes et habitants et les autres acteurs du territoire, des actions visant à améliorer la santé et le bien-être de la population, réduire les inégalités de santé et renforcer la résilience du territoire.

L'ambition de la Ville in fine est de mieux comprendre et faire connaître les liens entre les facteurs environnementaux et la prévalence ou l'incidence, selon le lieu de vie ou le milieu social, de certaines pathologies respiratoires, cancers, maladies cardiovasculaires, troubles du métabolisme ou du neuro-développement. Une attention particulière sera portée aux zones de fragilité en santé environnementale, dont les habitations le long du Boulevard Périphérique. Les démarches d'urbanisme favorable à la santé (UFS) et d'évaluations d'impact sur la santé (EIS/EQIS) des politiques urbaines, déjà largement déployées à Paris grâce à un service municipal intégré seront également renforcées et étendues.

La Ville créera et suivra un Baromètre de la santé environnementale à Paris. Sur le modèle des KAPB (Knowledge, Attitudes, Beliefs and Practices) pratiqués dans la lutte contre le Sida, ces enquêtes réalisées tous les deux ans sur la base de questionnaires larges et de focus group qualitatifs sur des publics cibles (jeunes / femmes enceintes), permettront d'objectiver les connaissances et pratiques des parisiens.e.s en matière de santé environnementale.

Cette action est en lien avec la mesure 5.6 'Réaliser des diagnostics territoriaux sur les enjeux de santé environnementale sur les quartiers identifiés comme zone de fragilité' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|--------------------------------|----------|-------------|
| Nombre de diagnostics réalisés | | |

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

| Secteur émissif | Impact qualité de l'air |
|---|------------------------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | Gains NOx à 2030 en t/an* |
| Gain énergie à 2030 en GWh | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DSP, DSOL, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Prévenir le risque épidémique lié au changement climatique par une politique de veille sanitaire et d'actions préventives

Statut

Renforcée

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris a mis en place dès 2016 un plan de santé environnementale afin d'adresser les facteurs environnementaux dégradant la santé des parisiens (pollution de l'air, l'eau ou des sols ; absence de végétation ; vecteurs de maladies tropicales, etc). Ce plan a été révisé en 2024.

Le Plan climat visant notamment à adapter le territoire au changement climatique, il inclut la lutte contre les maladies tropicales se développant à Paris dû aux évolutions du climat local. En vue de limiter la prolifération des moustiques ainsi que de tiques, vecteurs de zoonoses tropicales, la Ville mettra donc en place les mesures pour limiter la prolifération de ces vecteurs, notamment dans les espaces plus à risques où de l'eau peut stagner. Cela permettra de réduire la prévalence de maladies nouvellement apparues sur le territoire parisien, telles que la dengue et le chikungunya (quelques dizaines de cas par an). Elle devrait permettre d'endiguer le développement de la population de moustiques tigre, apparue sur le territoire en 2021.

Pour ce faire, la Ville de Paris entend :

- Intégrer la prévention des maladies vectorielles dans la gestion des espaces verts, des plans d'eau et des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, en favorisant une gestion intégrée et l'approche « One Health – Une seule santé » qui permet une meilleure régulation des espèces tout en préservant la biodiversité.
- Poursuivre et renforcer les partenariats et conventions avec le monde de la recherche, les laboratoires, réseaux et associations spécialisées pour améliorer la connaissance et le suivi du risque de zoonose et pour mieux prévenir les épizooties et épidémies.
- Renforcer la coopération de la Ville de Paris avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France sur le partage d'informations et de données et sur la gestion des risques, notamment lors de la mise en place d'actions de lutte anti-vectorielle dans le respect de la biodiversité.
- Plaider pour la création d'un Observatoire régional de la santé animale et du risque zoonotique pour mieux suivre les impacts sur les santés animale et humaine, anticiper les épidémies et/ou épizooties et formuler des recommandations pour les habitantes et habitants d'Île-de-France.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DSP, DTEC, SG, DEVE **Partenaires** Santé publique France, Agence Régionale de la Santé

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris 0,33 M€

Plaider pour que le Plan de protection de l'atmosphère régional vise à atteindre les valeurs fixées par l'OMS pour 2030

Statut Nouvelle

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

Au niveau francilien, c'est le Plan de protection de l'atmosphère (PPA), piloté par l'Etat, qui définit les objectifs et les mesures permettant de reconquérir et préserver la qualité de l'air sur le territoire. La Ville de Paris continuera de plaider pour que le PPA de la région Île-de-France prescrive toutes les mesures nécessaires à l'atteinte des valeurs réglementaires européennes et au suivi des recommandations de l'OMS.

Cette action est en lien avec la mesure 5.3 'Plaider pour que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) prescrive les mesures nécessaires à l'atteinte des valeurs réglementaires européennes et au suivi des recommandations de l'OMS' du Plan d'Améliorati

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris sera exigeante quant au calendrier de déploiement du dispositif de ZFEm et du passage des différentes étapes, seule solution à même de bannir le diesel en ville, responsable d'une immense partie de ces pollutions. En effet, la zone à faible émission parisienne permet d'interdire la circulation de véhicules selon leur taux d'émission de polluants (en 2024, les véhicules crit'air 4 et 5 ; les cirt'air 3 dès 2025) en journée au sein du périmètre de l'A86.

Cette action est en lien avec la mesure 1.1 'Plaider pour une ZFE ambitieuse' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | ZFE-m étape C2 |
|---|--------------------|------------------------------|----------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 838 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 8 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

Metropole du Grand Paris et
Etablissements Publics
Territoriaux

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Plaider au niveau national pour étendre le dispositif de réduction de la circulation en anticipant les périodes de canicule

Statut Nouvelle

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

Lors de pics de pollution à l'ozone associés aux fortes chaleurs, la Préfecture de Police de Paris peut mettre en place des mesures de circulation différenciée basées sur la vignette Crit'Air (seuls les véhicules catégorisés 0, 1 et 2 sont autorisés à circuler). La Ville de Paris plaide pour que ces mesures soient systématiquement appliquées.

Face à l'amplification des épisodes de fortes chaleurs, la Ville de Paris plaidera auprès de l'État afin d'étendre le dispositif pendant les périodes de canicule avant même qu'elles aient généré un pic de pollution à l'ozone.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DVD

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris demandera à la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités l'instauration de la gratuité des transports en commun en période de pic de pollution ; si IDFM propose un forfait anti-pollution permettant des voyages illimités sur une journée à un prix réduit, la Ville souhaite rendre ce service gratuit.

Cette action est en lien avec la mesure 5.4 'Plaider auprès de la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités l'instauration de la gratuité des transports en commun en période de pic de pollution' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DVD

Partenaires

Ile de France Mobilité

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****87****Pérenniser le dispositif de sensibilisation
"Paris prend l'air !"****Statut**

Renforcée

Type de mesureSensibilisation &
formation**Descriptif de l'action**

En 2022, la Ville de Paris a lancé l'opération « Paris prend l'air ! » en partenariat avec la fondation Bloomberg Philanthropies et Airparif. Ce programme a pour objectif de sensibiliser les citoyens et les citoyennes à la qualité de l'air, grâce à des animations mises en place dans tout Paris. Ce dispositif, initialement prévu pour durer 18 mois, sera pérennisé. Les participants, qui se verront prêter des capteurs, pourront ainsi mieux comprendre la pollution de l'air et ses impacts sur la santé. Ils découvriront les manières de réduire leur exposition et leurs émissions.

Cette action est en lien avec la mesure 5.1 "Pérenniser le dispositif de sensibilisation à la qualité de l'air "Paris prend l'air" du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Contrôle & prévention de la pollution

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DTEC, DDCT

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Statut Renforcée

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

En 2019, la Ville de Paris et l'Agence parisienne du Climat ont publié une étude sur les "dernières chaudières au fioul de Paris" qui représentent 3-4% de la demande énergétique du territoire et sont fortes émettrices de CO2, et de polluants atmosphériques. Un programme spécifique de sensibilisation a été lancé pour accompagner ces copropriétés vers la modernisation de leur installation vers le réseau de chaleur si possible ou d'entreprendre des travaux de rénovation thermique plus ambitieux en intégrant le programme Ecorénovons Paris+

Cette action est en lien avec la mesure 4.1 'Éradiquer le fioul' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur Nombre de chaudières fioul présentes sur le territoire

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Résidentiel | Impact qualité de l'air | Rénovation des logements (publics/privé) + maîtrise des usages |
|---|--------------------|------------------------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | 115298 | Gains NOx à 2030 en t/an* | 39 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 5 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DLH **Partenaires** Agence Parisienne du Climat

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers** ✓

Montant voté Ville de Paris

Achever la conversion des centrales fioul de la Ville notamment les équipements sous Délégation de service public (DSP)

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Le fioul domestique génère un cinquième des émissions de NOx du secteur résidentiel (soit plus de 3% des NOx totaux émis à Paris) alors qu'il ne représente que 5% de la consommation énergétique du secteur. La Ville de Paris a pour objectif d'éradiquer le fioul, grâce au remplacement des chaudières du parc municipal et l'accompagnement des copropriétés concernées.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|----|--------------------|------|
| Indicateur | Taux de centrales au fioul dans le chauffage municipal | Objectif | 0% | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|----|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------------|------------------------------|--------------|
| Tertiaire | | | |
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Administration

Direction DCPA **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers** ✓

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Un atlas des vulnérabilités et robustesses de Paris face au changement climatique sera réalisé d'ici 2025, afin de mieux prendre en compte les particularités du territoire à une échelle micro-locale et d'interroger la résilience des quartiers et arrondissements face aux différents aléas climatiques

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Populations précaires

Direction

DTEC, DSP, DDCT

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

0,3 M€

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****91****Participer ou organiser des exercices de crises****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Avec l'augmentation des vagues de chaleur, la Ville de Paris a souhaité étendre le principe de ces exercices d'anticipation à la survenue d'un épisode de dôme de chaleur. L'exercice « Paris à 50 °C », organisé à l'initiative de la Ville de Paris fin 2023, est le premier test de cette ampleur consacré aux super-vagues de chaleur jamais organisé en France. Cet exercice s'est appuyé sur un scénario de canicule d'une durée et d'une intensité inédite, avec un dôme de chaleur à 50°C. Combinant gestion de crise en salle et simulation in situ dans deux quartiers parisiens, cet exercice a permis d'analyser les conséquences d'un tel événement sur la vie des habitantes et des habitants, des acteurs économiques et de tester l'efficacité des actions prévues par tous les acteurs du territoire. Ses enseignements permettront de renforcer les dispositifs prévus.

Indicateur

Nombre d'exercices réalisés

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

SG, DTEC, DPMP

Partenaires

CAUE, Préfecture de Police, Etat, Pompiers

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

Statut Renforcée

Type de mesure Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Un préalable à l'action est la prise de conscience des risques et la large diffusion d'une culture du risque. Dans le cadre de la Stratégie de Résilience, la Ville de Paris travaille à renouveler la communication sur les risques et les crises, en développant des supports d'information et des initiatives, parfois ludiques, fondés sur l'expérience des Parisiennes et des Parisiens, en veillant à ne pas leur donner un caractère anxiogène

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an <sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh <sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction SG, DICOM, DTEC, DPMP **Partenaires** CAUE, Académie du climat

Financement Ville de Paris **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****93****Développer des missions solidaires
visant à sensibiliser sur les bons gestes
et les moyens d'engagement bénévoles
en période de crise****Statut**

Renforcée

Type de mesureSensibilisation &
formation**Descriptif de l'action**

La Ville de Paris poursuivra le soutien à la mobilisation citoyenne en faveur des actions de solidarité. Une réflexion sur l'enrichissement du programme des Volontaires de Paris, fort d'une communauté de 75 000 Parisiennes et Parisiens engagés, a été lancée afin de renforcer leur contribution à la prévention et la gestion des crises. Dans cette perspective, la Ville de Paris développera des missions solidaires visant à sensibiliser sur les bons gestes et les moyens d'engagement bénévoles en période de crise.

Indicateur

Nombre de missions réalisées

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DDCT, DTEC, SGC, DSOL

Partenaires

Volontaires de Paris

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Statut Renforcée

Type de mesure Planification

Descriptif de l'action

Afin de limiter les impacts de l'aléa inondation de nombreuses actions sont en cours au travers de la charte des quartiers résilients et du plan Parispluie :

- Sensibiliser les Parisiennes et Parisiens sur le risque d'inondation par crue, ruissellement, remontée de nappe,
- Mieux informer les Parisiennes et Parisiens sur les mesures à mettre en œuvre pour favoriser la résilience de leur habitation
- Participer à l'organisation par la Préfecture de Police d'un exercice de crise Sequana sur les crues de la Seine en 2025.
- Poursuivre une stratégie d'amélioration de la résilience des équipements municipaux
- expérimenter dans les projets d'aménagement qui concernent des secteurs avec de fortes pentes des techniques permettant de réduire le ruissellement urbain.
- Monter, avec l'appui d'acteurs experts tels que le CEPRI et l'EPTB Seine-Grands-Lacs, un groupe de travail interne à la Ville sur le retour à la normale.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Ressource en eau Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DPE, SGC

Partenaires

Etat, Préfecture de Police, CEPRI, EPTB Seine Grands Lacs

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Ouvrir une vingtaine de grands parcs parisiens toute la nuit & adapter les horaires des piscines en cas de canicule

Statut Renforcée

Type de mesure Mise à disposition

Descriptif de l'action

Le dispositif canicule de la Ville de Paris s'appuie sur une gestion sanitaire des vagues de chaleur qui a pour objectif de coordonner tous les acteurs du territoire (Préfecture de Police, Préfecture de région, Agence Régionale de Santé ...), de diffuser les recommandations sanitaires aux populations, et de mettre en place des actions et des mesures de prévention, du 1er juin jusqu'au 15 septembre, pour prévenir et limiter les effets sanitaires d'une vague de chaleur.

Des dispositions nouvelles seront prises dès l'activation du plan canicule dont l'ouverture d'une vingtaine de grands parcs parisiens toute la nuit, adaptation des horaires des piscines.

Indicateur Nombre de grands parcs ouverts toute la nuit

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DEVE, DJS, DTEC, SG, DRH

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Renforcer systématiquement la communication de la ville en cas de canicule lorsque les seuils de vigilance sont atteints

Statut

Renforcée

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Plus de 1 300 îlots de fraîcheurs (espaces verts et boisés, cours oasis, cimetières intramuros, piscines et sites de baignades, établissements ouverts au public et naturellement frais dont les musées et bibliothèques municipales etc) sont recensés à Paris. Lors de l'activation du plan canicule, la communication de la Ville sur ces îlots est systématiquement renforcée, permettant à chacun d'accéder à la cartographie des îlots de fraîcheur, qui est constamment mise à jour ; de plus, la Ville diffuse des messages de prévention à destination de la population générale et des publics vulnérables.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

SGC, DTEC, DICOM

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Engager un travail sur la gratuité des musées et cinémas aux plus précaires en période de canicule

Statut Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

Pour faciliter l'accessibilité à des lieux rafraîchis comme les musées ou les cinémas, un travail est engagé avec les partenaires de la Ville de Paris afin de proposer des tarifs réduits aux personnes les plus précaires (étudiants, seniors, familles à faibles revenus).

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Populations précaires

Direction

DAC, DSOL, DTEC, SG, DDCT

Partenaires

Paris Musée, Gestionnaires de cinéma, théâtre, musée

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Organiser une programmation culturelle nocturne, en s'inspirant de la Nuit Blanche, afin d'ouvrir plus d'îlots de fraîcheur la nuit aux Parisiennes et Parisiens

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris envisage d'organiser une programmation culturelle nocturne, en s'inspirant de la Nuit Blanche, afin d'ouvrir plus d'îlots de fraîcheur la nuit aux Parisiennes et Parisiens.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DAC, DTEC, SG

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Suivant les recommandations de la MIE (Mission d'information et d'évaluation) "Paris à 50°C" et les conclusions de l'exercice de crise "Paris à 50°C", une réflexion sur les modalités d'une mobilisation exceptionnelle pour faire face à des pics de chaleur extrêmes, inédits sur le territoire parisien devra s'engager

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, SG, DPMP

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Protéger les Parisiennes et les Parisiens****FICHE
ACTION****100****Mobiliser les volontaires de Paris pour
réaliser des visites de personnes fragiles
pendant les canicules****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Dès l'activation du Plan canicule, la Ville de Paris mène des visites chez des personnes isolées vulnérables, ce afin de rompre leur isolement et d'apporter une aide en cas de besoin - médicale, sociale ou sanitaire, en lien avec les services de la Ville et plusieurs associations locales. De plus, leur inscription au fichier reflex peut être proposée : ce dernier permet aux services de la Ville d'avoir le contact téléphonique des personnes les plus vulnérables, afin de proactivement les contacter en cas de crise sanitaire ou de grande chaleur pour leur offrir de l'aide et des conseils.

Indicateur

Nombre de visites de personnes fragiles réalisées

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Séniors

Direction

DDCT, SG, DSO, DTEC, DSPL

Partenaires

Volontaires de Paris

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Statut Renforcée

Type de mesure Mise à disposition

Descriptif de l'action

En période d'activation du plan canicule, la Ville de Paris ouvre des salles rafraichies situées dans certains EHPAD, dans les Mairies d'arrondissement et clubs séniors. Afin de les rendre plus "attractives", un accompagnement social et une animation des salles rafraichies seront généralisés. L'ouverture de ces salles rafraichies à d'autres publics (enfants, télétravailleurs, etc.) pour favoriser le lien intergénérationnel pourra être envisagée.

Indicateur Nombre de salles rafraichies

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an <sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh <sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DDCT, DTEC, SGC, CASVP, DSOL **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Proposer aux femmes enceintes de s'inscrire sur un fichier d'information en réponse aux canicules.

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

En s'inspirant du fichier REFLEX, la Ville de Paris proposera aux femmes enceintes suivies à Paris de s'inscrire sur un fichier d'information en réponse aux canicules. La Ville de Paris mettra à leur disposition, via les maternités de l'AP-HP et les réseaux de sages-femmes, des informations sur les bonnes pratiques à suivre et les lieux frais de la capitale pouvant leur permettre de se protéger de la chaleur.

Indicateur

Nombre de femmes enceintes inscrites au fichier d'information

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Femmes enceintes et nouveaux nés

Direction

DSP, DTEC, SG, DFPE

Partenaires

AP-HP, Agence Régionale de Santé, réseaux de sages-femmes et de pharmacie

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Mise à disposition

Descriptif de l'action

Pour accompagner les parents dans les premiers mois suivant la naissance de leur enfant, la Ville de Paris adaptera les PMI (Centre de protection maternelle et infantile) pour en faire de véritables lieux de refuge face aux chaleurs extrêmes. Les locaux seront aménagés en conséquence et les horaires d'ouverture adaptés en période estivale pour permettre aux jeunes parents d'y trouver un espace rafraîchi pour leur nourrisson. Les professionnels des PMI seront formés spécifiquement pour accompagner les parents et leur donner des conseils pour protéger leurs nourrissons de la chaleur.

| | | | |
|-------------------|--|-----------------|--------------------|
| Indicateur | Nombre d'espaces refuge créés dans les PMI | Objectif | Année cible |
|-------------------|--|-----------------|--------------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Femmes enceintes et nouveaux nés

Direction

DSP,

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

A l'instar du Plan Grand Froid déclenché en période hivernale, le Plan Grand Chaud permettra de protéger les personnes à la rue des risques liés aux très fortes chaleurs (déshydratation, coup de chaud...). Cette protection se présentera sous la forme d'une mise à l'abri dans des lieux frais, un accès aux établissements de bains-douches sur une période plus longue de la journée, etc. La Ville de Paris travaillera avec les services de l'État pour que soit mis en place un dispositif national "Grand chaud" qui pourrait être déclenché en cas d'extrême climatique à définir avec Météo-France, Santé Publique France, la Préfecture et les services de la Ville. Le seuil sera défini selon la combinaison défavorable de plusieurs facteurs, comme des températures extrêmes, un fort taux d'humidité ou une forte dégradation de la qualité de l'air.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

SG, DSOL, DTEC, DSP

Partenaires

Etat, Météo France, Santé Publique France, Préfecture

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Accompagnement

Descriptif de l'action

Afin de mieux connaître les profils des personnes dormant dans la rue en dehors de l'hiver et à mieux saisir les difficultés qu'elles rencontrent en période estivale, les opérations "Nuit de la Solidarité" auront lieu chaque été, dans la lignée de la première expérimentation conduite en 2023 dans trois arrondissements (8e, 12e et 20e).

Rassemblant des milliers de bénévoles ayant pour objectif de décompter les sans-abris et d'échanger avec eux, elles ont permis d'identifier qu'entre 2500 et 3500 personnes dorment à l'extérieur en hiver à Paris.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|---|----------|-------------|
| Nombre de personnes recensées en situation de rue l'été | | |

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

| Secteur émissif | Impact qualité de l'air |
|---|-------------------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Populations précaires

Direction DSOL, SG, DTEC, DDCT, DSP Partenaires

Financement Ville de Paris Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Mise à disposition

Descriptif de l'action

La Ville de Paris travaillera à la mise à disposition de lieux d'accueil à même d'être mobilisés sous 24 heures pour permettre aux personnes à la rue de s'y réfugier, à tout moment. La réflexion portera notamment sur les gymnases, les salles fraîches au sein des mairies d'arrondissement ou d'autres bâtiments municipaux, les musées ou encore certains parkings...

Indicateur Nombre de lieux d'accueil mis à disposition sous 24h

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an <sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh <sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DSOL, SG, DJS, CASVP **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Mise à disposition

Descriptif de l'action

En 2024, les 17 bains-douches de la Ville de Paris sont ouverts en moyenne 5 jours par semaine, mais par tranches de demi-journées. De manière à permettre aux personnes en situation de rue de mieux supporter les vagues de chaleur, les horaires d'ouverture des 17 bains-douches de la Ville seront étendus.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Populations précaires

Direction

DSOL, SG, DJS, CASVP

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Des dispositions spécifiques pourraient être incluses dans les règles de la commande publique afin que la Ville, en tant que donneur d'ordre, s'assure de la prise en compte du risque canicule par les entreprises prestataires. La réflexion s'étendra aux acteurs portant des délégations de service public et aux prestataires de la Ville. Une action plus spécifique à destination des acteurs et actrices de la construction sera notamment menée : ils représentent, après les métiers de l'agriculture, les métiers les plus exposés à la perte d'heures de travail (19 % en 2030 contre 60 % pour les agriculteurs) en raison des fortes chaleurs.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DFA, DTEC

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Mise à disposition

Descriptif de l'action

Sur son propre périmètre, la Ville de Paris mènera une réflexion interne sur les horaires d'ouverture des équipements publics en période de canicule, pour permettre une accessibilité et une continuité de service afin d'adapter les horaires des services publics municipaux aux modifications des rythmes de vie en période de forte chaleur.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

SG, DILT, DTEC, DRH

Partenaires

Organisations syndicales, RATP, IDFM

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Plaider au niveau national pour que les mesures d'adaptation aux vagues de chaleur et aux épisodes de canicule soient renforcées dans le code du travail

Statut Nouvelle

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville plaidera au niveau national pour que les mesures d'adaptation aux vagues de chaleur et aux épisodes de canicule soient renforcées dans le code du travail, notamment via l'inscription du risque canicule dans ce dernier et l'obligation pour les entreprises de disposer de plan d'adaptation du travail aux fortes chaleurs.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DRH, DAJ

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

FICHE
ACTION

111

Mettre en place un budget carbone
(2024-2026)

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Dès 2024, la Ville de Paris met en place un budget carbone parisien, définissant la quantité maximale de gaz à effet de serre pouvant être émise chaque année par le territoire afin de rester sur la trajectoire de décarbonation. Établi par période de 6 ans, le budget carbone permettra à chaque mandature de se fixer des objectifs concrets sur les secteurs contributeurs aux émissions locales de gaz à effet de serre : résidentiel, tertiaire, industrie, transports et déchets.

Le budget actuel pour la période 2021-2026 s'établit à 27,75 Mt CO2e, soit une baisse de 16 % par rapport au budget de référence précédent 2015-2020. Entre 2024 et 2026, le montant estimatif à ne pas dépasser est de 13,23 Mt CO2e, soit 48 % du budget de la période actuelle.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Planification

Descriptif de l'action

Afin de respecter sa trajectoire de décarbonation, la Ville de Paris met en œuvre une stratégie de séquestration carbone qui s'appuie sur un renforcement de la capacité de stockage des sols parisiens, le développement du stockage carbone dans les bâtiments et une stratégie en faveur de la séquestration carbone hors de son territoire.

S'agissant de la séquestration carbone des sols, le Plan Climat de Paris vise à renforcer le captage du carbone par les actions de végétalisation de la ville et une meilleure prise en compte de cet aspect dans les pratiques de gestion de ses espaces verts. La Ville de Paris entend par ailleurs renforcer sa connaissance sur son potentiel de séquestration des sols au travers de l'analyse critique des surfaces par occupation des sols, le développement de valeurs spécifiques de séquestration carbone pour les sols parisiens et ainsi que les résultats de l'expérimentation sur l'« Impact des couverts végétaux et leur mode de gestion sur la séquestration du carbone et la biodiversité des sols ». La Ville a également développé un outil spécifique pour estimer le stockage et les flux des arbres d'alignement présents sur son territoire.

S'agissant de la séquestration carbone dans le bâtiment, le Plan Climat et le Plan Local d'Urbanisme visent à renforcer le recours au matériaux biosourcés. Ces derniers permettent de réduire l'impact carbone des bâtiments tout en renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire au travers de la construction en bois.

Enfin, consciente des limites imposées par la densité de son territoire, la Ville de Paris développe une stratégie en faveur de la séquestration carbone extramuros. Elle s'appuie sur la coopérative carbone de Paris et du Grand Paris pour valoriser des projets de séquestration carbone en lien avec le territoire parisien.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DU, DEVE, DVD

Partenaires

Coopérative carbone

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****113****Travailler avec les acteurs de la
rénovation à améliorer la lisibilité des
enjeux de transformation
environnementale du bâti****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Si la massification de la rénovation énergétique demeure un enjeu fondamental de la transition écologique, il est essentiel d'adopter une approche globale pour intégrer les autres enjeux environnementaux tels que la production d'énergies renouvelables, les mobilités, la végétalisation ou encore la gestion des déchets. La Ville travaillera avec les acteurs de la rénovation à améliorer la lisibilité des enjeux de transformation environnementale du bâti.

La question des bonnes pratiques, pour éviter l'effet rebond qui peut limiter les gains obtenus dans le cadre d'une rénovation performante, fera également l'objet de travaux avec les acteurs du secteur.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation Economie circulaire

Secteur émissif

Résidentiel & tertiaire

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**Aménageurs &
constructeurs**Direction**

SG, DTEC, DU, DCPA, DLH

PartenairesEntreprises, Agence Parisienne
du Climat**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****114****Atteindre 40% de logements publics en
2035****Statut** En cours**Type de mesure** Planification**Descriptif de l'action**

La Ville de Paris s'est fixée comme objectif d'atteindre 40% de logements publics en 2035. Pour l'atteindre, la Ville de Paris privilégiera les méthodes de production de logements les moins émissives en optant au maximum pour la réhabilitation d'immeubles existants (transformation de bureaux en logements), des surélévations, l'utilisation de matériaux bas-carbone et de réemploi ou recyclés.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|
| Indicateur | Part de logements publics dans le parc résidentiel | Objectif | 40% | Année cible | 2035 |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux** Atténuation Adaptation

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Résidentiel | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

| | | | |
|------------------------------------|--------------|--------------------------|-------------------|
| Public cible | Grand public | | |
| Direction | DLH | Partenaires | Bailleurs sociaux |
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers | |
| Montant voté Ville de Paris | | | |

AXE
Accélérer la réduction des émissions de carbone
**FICHE
ACTION**
115
**Rénover 5000 logements sociaux par an
(pour un gain moyen de 60%)**
Statut

En cours

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

Depuis le Plan Climat de 2007, la Ville de Paris soutient financièrement les bailleurs sociaux pour rénover au moins 4500 logements sociaux par an avec un gain de 30%. En 2018, pour tenir la trajectoire de neutralité carbone l'objectif a été réhaussé à 5000 logements sociaux par an avec un gain de performance énergétique de 60%.

En 2022, un mécanisme de financement a été instauré pour soutenir la création d'îlots de fraîcheur, élargissant ainsi l'action des bailleurs sociaux. Depuis 2009, 31 616 logements ont été livrés et plus de 63 200 logements sociaux ont bénéficié d'aides financières de la Ville (670 millions d'euros sur 3 milliards d'investissement) pour un gain de 54% sur la consommation d'énergie et de 56% sur les émissions de gaz à effet de serre.

Cette action est en lien avec la mesure 3.3 'Rénover 5000 logements sociaux par an' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Nombre de logements sociaux rénovés par an

Objectif

5 000

Année cible

0

Estimation des impacts
Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

| Secteur émissif | Résidentiel | Impact qualité de l'air | Rénovation des logements (publics/privé) + maîtrise des usages |
|---|-------------|------------------------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | 28662 | Gains NOx à 2030 en t/an* | 39 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | 218 | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 5 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles
Public cible

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Bailleurs sociaux

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

La rénovation énergétique du parc social intégrera de nouveaux objectifs tels que la sobriété en matériaux, produits et équipements, la préservation de l'existant, les low tech, l'utilisation d'équipements adaptables et/ou modulables, la mutabilité, ou encore la réduction des déchets et valorisation matière.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|------------|----------|-------------|
|------------|----------|-------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Adaptation Economie circulaire

| Secteur émissif | Construction & matériaux | Impact qualité de l'air |
|--|--------------------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DLH **Partenaires** Bailleurs sociaux

Financement Ville de Paris **Financement Tiers** ✓

Montant voté Ville de Paris

AXE
Accélérer la réduction des émissions de carbone
**FICHE
ACTION**
117
Atteindre 40 000 logements rénovés par an
Statut Renforcée

Type de mesure Planification

Descriptif de l'action

Paris compte plus d'un million de logements privés, ils devront tous être rénovés et performants d'ici 2050. Suite aux premières opérations d'intérêt général de rénovation énergétique et le premier programme Ecorénovons de 2018, en 2022 Paris a renforcé ce dispositif d'accompagnement en triplant la cible afin d'atteindre 15 000 logements accompagnés. L'objectif est d'accompagner, via Eco-rénovons Paris+, la rénovation de 22500 logements privés d'ici 2026, soit 2,5 fois plus que le programme précédent. Le nombre de copropriétés inscrites sur CoachCopro, une plateforme numérique d'accompagnement gérée par l'Agence Parisienne du Climat, a triplé, et le nombre d'audits globaux, première étape cruciale des projets de rénovation écologique, a été multiplié par 10. Afin d'accélérer cette dynamique et permettre d'atteindre 40 000 logements rénovés en par an en 2030, Eco-rénovons Paris+ sera poursuivi et renforcé.

Cette action est en lien avec la mesure 3.4 'Atteindre 40 000 logements privés rénovés par an' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| Indicateur | Nombre de logements privé rénovés par an | Objectif | 40 000 | Année cible | 2030 |
|------------|--|----------|--------|-------------|------|
|------------|--|----------|--------|-------------|------|

Estimation des impacts
Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

| Secteur émissif | Résidentiel | Impact qualité de l'air | Rénovation des logements (publics/privé) + maîtrise des usages |
|---|-------------|---------------------------------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | 129773 | Gains NO _x à 2030 en t/an* | 39 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | 988 | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 5 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles
Public cible Grand public

Direction DLH **Partenaires** Agence Parisienne du Climat & copropriétés

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers** ✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris poursuivra la mise en œuvre du dispositif Eco-rénovons Paris +, qui sera reconduit et renforcé afin d'arriver à 100 % de logements privés rénovés à l'horizon 2050. Ce type d'accompagnement technique et financier réalisé avec l'appui de l'Agence Parisienne du Climat a vocation à soutenir les deux-tiers des projets de rénovations environnementales réalisés à Paris.

Cette action est en lien avec la mesure 3.4 'Atteindre 40 000 logements privés rénovés par an' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Nombre de copropriétés accompagnées par ERP+

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air

Rénovation des logements (publics/privé) + maîtrise des usages

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

39

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

5

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Agence Parisienne du Climat & copropriétés

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

Le Plan Climat de 2018 plaidait pour l'obligation de rénovation des passoires thermiques. Les dispositions légales prévoient désormais le gel des loyers pour les logements en location présentant des performances énergétiques classées F et G suivant le diagnostic de performance énergétique. À terme, l'État a prévu l'interdiction de mise en location des logements classés G en 2025, F en 2028 et E en 2034. La Ville de Paris sera attentive au respect de ce calendrier par l'État.

Cette action est en lien avec la mesure 3.4 'Atteindre 40 000 logements privés rénovés par an' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Evolution de la part des logements classés F et G

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air

Rénovation des logements (publics/privé) + maîtrise des usages

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

39

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

5

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Agence Parisienne du Climat, copropriétés, bailleurs sociaux

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****120****Exonérer de taxe foncière pendant 3 ans
les copropriétés réalisant des travaux de
rénovation énergétique****Statut**

En cours

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

La Ville accompagne les propriétaires qui s'engagent dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur logement en les exonérant de l'intégralité de leur taxe foncière, pour une durée de trois ans, à compter de la date de paiement des travaux. Ce soutien sera poursuivi.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|---|----------|-------------|
| Nombre de copropriétés bénéficiant d'une exonération de taxe foncière | | |

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

| Secteur émissif | Atténuation | Impact qualité de l'air |
|---|--------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DFA, DLH

Partenaires

Copropriétés

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

**FICHE
ACTION**

121

Signer la charte d'engagement réciproque avec les syndicats et plaider auprès de l'Etat pour la mise en place d'une résolution obligatoire sur la rénovation en AG de copropriété ainsi que la création d'un label de reconnaissance des syndicats engagés

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

Afin d'engager davantage de copropriétés dans les opérations de rénovation, la Ville de Paris signera une charte d'engagements réciproque avec les syndicats. L'objectif est qu'une information relative à la rénovation énergétique et aux outils disponibles pour passer à l'action soit présentée chaque année lors de leurs Assemblées générales. Afin de généraliser cette démarche, la Ville de Paris défendra également la nécessaire évolution de la réglementation pour que soit mise en place une résolution obligatoire en Assemblée Générale des copropriétés sur la question de la rénovation énergétique, ainsi que la création d'un label de reconnaissance des syndicats de copropriétés qui font preuve de leur compétence sur le sujet.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Etat & copropriétés

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Garantir l'accès aux aides à la rénovation pour toutes les copropriétés éligibles en renforçant l'information et l'accompagnement

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville s'engage à renforcer l'information des habitantes et des habitants et améliorer leur accompagnement tout au long de leur parcours pour accéder aux aides à la rénovation énergétique. L'Agence Parisienne du Climat multipliera les sessions d'information à l'attention des syndicats et conseils syndicaux à partir d'exemples concrets de travaux déjà réalisés et adaptés en fonction de la situation du bâti ou de la taille de copropriété, avec leurs coûts et le reste à charge pour les plus modestes.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Agence Parisienne du Climat & copropriétés

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Dans l'optique de renforcer l'information et l'accompagnement des copropriétés pour accéder aux aides à la rénovation, le programme des « Ambassadeurs de la rénovation » sera renforcé. Ce réseau de copropriétaires engagés dans des démarches de travaux permet de sensibiliser par l'exemple et de favoriser le partage d'expérience entre copropriétés voisines.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Agence Parisienne du Climat & copropriétés

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

La rénovation de 100 % du bâti parisien d'ici 2050, véritable chantier du siècle, ne pourra advenir qu'avec un soutien renforcé et un engagement financier à la hauteur de l'enjeu de l'ensemble des acteurs mobilisés (Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France et l'État), tant pour le parc privé que le parc social.

Il est fondamental que les dispositifs nationaux, comme « Ma Prime Rénov' » et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) soient maintenus et renforcés rapidement.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Réglementation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris vise à augmenter la qualité environnementale, technique et architecturale de ses opérations neuves mais également à construire des bâtiments "bienveillants" pour les usagers, répondant à leurs besoins de nature en ville, intégrant les principes de l'économie circulaire et conçus selon des objectifs énergétiques ambitieux.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|------------|----------|-------------|
|------------|----------|-------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Adaptation Biodiversité Economie circulaire

| Secteur émissif | Construction & matériaux | Impact qualité de l'air |
|--|--------------------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Administration

Direction DCPA **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

L'atteinte des objectifs climat et énergie du Plan Climat à 2050 nécessitera de rénover la totalité des 6000 équipements municipaux (crèches, écoles, piscines, bibliothèques, gymnases, bâtiments administratifs...), en visant à réduire de 40 % la consommation énergétique de son patrimoine à l'horizon 2030 et de 60 % d'ici 2050 - ces rénovations seront réalisées en priorité sur les équipements accueillant du public sensible (jeunes enfants, personnes âgées), en favorisant l'utilisation de matériaux biosourcés (plus adapté au confort d'été) et l'implémentation de solutions de rafraichissement (de la climatisation passive à la protection de la chaleur par des volets, toiles tendues, pergolas..)

Cette action est en lien avec la mesure 3.1 'Réduire de 40% de la consommation énergétique de l'administration à horizon 2030' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|------|--------------------|---|
| Indicateur | Part des bâtiments municipaux rénovés | Objectif | 100% | Année cible | 0 |
| | Taux de réduction de la consommation énergétique du patrimoine ville (/2004) | | 40% | | |

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Adaptation

| Secteur émissif | Tertiaire | Impact qualité de l'air | Rénovation des bâtiments (tertiaires/municipaux) +maitrise des usages |
|--|------------------------|-------------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | en cours de définition | Gains NOx à 2030 en t/an* | 180 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | 253 | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 3 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Administration

Direction DCPA, DTEC **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****127****Suivre le programme de rénovation de
Paris Musée - objectif -60% de
consommation d'énergie en 2050****Statut**

En cours

Type de mesureCoordination &
partenariat**Descriptif de l'action**

Les opérateurs de la Ville de Paris se mobilisent vers une rénovation massive de son bâti : par exemple, Paris Musées, qui regroupe les 14 musées et sites archéologiques parisiens, a pour objectif une réduction de 60 % de ses consommations énergétiques à l'horizon 2050.

IndicateurTaux de réduction de
consommation énergétique des
équipements de Paris Musées**Objectif**

60%

**Année
cible**

2050

Estimation des impacts**Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DAC, DTEC

Partenaires

Paris Musée

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

Mobiliser l'État et les grands propriétaires pour qu'ils communiquent le bilan des rénovations parisiennes

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris invite également l'État et les grands propriétaires publics à communiquer régulièrement les avancées des rénovations de leur parc immobilier sur le territoire de Paris.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Entreprises & institutions

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Rénover totalement 30 écoles et 10 crèches par an en mobilisant des équipements tampons : Atteindre les objectifs de neutralité carbone mais aussi adapter les écoles et les crèches aux nouvelles données climatiques, nécessite de revoir complètement la programmation des travaux dans ces équipements. Il est devenu impossible de faire de tels travaux pendant la coupure estivale. Il a donc été décidé d'entreprendre ce programme ambitieux de rénovation complète de ces équipements en les fermant la durée nécessaire de 18 à 24 mois. Cette fermeture permettra aussi de clore le programme d'accessibilité, de rénovation des étanchéités ou des ventilations. Les premières "rotations d'écoles et crèches" seront proposés aux Printemps aux communautés et maires d'arrondissement. Une première autorisation de programme à hauteur de 100M€ a été ouverte par le Conseil de Paris de décembre 2023

Cette action est en lien avec la mesure 3.1 'Réduire de 40% de la consommation énergétique de l'administration à horizon 2030' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| Indicateur | Nombre d'écoles / crèches rénovées par an | Objectif | 30 & 10 | Année cible | 0 |
|------------|---|----------|---------|-------------|---|
|------------|---|----------|---------|-------------|---|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

| Secteur émissif | Tertiaire | Impact qualité de l'air | Rénovation des bâtiments (tertiaires/municipaux) + maîtrise des usages |
|---|--------------------|------------------------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 180 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 3 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Enfants

Direction DCPA Partenaires

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris 100 M€

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****130****Veiller à la mise en œuvre du décret tertiaire****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Les dispositions légales du "décret tertiaire" déterminent des objectifs de réduction de consommation énergétique pour les bâtiments de plus de 1 000 m² à l'horizon 2030 (-40% avec une année de référence après 2010) et 2050 (-60%). La Ville travaillera avec les acteurs du territoire pour permettre une mise en œuvre et un suivi des travaux requis : le tertiaire couvrant 45% des surfaces immobilières parisiennes et 35% des émissions de GES locales, sa rénovation est de prime importance pour assurer le respect de trajectoire énergétique du territoire.

Indicateur

Consommation énergétique du Tertiaire à Paris

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

| Secteur émissif | Tertiaire | Impact qualité de l'air | |
|---|-----------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | 183600 | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | 230 | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DTEC, DAE, DCPA

Partenaires

Entreprises & institutions

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris interpellera le législateur pour que le seuil de 1 000 m² puisse être réévalué afin d'intégrer les spécificités des grandes villes telles que Paris qui accueillent des locaux en moyenne plus petits.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Tertiaire

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DTEC

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Afin d'accélérer la rénovation du tertiaire, la Ville a organisé en octobre 2024 une conférence de financement pour la rénovation du tertiaire parisien dans le cadre de la COP régionale de planification écologique. Il s'agira dans la poursuite du travail d'identifier les freins à l'action, de mobiliser les acteurs financiers et d'inscrire un programme opérationnel à 10 ans, dont la facilitation de l'accès aux sources de financements pour les acteurs privés.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité
de l'air

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à
2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à
2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DTEC, DAE, DCPA, DU,
DFA

Partenaires

Entreprises & institutions

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Mettre en place un guichet unique d'information sur les rénovations énergétiques pour les TPE-PME

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris, en collaboration avec les chambres consulaires (Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et de l'industrie de Paris), et l'Agence Parisienne du Climat, expérimentera un premier « guichet unique d'information » destiné à apporter un accompagnement personnalisé aux TPE/PME pour les aider à monter des projets d'économie d'énergie. Un bilan sera dressé en 2025 pour confirmer la pertinence, le développement et la pérennité du dispositif.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DTEC, DAE

Partenaires

CCI, CMA

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Imposer une consommation d'énergie 60% inférieure à celle de référence et l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi dans les travaux de rénovation (Ville et partenaires)

Statut Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Concernant les projets soumis à la réglementation thermique construction existante globale (RTE globale), la Ville de Paris renforce les exigences réglementaires de performance des rénovations en imposant une consommation d'énergie inférieure ou égale à 60 % de la consommation de référence (Cepref) pour les bâtiments de bureau, et inférieures ou égales à 104 kWh/m².an pour les autres catégories de bâtiments (150 kWh/m².an en cas de chauffage électrique). Des valeurs supérieures peuvent être admises, dans la limite de 10 %, pour les bâtiments de logement collectif comportant plus de 80 % d'appartements T1 d'une pièce.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Aménageurs & constructeurs

Direction

DCPA, DU, DTEC, DLH

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

**Généraliser l'utilisation de matériaux
issus du recyclage ou du réemploi dans
les chantiers municipaux**

Statut Nouvelle

Type de mesure Réglementation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris mettra en place des clauses particulières dans ses marchés de travaux pour imposer l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi. Actuellement, 40 % des surfaces de plancher construites des projets municipaux sont réalisées en bois biosourcés. Parallèlement, l'utilisation des matériaux alternatifs comme la terre crue, le coton recyclé ou la paille se développe. La Ville de Paris incitera également ses partenaires (bailleurs sociaux, aménageurs) pour qu'ils adoptent la même politique d'achats.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Construction &
matériaux

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Aménageurs &
constructeurs

Direction

D CPA

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****136****Sortir progressivement du béton dans la
construction, l'aménagement et la
rénovation****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

L'impact environnemental du béton est très élevé : poids carbone, consommation d'eau, extraction des matières premières. Malgré des contraintes réglementaires fortes, la Ville se fixe l'objectif de réduire le plus possible le recours au béton dans la construction, l'aménagement et la réhabilitation afin d'en sortir progressivement. Elle préconise en substitution le recours à des matériaux de réemploi, recyclés, renouvelables, recyclables, biosourcés ou géosourcés.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissifConstruction &
matériaux**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DU

Partenaires

Aménageurs & constructeurs

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****137****Renforcer les exigences de performance
énergétique des constructions neuves
(RE2020)****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris renforce ses exigences de performance des construction neuves en anticipant les prochaines échéances de la réglementation environnementale (RE2020). Le PLU bioclimatique impose un indicateur d'impact sur le changement climatique des composants de construction (Icc) maximum inférieur ou égal à 580 kg CO₂e/m² pour les bâtiments de logement collectif, et 710 kg CO₂e/m² pour les bâtiments de bureau. Toutefois, pour les bâtiments de logement collectif au sens de la RE 2020, une valeur supérieure à celle indiquée ci-dessus peut être admise lorsque cette dernière est strictement incompatible avec la conformité aux dispositions du premier alinéa de la sous-section UG.5.1.3 (confort d'été). Le PLU bioclimatique offre également des mécanismes d'incitation innovants pour favoriser les projets à forte performance environnementale

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Résidentiel & tertiaire

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Aménageurs & constructeurs

Direction

DU

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****138****Renforcer les subventions aux bailleur sociaux usant de matériaux biosourcés / de réemploi****Statut** Nouvelle**Type de mesure**

Aide & incitation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris renforcera les subventions accordées aux bailleurs sociaux qui ont recours aux matériaux écologiques pour leur projet de rénovation.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissifConstruction &
matériaux**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Bailleurs sociaux

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Réglementation

Descriptif de l'action

Il apparaît nécessaire de mieux encadrer les chantiers et il est impératif que ceux-ci utilisent moins de béton, moins de camions, moins d'eau et génèrent moins de nuisances, à l'image de ce qui a été réalisé par la SOLIDEO pour bâtir le Village des Athlètes en Seine-Saint-Denis. La Ville de Paris mettra en œuvre une charte chantier propre applicable à tous les chantiers de bâtiment dès 2024. La Ville de Paris imposera la traçabilité et la valorisation des « déchets » de chantiers afin que ceux-ci puissent être recyclés ou réemployés. Elle étudiera, en partenariat notamment avec l'Institut National de l'Economie Circulaire, les moyens à mettre en œuvre pour développer cette filière (création de lieux de stockage, visibilité des ressources disponibles, mise en valeur des acteurs économiques).

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Ressource en eau Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

| Secteur émissif | Construction & matériaux | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Entreprises

Direction DCPA, DVD Partenaires

Financement Ville de Paris Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Poursuivre les expérimentations en matière de transition écologique sur les opérations d'aménagement et en assurer un suivi

Statut

Renforcée

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Les opérations d'aménagement constituent des terrains d'expérimentation au service du Plan Climat. Gage d'exemplarité, elles permettent de tester des innovations afin de poursuivre des objectifs renforcés en matière d'énergie et de carbone. En 2023, 9 % du territoire parisien hors bois étaient concernés par un projet d'aménagement : parmi ces opérations, on peut compter la ZAC Chapelle Charbon, la ZAC Python-Duvernois, la ZAC gare des Mines-Fillette ou encore la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Saint-Vincent-de-Paul (14e). Cette dernière a reçu la labellisation BBKA niveau Excellent pour son approche de maîtrise du coût carbone du projet. Pour économiser des matériaux et de l'énergie, les démolitions-reconstructions sont évitées. Le réemploi et la réutilisation des matériaux, de préférence sur le site a permis de réemployer plus de 30 % (en masse) des matériaux dans les bâtiments réhabilités et plus de 15 % dans les bâtiments neufs. En complément, la desserte énergétique de l'opération s'appuie sur la récupération de chaleur sur le réseau d'eau non-potable.

Indicateur

Nombre d'expérimentations menées

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution
Adaptation Biodiversité
Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif

Construction & matériaux

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Aménageurs & constructeurs

Direction

DU

Partenaires

Aménageurs, Promoteurs

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Développer une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris développera une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique. En collaboration avec les architectes des Bâtiments de France (ABF), la Ville de Paris créera ainsi une feuille de route établissant de grands principes de rénovation en fonction des caractéristiques architecturales des bâtiments (école Jules Ferry, haussmannien, etc.) afin d'adapter les principes constructifs et de rénovation à la préservation du patrimoine urbain parisien, d'améliorer la diffusion d'information auprès des propriétaires dès l'amont des projets et surtout d'accélérer les rénovations, aujourd'hui chronophages.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

Gains

environnementaux

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Résidentiel & tertiaire

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DU, DCPA, DLH, DTEC

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Réglementation

Descriptif de l'action

Outre l'important frein que constitue l'investissement financier de la rénovation énergétique, les acteurs publics et privés peuvent être confrontés à des difficultés administratives notamment pour l'obtention des autorisations d'urbanisme requises. Dans l'optique d'une massification des projets de rénovations énergétiques pour respecter les objectifs climatiques de Paris, il est impératif de fluidifier le volet administratif de la rénovation.

La Ville de Paris nouera un partenariat renforcé entre ses services, les acteurs de la rénovation (bailleurs sociaux, promoteurs, architectes, bureaux d'études et entreprises du bâtiment) et les architectes des Bâtiments de France afin d'étudier la mise en place d'une procédure améliorée et plus fluide d'élaboration et de suivi des dossiers (échanges amonts plus fréquents, pré-instruction...) en intégrant le plus tôt possible les maîtres d'ouvrage et leurs différents prestataires.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Résidentiel

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DU

Partenaires

Architectes des Bâtiments de France

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Réglementation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris insistera sur les procédures d'urbanismes concernant les solutions low-tech et rapides d'adaptation du bâti parisien (isolation, pose de protections solaires, transformation des toits, ...) qui requièrent généralement une transformation de l'aspect extérieur des bâtiments, et pour lesquelles ces procédures doivent particulièrement être simplifiées et accélérées. C'est le cas par exemple pour la pose de volets et d'occultants ou la peinture des toitures en blanc.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Résidentiel & tertiaire

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DU

Partenaires

Architectes des Batiments de France

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Pour favoriser la mutation des toitures existantes, les dispositifs municipaux de transformation seront renforcés comme les programmes de solarisation (tels qu'énergieculteur, qui accompagne et finance la solarisation de toitures municipal et à termes privées sur l'ensemble du territoire), végétalisation (ce via parisculteurs, qui fait de même avec les potagers urbains), ou encore rafraîchissement via le programme paris s'adapte qui vise à l'installation de toiture réfléchissantes. En effet, lors des journées chaudes et ensoleillées, le stockage de la chaleur dans le bâti participe de la création d'îlots de chaleur urbains. Le choix de matériaux à fort albédo permet de limiter ce phénomène : c'est dans cette optique que la pose de revêtements réfléchissants sur les toits sera développée. Afin de coordonner et faciliter l'ensemble de ces transformations, le programme "Collab'Toitures" a créé un outil transverse au service de la valorisation des toitures parisiennes qui (i) recense, localise et partage les connaissances sur les toitures parisiennes, (ii) repère et préprogramme les sites potentiels susceptibles d'être valorisés et (iii) coordonne les projets, maintient la connaissance du patrimoine et réalise des bilans.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains

environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

D CPA, DU, DLH, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Afin de promouvoir et débattre des usages alternatifs des toits, la Ville soutiendra un festival annuel sur le modèle du Rooftop festival de Rotterdam.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****146****Mener une étude sur le potentiel de
transformation des espaces souterrains****Statut**

Nouvelle

Type de mesureRecherche &
développement**Descriptif de l'action**

Les sous-sols parisiens recèlent également des ressources qui pourraient être encore davantage mises au service de la résilience du territoire (en particulier les parkings) : stationnement sécurisé des vélos, station de recharge électrique, développement des EnR² ou encore sites de stockage logistique ; production de froid comme de chaleur renouvelables ; abri en cas de crise et d'évènement extrême type canicule.

La Ville de Paris mènera une étude sur le potentiel de transformation des espaces souterrains. Cette étude permettra de mesurer les surfaces pouvant être libérées, le besoin de transformation de ces espaces et proposera des scénarii de planification à l'échelle de la ville, des arrondissements voire des quartiers en tenant compte du respect de la tranquillité des riverains par rapport à ces nouveaux usages.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DU, DVD, DCPA

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

Statut Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Le stationnement de surface sera repensé. Il représente 8 % de l'espace public alors que seuls 33 % des ménages parisiens sont motorisés. C'est pourquoi, la Ville de Paris transformera 50 % des places de stationnement soit 60 000 emplacements afin de redonner la priorité aux piétons, aux modes de transport actifs et partagés et végétaliser l'espace public, d'ici 2030.

Cette action est en lien avec la mesure 2.5 'Transformer 50% des places de stationnement, soit 60 000 emplacements de 2024' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| | | | | | |
|------------|--|----------|-----|-------------|------|
| Indicateur | Nombre d'emplacements de stationnement transformés (depuis 2023) | Objectif | 50% | Année cible | 2030 |
|------------|--|----------|-----|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Biodiversité Contrôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DVD Partenaires

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****148****Rendre 100ha aux piétons d'ici à 2030 :
végétalisation des rues, élargissement
des trottoirs, transformation des contre-
allées en promenades****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris diversifiera les aménagements en faveur des piétons : déploiement des rues aux écoles et extension à d'autres types d'établissement, Paris Respirer, programme « Embellir votre quartier », l'implantation de la démarche Oasis et de ses placettes dans tous les arrondissements. Les rues seront végétalisées, les trottoirs élargis, les contre-allées transformées en promenades. Grâce à ces actions qui permettent de récupérer de l'espace public aujourd'hui dévolu au trafic automobile, plus de 100 hectares seront rendus aux piétons d'ici 2030 afin de pacifier la ville. Ils participeront également aux objectifs de végétalisation de l'espace public.

Indicateur

Nombre d'hectares rendus aux piétons

Objectif

100 ha

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains****environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DEVE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

FICHE ACTION

149

Mettre en place une Zone à Trafic Limitée (ZTL)

Statut En cours

Type de mesure Réglementation

Descriptif de l'action

Fin 2024, la Ville inaugurera la première zone apaisée à grande échelle, également dénommée Zone à Trafic Limité (ZTL) dans le centre de Paris. La circulation y sera réservée aux piétons, vélos, transports en commun et à certaines catégories d'usagers (riverains, commerçants, artisans, personnes à mobilité réduite...). À compter de 2024, les autocars de tourisme ne pourront plus circuler dans le centre de Paris.

Le périmètre de la ZTL, travaillé en concertation avec la Préfecture de Police, correspondra au secteur de Paris Centre (les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements). Elle permettra de réorganiser le partage de l'espace public au profit des transports en commun, du vélo et de la marche, ainsi que de certaines catégories d'usagers (visiteurs, résidents, commerçants, artisans, taxis, services publics, personnes à mobilité réduite...). Il induira également une réduction de la pollution de l'air et du bruit.

Cette action est en lien avec la mesure 2.7 'Mettre en place une Zone à Trafic Limité (ZTL) dans le centre de Paris' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| Indicateur | Evolution de la circulation à l'intérieur de la ZTL | Objectif | Année cible |
|------------|---|----------|-------------|
|------------|---|----------|-------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DVD Partenaires

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris 1,5 M€

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****150****Créer un grand cœur piéton par
arrondissement****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

La Ville de Paris modifie les plans de circulation par quartiers, dans tous les arrondissements, et a pour objectif de supprimer le trafic de transit, celui qui ne fait que traverser les quartiers sans s'y arrêter. Seuls les déplacements strictement nécessaires, sanitaires et professionnels, la desserte locale ou encore les véhicules partagés comme les bus ou les taxis auront vocation à circuler dans les quartiers parisiens. Grâce à ce dispositif, la Ville de Paris créera d'ici 2026 un grand cœur piéton par arrondissement (quartiers de Montmartre, de la Réunion, du Jardin de Reuilly, du Marais, ...).

Cette action est en lien avec la mesure 2.6 'Créer un grand cœur piéton par arrondissement' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|----|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de grands cœurs piétons réalisés | Objectif | 17 | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|----|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|--|--------------------|-------------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible** Grand public**Direction** DVD, DEVE, DDCT **Partenaires****Financement Ville de Paris** ✓ **Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris** 10 M€

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****151****Pérenniser la voie dédiée au covoiturage,
taxis et transport en commun sur le
périphérique****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

D'ici 2030, la Ville de Paris transformera le boulevard périphérique en boulevard urbain, à commencer par la voie réservée aux athlètes pendant les Jeux olympiques et paralympiques, qui sera ensuite réservée aux transports en commun et au covoiturage, alors qu'aujourd'hui 80% des voitures circulant sur le périphérique ne transportent qu'une seule personne.

Cette action est en lien avec la mesure 2.2 'Engager l'apaisement du boulevard périphérique : mettre en place une voie réservée au covoiturage, taxis et TC, passer à 50km/h et transformer en boulevard urbain' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

19 M€

Statut Nouvelle

Type de mesure Réglementation

Descriptif de l'action

Le 1er octobre 2024, la Ville de Paris a abaissé la vitesse limite sur le périphérique à 50 km/h pour les quelques 1,2 million d'usagers qui l'empruntent chaque jour, représentant 3 % des trajets quotidiens en Ile-de-France. L'aménagement de la circulation sur le boulevard périphérique devrait permettre une amélioration de la qualité de l'air aux abords de cette infrastructure et ainsi réduire l'expositions des populations alentours qui sont les plus exposée à la pollution de l'air. Un suivi des conséquences des aménagements sera réalisé à plusieurs niveaux et selon plusieurs temporalités. Une étude pluriannuelle de suivi a été confiée à Airparif et Bruitparif pour la période 2024-2029.

Cette action est en lien avec la mesure 2.2 'Engager l'apaisement du boulevard périphérique : mettre en place une voie réservée au covoiturage, taxis et TC, passer à 50km/h et transformer en boulevard urbain' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité
de l'air

Baisse du trafic routier (gains
additionnables à la ZFE C3)

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à
2030 en t/an*

286

Gain énergie à
2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

13

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DVD

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE

Accélérer la réduction des émissions de carbone

FICHE ACTION

153

Densifier le réseau cyclable pour que le vélo représente 25% des déplacements intramuros d'ici 2030

Statut Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Le vélo poursuit sa progression. La fréquentation des aménagements cyclables de la capitale a augmenté de 13,1% de 2022 à 2023, selon les chiffres de l'Observatoire parisien des mobilités. Face au succès du vélo à Paris (11 % des déplacements se font à vélo en 2023, contre moins de 5 % avant les confinements Covid-19), la Ville poursuit l'aménagement de nombreuses pistes cyclables, dont plusieurs avaient été lancées pour permettre à un maximum d'usagers de se déplacer en toute sécurité et désaturer les transports en commun pendant la période de la Covid. Un budget de 80 millions d'euros est consacré à cette pérennisation de 52 km de pistes créées pendant la crise sanitaire. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du nouveau Plan vélo (2021-2026) de la municipalité. Avec plus de 250 millions d'euros d'investissements pour faire de Paris une ville 100% cyclable, le Plan Vélo 2021-2026 sera un outil majeur de la transformation et de l'adaptation de la ville aux enjeux sanitaires et climatiques.

Cette action est en lien avec la mesure 2.8 'Paris 100% cyclable en 2026 : atteindre 390 km de voies cyclables, 130 000 nouvelles places de stationnement vélo, développer un "permis vélo" pour les jeunes' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| Indicateur | Part modale du vélo dans les déplacements intramuros | Objectif | 25% | Année cible | 2030 |
|------------|--|----------|-----|-------------|------|
|------------|--|----------|-----|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|---|--------------------|---------------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NO _x à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

| | | |
|------------------------------------|--------------|--------------------------|
| Public cible | Grand public | |
| Direction | DVD | Partenaires |
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers |
| Montant voté Ville de Paris | 250 M€ | |

AXE
Accélérer la réduction des émissions de carbone
**FICHE
ACTION**
154
**Créer 130 000 places de stationnement
vélo**
Statut

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La peur du vol constitue le premier facteur de renoncement à la pratique du vélo à Paris. Pour pallier cette situation et garantir à toutes et tous une offre de stationnement sécurisée, la Ville de Paris renforcera les aménagements sur l'espace public, développera du stationnement sécurisé dans tous ses parkings et facilitera au travers du PLU bioclimatique la mise en place de locaux vélos dans les immeubles. La Ville de Paris s'est ainsi fixé l'objectif d'atteindre 130 000 nouvelles places de stationnement vélo d'ici 2026.

Cette action est en lien avec la mesure 2.8 'Paris 100% cyclable en 2026 : atteindre 390 km de voies cyclables, 130 000 nouvelles places de stationnement vélo, développer un "permis vélo" pour les jeunes' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|---------|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de stationnement vélos créés (/2023) | Objectif | 130 000 | Année cible | 2026 |
|-------------------|---|-----------------|---------|--------------------|------|

Estimation des impacts
Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnelles à la ZFE C3) |
|--|--------------------|-------------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

| | | |
|------------------------------------|--------------|--------------------------|
| Public cible | Grand public | |
| Direction | DVD | Partenaires |
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers |
| Montant voté Ville de Paris | 30 M€ | |

Généraliser l'apprentissage du vélo dans les écoles élémentaires via la mise en place d'un permis Vélo

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Pour accompagner la « vélorution », la Ville de Paris mobilise tous les moyens dont elle dispose pour encourager la pratique du vélo. Dès le plus jeune âge, la Ville de Paris veut généraliser le « savoir rouler à vélo » dans toutes les écoles élémentaires parisiennes, en mettant en place un « Permis vélo ». L'objectif est que toutes les petites Parisiennes et les petits Parisiens sachent faire du vélo lorsqu'ils entrent au collège.

Cette action est en lien avec la mesure 2.8 'Paris 100% cyclable en 2026 : atteindre 390 km de voies cyclables, 130 000 nouvelles places de stationnement vélo, développer un "permis vélo" pour les jeunes' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Nombre de permis vélos délivrés

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air

Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3)

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

286

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

13

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Enfants

Direction

DVD, DASCO

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE

Accélérer la réduction des émissions de carbone

FICHE ACTION

156

Soutenir les initiatives locales favorisant l'apprentissage du vélo pour adultes et la création d'un atelier d'auto-réparation par arrondissement

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

En mobilisant les arrondissements, la Ville de Paris soutiendra les initiations locales d'associations notamment des vélos-écoles pour faciliter l'apprentissage des adultes, ainsi que la création d'un atelier d'auto-réparation par arrondissement.

Cette action est en lien avec la mesure 2.8 'Paris 100% cyclable en 2026 : atteindre 390 km de voies cyclables, 130 000 nouvelles places de stationnement vélo, développer un "permis vélo" pour les jeunes' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Nombre d'ateliers d'auto-réparation créés par arrondissement

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DVD, DAE (copilotage), DDCT

Partenaires

Associations

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

0,5 M€

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville de Paris est le premier département contributeur au budget d'Ile-de-France Mobilités. Elle se mobilise fortement pour renforcer l'offre de transports en commun sur son territoire et plaide pour le maintien et le renforcement du service public des transports en commun afin que ceux-ci demeurent à l'abri des logiques de marché ; elle développe notamment le réseau de transports en commun à forte capacité comme le métro et le tramway. Elle participe au prolongement des lignes 11 et 14, soutient le prolongement des lignes 1 et 10 ou encore la fusion des lignes 3-bis et 7-bis pour améliorer la desserte du Nord Est parisien. Elle souhaite également réaliser avant 2030 le bouclage du tramway parisien avec le dernier tronçon entre la Porte Dauphine et le Pont du Garigliano, ou encore améliorer la connexion avec d'autres territoires comme la Seine Saint Denis avec le prolongement du T8 jusqu'à la gare Rosa Parks

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité
de l'air

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à
2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à
2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DVD

Partenaires

Ile de France Mobilités

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

260 M€

S'opposer à toute augmentation des tarifs pour les usagers et agir au contraire pour les réduire

Statut Nouvelle

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

Pour réussir la transition écologique des transports, ces derniers doivent être accessibles à toutes et tous. La Ville de Paris s'oppose à toute augmentation des tarifs pour les usagers et agit au contraire pour les réduire. Pour tous les jeunes et pour les personnes âgées sous condition de ressources, elle garantit la gratuité des transports en remboursant les abonnements.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DVD

Partenaires

Ile de France Mobilités

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris plaide auprès de ses partenaires pour accélérer les investissements en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en commençant par les travaux d'accessibilité des lignes de métro. Fin 2024, la Ville aura rendu accessibles toutes les lignes de bus constituant le réseau de surface parisien (à l'exception de deux lignes où le dénivelé naturel de la rue est trop important, comme la ligne 40 qui circule dans le quartier de Montmartre).

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

PMR

Direction

DVD

Partenaires

Ile de France Mobilités

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****160****Accentuer les investissements pour
aménager la voirie de sorte à fluidifier la
circulation des bus****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Le bus représentant 27 % des trajets domicile-travail à Paris, la Ville accentuera ses investissements pour aménager la voirie de sorte à fluidifier sa circulation.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|--|----------|-------------|
| Montant des investissements dédiés à l'aménagement des voiries au profit de la circulation des bus | | |

Estimation des impacts**Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Impact qualité de l'air |
|---|--|
| Transport | |
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

| | | |
|-----------------------------|--------------|-------------------|
| Public cible | Grand public | |
| Direction | DVD | Partenaires |
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers |
| Montant voté Ville de Paris | 1 M€ | |

AXE
Accélérer la réduction des émissions de carbone
**FICHE
ACTION**
161
Accompagner Ile de France Mobilités à convertir 100% des centres bus à l'électrique et au bioGNV
Statut

En cours

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

27% des trajets domicile-travail à Paris sont réalisés en bus. Dans le cadre du développement de la part modale relative aux transports en commun, et la promotion des modes de transport décarbonés, la Ville de Paris accompagnera Ile-de-France Mobilités dans la transition écologique inscrite au « Plan bus 2025 » qui prévoit la conversion de 100 % des centres bus à l'électrique et au bioGNV en 2025 ainsi que le déploiement de plus de 600 bus propres par an.

Cette action est en lien avec la mesure 1.3 'Accompagner Ile de France Mobilités à convertir 100% des centres bus à l'électrique et au bioGNV' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Part des centres bus IDFM convertis aux ENR

Objectif

100%

Année cible

2025

Estimation des impacts
Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air
Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

61467

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles
Public cible

Grand public

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

Ile de France Mobilités

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****162****Plaider auprès d'Ile-de-France Mobilités
pour renforcer l'offre nocturne de
transports en commun****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

Afin d'adapter l'offre aux évolutions climatiques et en particulier le décalage en soirée des activités lors des pics de chaleur, la Ville de Paris plaidera au renforcement de l'offre en transports en commun de nuit pour les salariés en horaires décalés et les noctambules.

Cette action est en lien avec la mesure 2.9 'Plaider pour un renforcement de l'offre en transports en commun de nuit' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air**Baisse du trafic routier (gains
additionnables à la ZFE C3)**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

286

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

13

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DVD

Partenaires

Ile de France Mobilités

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****163****Réaliser une étude sur la résilience du
réseau de transport en commun (via la
RATP-SNCF)****Statut**

Nouvelle

Type de mesureRecherche &
développement**Descriptif de l'action**

La Ville de Paris sollicitera auprès de la RATP et de la SNCF une étude sur la résilience du réseau de transports en commun face au changement climatique et à l'augmentation attendues des températures dans la capitale, que ce soit au niveau des infrastructures mais aussi des conditions d'accueil des voyageurs.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DVD

Partenaires

Ile de France Mobilités

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris s'oppose au développement de transports aériens complémentaires, tels que les taxis volants, qui viendraient ajouter pollutions et nuisances supplémentaires. Dans la continuité du projet de réduction de la surface de l'héliport situé dans le 15e arrondissement, la Ville de Paris demande également la forte réduction du trafic aérien des hélicoptères, notamment des vols commerciaux, afin d'aller à terme vers une fermeture totale de l'héliport de Paris.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Transport aérien

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DVD

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****165****Soutenir l'interdiction de la vente des
véhicules thermiques d'ici 2035 par
l'Union Européenne****Statut** Renforcée**Type de mesure** Plaidoyer**Descriptif de l'action**

Paris soutient l'ambition affichée par l'Union Européenne d'interdire la vente de véhicules thermiques d'ici 2035. Elle entend être une ville pionnière de la transition vers des véhicules moins polluants, en développant des nouvelles solutions de massification des mobilités plus propres, ce par un ensemble de mesures : réduction de la place allouée à la voiture, financement de transports en communs, politique de la ville du quart d'heure réduisant le besoin de mobilité...

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet**Informations opérationnelles****Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****166****Développer un réseau public parisien de bornes de recharge pour véhicules électriques****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris a lancé le dispositif Belib' en 2021, proposant un réseau public parisien de bornes de recharge pour véhicules électriques. Via ce réseau, la Ville propose une offre de recharge adaptée aux différents usagers. Ces bornes sont disséminées sur le territoire, s'intégrant dans la bande de stationnement. Les parkings de la Ville de Paris se modernisent également, proposant de plus en plus de bornes de recharge. Le parking de la Madeleine deviendra par exemple le parking proposant la plus grande offre de recharge électrique en Europe.

Cette action est en lien avec la mesure 1.4 'Développer ou mutualiser des bornes de recharge électrique' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Nombre de bornes de recharge électrique publiques

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Bornes pour véhicules électriques (gains supplémentaires à la ZFE C3) |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 427 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 21 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

Imposer les projets d'aménagement à intégrer des hubs de recharge électrique rapide, des stations hydrogène ou encore à développer le partage d'infrastructures de recharge privées pour les professionnels

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville de Paris oblige les projets d'aménagement, via le PLU bioclimatique, à intégrer des hubs de recharge électrique rapide, des stations hydrogène ou encore à développer le partage d'infrastructures de recharge privées pour les professionnels (dépôt RATP, bâtiments municipaux avec parking), notamment sur le quai d'Austerlitz ou dans la ZAC Bercy Charenton.

Cette action est en lien avec la mesure 1.4 'Développer ou mutualiser des bornes de recharge électrique' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | Bornes pour véhicules électriques (gains supplémentaires à la ZFE C3) |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| Transport | | | |
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 427 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 21 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Aménageurs & constructeurs

Direction

DU, DVD

Partenaires

Aménageurs, Promoteurs

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Pour accompagner ces mutations, la Ville transformera progressivement les stations-services concédées en stations à énergies décarbonées. Une station de production et de distribution d'hydrogène a déjà vu le jour Porte de Saint-Cloud. Une station multi-énergies propres sera installée pont de Grenelle d'ici 2030, devant la Maison de la Radio.

Depuis le 1er octobre 2024, le Conseil de Paris a modifié les contrats de concession de 4 des 15 stations-services de Paris, situées porte d'Aubervilliers, quai d'Issy-les-Moulineaux et porte d'Orléans. Ces dernières ne peuvent plus vendre de gazole.

Cette action est en lien avec la mesure 1.5 'Transformer progressivement les stations-services concédées en stations à énergie décarbonée' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| | | | | | |
|------------|---|----------|------|-------------|------|
| Indicateur | Part des stations services converties aux ENR | Objectif | 100% | Année cible | 2030 |
|------------|---|----------|------|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DVD, DTEC Partenaires

Financement Ville de Paris ✓ Financement Tiers ✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Planification

Descriptif de l'action

Pour anticiper et répondre au mieux aux transition énergétique des mobilités, la Ville réalisera un « schéma directeur de la transition énergétique des mobilités » qui portera sur les scénarii des besoins en énergie pour les mobilités futures, et l'approvisionnement énergétique des transports.

Cette action est en lien avec la mesure 1.2 'Poursuivre le programme d'aide à la démotorisation et étude d'un Guichet Unique pour les aides à la mobilité' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|------------|----------|-------------|
|------------|----------|-------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|---|--------------|------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DTEC **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris 0,151 M€

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****170****Plaider pour un renforcement des aides
à la conversion sous conditions de
ressources ou chiffres d'affaire****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Plaidoyer**Descriptif de l'action**

La Ville demande un nécessaire renforcement des primes à la conversion sous conditions de ressources ou de chiffre d'affaires en ciblant uniquement les véhicules Crit'Air 0, en cohérence avec l'abandon progressif des véhicules thermiques.

Cette action est en lien avec la mesure 1.2 'Poursuivre le programme d'aide à la démotorisation et étude d'un Guichet Unique pour les aides à la mobilité' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air**Baisse du trafic routier (gains
additionnables à la ZFE C3)**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

286

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

13

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

En 2022, la Ville de Paris a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement qui intensifie les aides financières en ciblant les publics plus modestes, dont :

- Les particuliers : acquisition de vélo, vélo électrique, vélo cargo, subvention du service d'autopartage de voitures et camionnettes Mobilib', gratuité des transports en commun pour les scolaires et les seniors,
- Les habitats collectifs : création d'abris vélos sécurisés
- Les professionnels : acquisition de vélos électriques ou cargos, voitures ou véhicules utilitaires légers, poids lourds électriques ou hydrogène, acquisition d'un système de dépollution ou d'un moteur à énergie alternative à destination des bateaux.

La Ville de Paris étudie la faisabilité d'un « guichet unique » rassemblant les aides à l'écomobilité octroyées par l'État, la Région, la Métropole et la Ville de Paris.

Cette action est en lien avec la mesure 1.2 'Poursuivre le programme d'aide à la démotorisation et étude d'un Guichet Unique pour les aides à la mobilité' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

| Indicateur | Nombre de demandes traitées et montant versé | Objectif | Année cible |
|------------|--|----------|-------------|
|------------|--|----------|-------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|---|--------------------|---------------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NO _x à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

| | | | |
|------------------------------------|--------------|--------------------------|-------------------|
| Public cible | Grand public | | |
| Direction | DVD | Partenaires | Etat, MGP, Région |
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers | ✓ |
| Montant voté Ville de Paris | 11,5 M€ | | |

Statut Nouvelle

Type de mesure Réglementation

Descriptif de l'action

Afin d'encourager la réduction du nombre de SUV et des 4x4 circulant dans la capitale (15 % du parc de véhicules en 2023), qui a augmenté de 60 % entre 2019 et 2023, la Ville a mis en place depuis le 1er octobre 2024 une tarification différenciée du stationnement non résidentiel pour les véhicules lourds, polluants et encombrant avec un triplement des tarifs de stationnement en vigueur pour les véhicules concernés.

Cette mesure fait suite à une votation qui s'est tenue le 4 février 2024, suite à laquelle 78 121 Parisiens se sont exprimés et 54,55% d'entre eux ont voté pour la création d'un tarif spécifique. Plus lourds et moins aérodynamiques, les SUV consomment en moyenne 15 % de plus et génèrent 20 % de plus d'émission de gaz à effet de serre qu'un véhicule standard. Même électriques, les SUV sont plus générateurs de pollution : étant plus lourds, les émissions de particules dues au freinage sont plus importantes. Ces véhicules sont aussi plus dangereux pour les piétons du fait de leur taille : en cas de collision, les accidents impliquant un SUV sont deux fois plus mortels pour les piétons qu'avec une voiture standard.

Cette action est en lien avec la mesure 2.4 'Mettre en place une tarification différenciée du stationnement non résidentiel pour les 4x4 et SUV à partir' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité
de l'air

Baisse du trafic routier (gains
additionnables à la ZFE C3)

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NO_x à
2030 en t/an*

286

Gain énergie à
2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

13

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DVD

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****173****Verbaliser les conducteurs en cas de
moteurs tournant à l'arrêt****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

La Ville renforcera les contrôles et verbalisera les conducteurs dont le moteur tourne à l'arrêt – un moteur à l'arrêt n'émet que 15 % de moins qu'en conduite, ce qui a un effet non négligeable sur la qualité de l'air respiré par les piétons environnants.

Cette action est en lien avec la mesure 2.1 'Renforcer les contrôles et verbalisations des conducteurs dont le moteur tourne à l'arrêt' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPMP

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Sortir de la motorisation thermique pour le parc de véhicules municipaux avec une première étape à 2026 de 50 % du parc en véhicules décarbonés ou à faibles émissions - PDAP

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Entre 2008 et 2022, la Ville de Paris a réduit sa flotte de véhicules de 15,7%, en tenant compte de la création de nouveaux services (25,7% sans prendre en compte ces nouvelles créations). En 2022, la flotte comptait 2575 véhicules, incluant la création de nouveaux services liés à la réforme des incivilités et le transfert de véhicules de la Préfecture de Police. Parmi ceux-ci, 430 étaient des citadines et des berlines en comptant les nouveaux services (ou 397 sans), par rapport à 2624 véhicules en 2021, comprenant 438 citadines et berlines. Le programme de rationalisation s'accompagne d'une formation des agents à l'écoconduite, visant à réduire la consommation de carburant.

En 2012, seuls 6% des véhicules de la Ville de Paris étaient électriques ou hybrides. Fin 2022, ce chiffre est passé à 47% pour les berlines et les citadines. Le nombre de véhicules électriques et hybrides, comprenant les berlines, les citadines, les fourgonnettes et les deux-roues motorisés, est maintenant de 620 véhicules (614 en 2021). Il atteint un total de 709 véhicules en comptant ceux des autres catégories.

Depuis le 1er janvier 2015, il n'y a plus de véhicules diesel dans les catégories des citadines et des berlines, ainsi que pour les fourgonnettes. Ces véhicules représentaient 36% de la flotte en 2012. D'ici 2024, tous les véhicules restants inférieurs à 3,5 tonnes seront remplacés par des véhicules à faibles émissions, et les poids-lourds diesel seront réduits au maximum. Sortir de la motorisation thermique pour le parc de véhicules municipaux avec une première étape à 2026 de 50% du parc en véhicules décarbonés ou à faibles émissions

Au travers de son Plan de Déplacement de l'Administration Parisienne, la Ville s'engage à sortir de la motorisation thermique pour son parc de véhicules avec une première étape à 2026 de 50% du parc en véhicules décarbonés ou à faibles émissions. Elle veillera en complément à réduire progressivement son parc en développant notamment les solutions partagées et la promotion des mobilités actives.

Cette action est en lien avec la mesure 1.8 'Sortir de la motorisation thermique le parc de véhicules municipaux d'ici 2030 (Une première étape sera atteinte en 2026, avec 50% du parc de véhicules décarbonés ou à faibles émissions)' du Plan d'Améliorati

| Indicateur | Part de véhicules décarbonés ou à faibles émissions | Objectif | 50% | Année cible | 2026 |
|------------|---|----------|-----|-------------|------|
|------------|---|----------|-----|-------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | |
|--|-----------------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ e/an | en cours de défintion | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | en cours de défintion | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Administration

Direction DILT, DTEC **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Le Plan de Déplacement de l'Administration Parisienne pour la période 2024-2030 consacre la sortie de la motorisation thermique pour l'ensemble du parc d'ici 2030. S'agissant des véhicules techniques, le remplacement systématique des engins de nettoyage de trottoir (véhicules légers) à motorisation essence par des engins électriques avec un parc 100 % électrique sera réalisé d'ici 2026.

Cette action est en lien avec la mesure 1.8 'Sortir de la motorisation thermique le parc de véhicules municipaux d'ici 2030 (Une première étape sera atteinte en 2026, avec 50 % du parc de véhicules décarbonés ou à faibles émissions)' du Plan d'Améliorati

Indicateur

Part des bennes de collecte et des garages électrifiées par rapport à la flotte totale

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

en cours de défintion

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

en cours de défintion

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DILT, DPE, DEVE, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****176****Convertir les bennes de collecte au
bioGNV avant l'électrification de la flotte
dès que l'offre sera mature- PDAP****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Le Plan de Déplacement de l'Administration Parisienne pour la période 2024-2030 consacre la sortie de la motorisation thermique pour l'ensemble du parc d'ici 2030. Concernant les véhicules techniques pour lesquels il n'existe pas d'alternatives électriques, la Ville se tournera vers l'utilisation de bioGNV, issu de la méthanisation des déchets alimentaires, ou biocarburants. Avec l'arrivée à maturité du marché, la bascule progressive vers une collecte avec des bennes électriques sera engagée et ira de pair avec la nécessaire électrification des garages et l'adaptation de leurs puissances d'alimentation.

Cette action est en lien avec la mesure 1.8 'Sortir de la motorisation thermique le parc de véhicules municipaux d'ici 2030 (Une première étape sera atteinte en 2026, avec 50 % du parc de véhicules décarbonés ou à faibles émissions)' du Plan d'Améliorati

Indicateur

Part de véhicules municipaux techniques avec motorisation bioGNV ou biocarburants par rapport à la flotte total

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

en cours de défintion

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

en cours de défintion

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DPE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

Développer un plan de transformation & revalorisation des actifs immobiliers sous utilisés

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Afin de répondre au besoin de faire évoluer la logistique vers une démarche plus durable et contribuer ainsi à l'atteinte de la neutralité carbone, la Ville de Paris met en œuvre une stratégie pour faciliter le travail des professionnels et limiter les impacts environnementaux de ces activités.

Le premier travail engagé consiste à permettre une logistique du dernier kilomètre plus vertueuse en mobilisant le foncier et l'immobilier, notamment dans les zones carencées. Pour peser sur le marché locatif très tendu des locaux productifs, la Ville de Paris renforce sa stratégie de maîtrise, directe et indirecte, d'une infrastructure immobilière. Un plan de transformation et de revalorisation d'actifs immobiliers aujourd'hui sous-utilisés permettra la reconversion de sites pour y accueillir des activités logistiques et productives.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

Gains

environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DU

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Développer un espace logistique urbain pour chacune des gares parisiennes d'une surface minimale de 1000 m²

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville de Paris travaille avec Gares & Connexions pour développer un espace logistique urbain pour chacune des gares parisiennes d'une surface minimale de 1 000 m². Ils permettront une desserte locale des quartiers à pied pour les distributions de moins d'un kilomètre, à vélo pour une distribution entre 3 et 4 kilomètres, et en véhicule utilitaire léger électrique pour les trajets d'une dizaine de kilomètres.

Indicateur

Nombre de gares disposant d'un ELU

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DU, DTEC

Partenaires

SNCF

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

Les nouveaux projets urbains intégreront dans leur programmation un pourcentage minimum de surfaces logistiques permettant d'organiser les flux de distribution à destination des commerces, des activités et des habitantes et des habitants. D'ici 2030, la Ville mettra en place 50 sites de logistique urbaine sans émission, dont une partie sera à loyer modéré et réservée aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|----|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de sites de logistique urbains installés | Objectif | 50 | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|----|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Entreprises

Direction DVD **Partenaires** Aménageurs

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers** ✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****180****Réaliser 1000 aires de livraison
supplémentaires d'ici à 2026****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La sanctuarisation des aires de livraison existantes et leur déploiement dans les rues où elles font défaut constituent le premier objectif pour faciliter et sécuriser les opérations de chargement et de déchargement. 1 000 aires de livraison supplémentaires seront ainsi réalisées d'ici 2026, notamment dans les rues identifiées comme étant sous-dotées, s'ajoutant aux 9 000 déjà présentes sur Paris.

IndicateurNombre d'aires de livraison
réalisées (/2023)**Objectif**

1 000

**Année
cible**

2026

Estimation des impacts**Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DVD

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE
Accélérer la réduction des émissions de carbone
**FICHE
ACTION**
181
**Déployer 2000 aires de livraison pour les
vélo-cargos**
Statut

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris pense les nouvelles pistes cyclables en prenant en compte les dimensions des vélos triporteurs. En cohérence avec la stratégie logistique urbaine durable 2022-2026, Paris facilitera au quotidien les opérations de chargement et de déchargement de ces vélos particuliers, grâce à la création 1 000 aires de livraison spécifiques pour vélos cargos à proximité des grands générateurs de flux deux-roues. L'objectif sera doublé pour atteindre 2000 en 2030.

| Indicateur | Nombre d'aires de livraison vélos-cargos réalisées (/2023) | Objectif | 2 000 | Année cible | 2030 |
|------------|--|----------|-------|-------------|------|
|------------|--|----------|-------|-------------|------|

Estimation des impacts
**Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | |
|--|--------------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ e/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles
Public cible

Entreprises

Direction

DVD

Partenaires
Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers
Montant voté Ville de Paris

Accompagner l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs-livreurs cyclistes auto entrepreneurs : maison des coursiers pérennisée et essaimée, charte sociale avec les commerçants...

Statut

Renforcée

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris accompagnera le développement de la cyclo-logistique afin d'améliorer les conditions de travail et le statut des chauffeurs-livreurs cyclistes autoentrepreneurs. Une première Maison des coursiers a vu le jour boulevard Barbès pour améliorer l'information des livreurs sur leurs droits. La Ville étudiera les conditions de pérennisation et d'essaimage de ce projet et donnera accès aux livreurs et plus particulièrement aux auto-entrepreneurs à des services existants comme les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne. La Ville travaillera également avec les plateformes et les commerçants pour élaborer une charte sociale et inciter les acteurs à développer des démarches responsables sur le territoire parisien.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

Gains

environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DVD

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****183****Renforcer la promotion du fret fluvial en lien avec les acteurs du fleuve et de l'Axe Seine et aider à son verdissement****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville renforcera la promotion du fret fluvial en lien avec les acteurs du fleuve et de l'Axe Seine, qui lie tous les territoires de Paris et de la Métropole du Grand Paris au Havre, en passant par Rouen, et d'aider à son verdissement. La Ville de Paris a engagé une collaboration avec Voies Navigables de France (VNF) pour promouvoir une logistique fluviale durable sur la Seine, la Marne, l'Oise, mais également sur les canaux de Paris. Il s'agit notamment de prospecter de futurs clients, de renforcer la compétitivité du mode fluvial et d'accompagner la transition énergétique des bateaux en lien avec les opérateurs de transport, les chargeurs et les acteurs institutionnels.

Cette action est en lien avec la mesure 2.11 'Collaborer avec VNF pour favoriser la logistique fluviale' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Evolution du tonnage du fret fluvial urbain

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air

Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3)

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

286

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

13

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

Voies navigables de France

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Accélérer la réduction des émissions de carbone****FICHE
ACTION****184****Subventionner le Programme d'Aide à la
Modernisation et à l'Innovation géré par
Voies Navigables de France****Statut** Renforcée**Type de mesure** Aide & incitation**Descriptif de l'action**

La Ville entend repenser l'aide financière actuellement accordée en cas de changement de moteur, afin de la transformer en une subvention au Programme d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation géré par VNF pour plus d'efficacité et de lisibilité.

Cette action est en lien avec la mesure 1.7 'Renforcer la compétitivité du mode fluvial et repenser les aides financières pour le changement de moteur des bateaux' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air**Baisse du trafic routier (gains
additionnables à la ZFE C3)**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

286

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

13

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet**Informations opérationnelles****Public cible**

Entreprises

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

Voies navigables de France

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Déployer un réseau de bornes de distribution électrique pour les bateaux fluviaux de fret

Statut

Renforcée

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Comme pour le transport terrestre, le verdissement de la flotte fluviale ne pourra se faire qu'avec la création d'infrastructures permettant l'avitaillement des bateaux en énergies décarbonées. Afin de favoriser l'électrification des quais, l'établissement public de gestion des voies navigables de France déploie avec HAROPA un réseau de bornes de distribution d'électricité sur la Seine pour les bateaux fluviaux de marchandises afin de réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre des bateaux en stationnement. Un déploiement de bornes de recharge électriques est également prévu dès 2025-2026 sur certaines escales des canaux parisiens.

Cette action est en lien avec la mesure 1.6 'Déployer un réseau d'infrastructures permettant l'avitaillement des bateaux en énergie décarbonée' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Nombre de bornes de distribution électrique pour les bateaux fluviaux

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air

Bornes pour véhicules électriques (gains supplémentaires à la ZFE C3)

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

427

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

21

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

HAROPA

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Les sites qui peuvent être raccordés au rail et à la voie fluviale sont rares. Leur développement ne pourra se faire qu'en intégrant dans leur modèle économique le fait qu'ils devront dans un premier temps fonctionner uniquement avec du fret routier. En effet, de nombreux facteurs freinent encore le développement de la logistique urbaine par voie fluviale et ferroviaire : la réglementation, la nécessaire adaptation de la filière professionnelle, la mise à niveau des infrastructures ferroviaires, la priorité donnée au transport de voyageurs dans l'attribution des sillons. Une adaptation de la fiscalité des terminaux ferroviaires urbains est également nécessaire.

Afin de lever ces freins, la Ville mobilise l'ensemble de l'écosystème de la logistique. Elle soutient le développement du fret ferré en développant des infrastructures dédiées comme l'hôtel logistique Chapelle International ouvert en 2018.

Indicateur

Evolution du tonnage du fret ferré urbain

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

Entreprises, SNCF

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****187****Mettre en place un plan de sobriété municipal pour réduire de 15% la consommation énergétique du parc municipal****Statut**

En cours

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville vise par le biais d'un Plan de sobriété une économie de 10 % sur les consommations d'énergie de son administration d'ici fin 2024 en s'appuyant sur trois mesures fortes appliquées aux services municipaux (voir fiches suivantes). De plus, afin de respecter sa trajectoire énergétique, la Ville mettra en œuvre davantage de mesures à horizon 2030 (lancement et arrêt des saisons de chauffe adaptée par bâtiment, impact croissant des référents sobriété grâce aux retours d'expérience, expérimentation de détecteurs de présence...) afin d'atteindre une économie d'énergie de 15% par la sobriété.

Cette action est en lien avec la mesure 3.2 'Déployer un plan de sobriété énergétique pour réduire de 15% la consommation de l'administration à horizon 2030' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Taux de réduction de la consommation énergétique du bâti municipal

Objectif

15%

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air

Rénovation des bâtiments (tertiaires/municipaux) + maîtrise des usages

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

30498

Gains NO_x à 2030 en t/an*

180

Gain énergie à 2030 en GWh

89,2

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

3

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DCPA

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****188****Fixer à 18°C la température de consigne de tous les équipements municipaux****Statut**

En cours

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Les équipements municipaux ne représentent que 4 % de la consommation énergétique du territoire mais se doivent d'être exemplaires dans leurs consommations. Dans le cadre de son plan de sobriété municipale, la Ville de Paris prévoit la baisse des températures de consigne dans ses bâtiments, de 19 à 18°C (à l'exception des équipements recevant des publics fragiles) ainsi qu'une baisse de 1°C dans les piscines.

Cette action est en lien avec la mesure 3.2 'Déployer un plan de sobriété énergétique pour réduire de 15% la consommation de l'administration à horizon 2030' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

| Secteur émissif | Tertiaire | Impact qualité de l'air | Rénovation des bâtiments (tertiaires/municipaux) + maîtrise des usages |
|---|--------------------|------------------------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 180 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <non quantifiable> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 3 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DCPA

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****189****Réduire et optimiser la durée de chauffe des bâtiments****Statut** En cours**Type de mesure** Réglementation**Descriptif de l'action**

Les équipements municipaux ne représentent que 4 % de la consommation énergétique du territoire mais se doivent d'être exemplaires dans leurs consommations. Dans le cadre de son plan de sobriété municipale, la Ville de Paris prévoit un décalage d'un mois de la saison de chauffe hivernale, repoussée aux vacances de la Toussaint.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DCPA

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****190****Éteindre plus précocement l'éclairage ornemental****Statut**

En cours

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

La diminution de l'éclairage ornemental sera mise en œuvre, avec une extinction des façades extérieures et des monuments municipaux dès 22h et l'arrêt de l'illumination de la Tour Eiffel à 23h45. Pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, l'éclairage public ne sera toutefois pas modifié. La Ville de Paris renforcera sa vigilance pour lutter contre la pollution lumineuse énergivore induite par les enseignes lumineuses et l'éclairage des magasins ou des bureaux qui resteraient allumés au-delà des heures légalement autorisées.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Adaptation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Tertiaire

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DVD

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****191****Expérimenter l'installation de détecteur de présence afin de diminuer les consommations****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & Développement

Descriptif de l'action

Une expérimentation sera menée dans certains bâtiments municipaux avec l'installation de détecteur de présence afin de diminuer les consommations.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DCPA

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****192****Développer un réseau de référents sobriété au sein du parc municipal****Statut**

En cours

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville déploie progressivement un réseau de "référents sobriété", destiné à accélérer les économies, les pérenniser dans le temps ainsi qu'à diffuser une culture profonde, durable et partagée de la sobriété énergétique. Leur rôle est de suivre au mieux la mise en œuvre des mesures du plan de sobriété et les adapter aux usages de chaque établissement, contribuer à définir les besoins de chauffage spécifiques à chaque bâtiment pour éviter les gaspillages et enfin sensibiliser les agents.

Indicateur

Nombre de référents sobriété municipaux

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agents

Direction

DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE ACTION****193****Mettre en place un affichage des consommations et des éventuelles productions des équipements publics à l'attention du public et des agents municipaux****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Afin de permettre aux Parisiennes et Parisiens de mieux mesurer l'impact du plan de sobriété énergétique, la Ville mettra en place un affichage des consommations et des éventuelles productions des équipements publics à l'attention du public et des agents municipaux. Les impacts du plan de rénovation des équipements publics en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique seront ainsi évalués périodiquement et affichés, sur les équipements et le site internet de la Ville de Paris. Ces informations pourront également servir à inciter l'État à mieux participer au financement de la rénovation énergétique des collectivités.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DCPA, DSIN, DICOM, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****194****Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public de 30% par le contrat de maintenance****Statut** En cours**Type de mesure** Planification**Descriptif de l'action**

Levier important pour que la Ville réduise ses consommations électriques, l'éclairage public est composé de 170 000 points lumineux (éclairage public de sécurité, signalisation lumineuse tricolore, illuminations des monuments). Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont permis de réduire de 38 % (58 GWh) la consommation d'énergie du parc lumineux en 2020 par rapport à 2004. La Ville de Paris a renouvelé en 2021 le contrat de maintenance de l'éclairage public qui vise une baisse supplémentaire de 30 % de consommation d'énergie par an d'ici 10 ans. 70 000 LED viendront remplacer les lumières énergivores.

Indicateur

Taux de réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public

Objectif

30%

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DVD

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

46 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****195****Développer un schéma directeur
d'aménagement lumière afin de lutter
contre la pollution lumineuse****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

L'impact de la lumière artificielle sur la faune et la flore est connu depuis une quinzaine d'années, et il est aujourd'hui clairement pris en compte dans les choix qui concernent les éclairages publics. La Ville de Paris luttera contre la pollution lumineuse en mettant en œuvre un schéma directeur d'aménagement lumière avec un objectif de réduction de 50% de la pollution lumineuse émis par les éclairages et les bâtiments. Il fixera par exemple le niveau d'éclairage de certaines rues avec des températures de couleur plus chaudes et donc moins impactantes pour la biodiversité.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Biodiversité Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Biodiversité

Direction

DVD

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****196****Contrôler les mesures de sobriété énergétique territoriales****Statut**

En cours

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

La Ville s'est résolument engagée dans une politique active de sobriété énergétique du territoire en prenant, dès juillet 2022, des arrêtés municipaux pour interdire le chauffage des terrasses en hiver, ou encore interdire les portes ouvertes des commerces chauffés en hiver ou climatisés en été. Un contrôle du respect de ces règles est effectué par la police municipale sensibilisée au sujet.

Indicateur

Nombre de contrôles réalisés & d'infractions constatés

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Commerçants, restaurateurs

Direction

DPMP, DTEC, DU

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****197****Mener bi-annuellement une campagne de communication promouvant la sobriété énergétique****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Pour maintenir une mobilisation de tous les acteurs, la Ville mènera chaque année des campagnes de communication pour promouvoir les actions de sobriété énergétique, avant l'hiver et l'été.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DICOM, DTEC, DU,

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****198****Mettre en œuvre un parcours
d'accompagnement des copropriétés à
la sobriété énergétique****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Les copropriétés parisiennes qui représentent 45 % des consommations, l'Agence Parisienne du Climat a déjà développé de nombreux outils (défi DECLICS, ateliers écogestes, Bilan énergétique simplifié, Guide de gestion durable des immeubles). L'année 2024 a permis la tenue d'une expérimentation de parcours complet de sobriété des copropriétés (énergie, déchets, consommations et eau), complémentaire à celui de l'accompagnement des projets de rénovation. Les prochaines années seront consacrées au déploiement de ce projet pilote.

IndicateurNombre de copropriétés
accompagnées**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Résidentiel

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet**Informations opérationnelles****Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DLH

Partenaires

Agence Parisienne du Climat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****199****Proposer un défi Class 'énergie dans les classes parisiennes****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Dans les écoles, un défi Class 'énergie sera proposé, afin d'enseigner les bons gestes dès le plus jeune âge. Le dispositif est un défi d'éducation à la transition énergétique pour sensibiliser élèves et enseignants aux enjeux énergie-climat et à la sobriété énergétique.

Indicateur

Nombre de classes participants au défi Class'énergie

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Enfants

Direction

DTEC, DASCO

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****200****Tester l'installation de répartiteurs de frais de chauffage dans les copropriétés volontaires****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

À Paris, le chauffage collectif est largement majoritaire. Une étude de l'ADEME de 2019 souligne que l'installation de répartiteurs de frais de chauffage, assurant une individualisation des charges au sein d'une copropriété, permet de réaliser des économies en moyenne de 17 %. La Ville et l'Agence Parisienne du Climat testeront le dispositif avec des syndicats d'immeubles volontaires dès 2025.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Résidentiel

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DLH, DTEC

Partenaires

Agence Parisienne du Climat & Copropriétés

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****201****Développer une stratégie numérique responsable****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Afin de relever le défi sociétal de la transition numérique tout en contribuant à la réduction de l'empreinte environnementale du secteur, la Ville de Paris se dotera d'une stratégie numérique responsable transversale au niveau territorial et d'un plan d'actions associé début 2025.

Indicateur

Bilan GES du numérique municipal

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation Contrôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Tertiaire

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DSIN

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****202****Mettre en place un portail centralisant les données énergétiques territoriales****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

En 2025, la Ville de Paris ouvrira un portail centralisant les données énergétiques de consommation et de production sur le territoire. Il facilitera l'accès de chaque citoyen, ou chaque consommateur d'énergie, à une donnée énergétique pertinente et précise lui permettant de faire les bons choix pour réduire ses consommations d'énergie ou d'avoir une visibilité plus importante sur les productions locales. Il fournira des éléments sur les sources potentielles d'énergie renouvelables du territoire.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****203****Mettre en place une zone d'accélération des Enr sur tout le territoire****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Au regard du caractère diffus, révélé par les études internes et le portail cartographique mis à disposition par l'État, du potentiel de différentes énergies renouvelables, le projet de zone d'accélération englobe l'intégralité du territoire de la Ville afin de pouvoir exploiter toutes les opportunités de déploiement. Les énergies renouvelables susceptibles d'être développées à Paris sont :

- L'énergie solaire (thermique et photovoltaïque)
- La géothermie
- Le biogaz (méthanisation)
- La récupération de chaleur

Les différents projets de production d'énergies renouvelables au sein de la zone d'accélération se développeront ensuite en fonction des différentes contraintes techniques et réglementaires, en particulier le règlement du PLU et les protections patrimoniales.

Indicateur

Production ENR annuelle du territoire en GWh

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****204****Réaliser un schéma directeur multi-
énergies****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville de Paris complétera les trajectoires actuelles de recours à toutes les énergies en fonction des usages (dont les mobilités) à travers un schéma directeur multi-énergies. Il permettra d'évaluer l'efficacité des actions menées par les acteurs à tous les niveaux. Cet outil dynamique sera régulièrement mis à jour en fonction des évolutions technologiques (hydrogène, pompe à chaleur) ou des opportunités de gisement (géothermie, chaleur fatale...)

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DVD

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

0,4 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****205****Remplacer la dernière centrale charbon
du réseau de chaleur par la biomasse****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris a entrepris le remplacement de la dernière centrale à charbon de son réseau de chaleur en mai 2024. Cette unité est remplacée par une combustion biomasse à partir de sources régionales voire nationales.

Cette action est en lien avec la mesure 4.2 'Remplacer la dernière centrale à charbon de son réseau de chaleur pour 2024' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Industrie

**Impact qualité
de l'air**Rénovation des bâtiments
(tertiaires/municipaux) +maitrise
des usages**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

100 000

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

180

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

3

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD

PartenairesConcessionnaire du réseau de
chaleur urbain**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****206****Développer un plan de sortie des énergies fossiles pour les équipements publics****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Concernant le bâti municipal, la Ville de Paris poursuivra ses efforts vers la suppression de toutes ses installations au fioul d'ici début 2025. La Ville de Paris mettra également en place un plan de sortie des énergies fossiles à l'horizon 2040 pour ses équipements municipaux via notamment le raccordement au réseau de chaleur.

Indicateur

Part des énergies fossiles dans la consommation énergétique des équipements publics

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DCPA

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****207****Plaider auprès de l'État pour le renforcement des aides pour la conversion des chaudières au fioul****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

Pour que les copropriétés puissent sortir du fioul plus rapidement, la Ville de Paris plaidera pour un renforcement des aides de l'État en direction des ménages. Bien que ces aides, notamment via MaPrimeRénov, ait été renforcées en 2024, le reste à charge est une barrière pour les ménages les plus modestes

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Résidentiel

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DLH

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****208****Interdire les groupes électrogènes thermiques sur l'espace public et promouvoir les solutions de substitution****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

La sortie du fioul doit concerner non seulement les bâtiments mais aussi les usages sur l'espace public parisien. Ainsi, en 2030, l'usage des groupes électrogènes thermiques sera interdit sur l'espace public, quel que soit l'usage (évènementiel, chantier, etc.).

Cette action est en lien avec la mesure 4.4 'Interdire l'usage de groupes électrogènes thermiques sur l'espace public en 2030' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DVD, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****209****Atteindre 75% d'ENR dans le réseau de chaleur urbain****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Le réseau de chaleur parisien, qui distribue aujourd'hui 4,3 TWh d'énergie, alimenté à 54 % en énergies renouvelables (données 2022), est l'un des principaux atouts pour la transition énergétique de son territoire. Il fera prochainement l'objet d'un renouvellement de son contrat de concession. A cette occasion, une SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) entre la Ville de Paris, un exploitant et la Banque des Territoires sera constituée pour une durée de 25 ans. Cela permettra de renforcer la maîtrise publique de cet outil afin d'en accélérer le verdissement et le développement, tout en portant une attention particulière à la tarification, conformément aux deux grands axes du schéma directeur de la chaleur, qui établit sa feuille de route jusqu'en 2050 : Le réseau de chaleur parisien poursuivra sa trajectoire de verdissement pour être 100 % renouvelable en 2050 : les énergies renouvelables remplaceront progressivement les énergies fossiles encore présentes. Depuis 2024, le charbon n'est plus utilisé pour le réseau de chaleur tandis que le taux d'énergie renouvelable augmentera progressivement pour se rapprocher de 75 % vers 2030. Pour permettre la sortie des énergies fossiles, et dans une logique de partage de chaleur renouvelable produite, la Ville de Paris continuera le travail mené avec la Métropole du Grand Paris et les collectivités voisines pour la construction de 4 à 8 sites de production à base de biomasse ou de combustible solide de récupération à l'horizon 2050.

Cette action est en lien avec la mesure 3.5 'Développer le réseau de chaleur urbain' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Part ENR du mix RCU

Objectif

75%

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | Rénovation des logements (publics/privé) + maîtrise des usages |
|---|---------------------|------------------------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | Industrie 349591 | Gains NOx à 2030 en t/an* | 39 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 5 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD

Partenaires

Concessionnaire du réseau de
chaleur urbain

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****210****Densifier le réseau de chaleur urbain****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Le réseau de chaleur poursuivra son développement en particulier en renforçant la densité de son réseau : pour accélérer ce basculement vers des énergies non fossiles, en 2022, le Conseil de Paris a adopté les principes du classement de son réseau de chaleur. Ainsi, sur une large partie du territoire parisien, une zone de déploiement prioritaire du réseau de chaleur a été établie dans lesquelles le raccordement est obligatoire sous certaines conditions techniques. Afin d'accélérer le développement du réseau, la Ville de Paris a fortement diminué les coûts de raccordement en juillet 2022. La Ville de Paris fera preuve d'exemplarité en convertissant la grande majorité de ses sites et équipements à la chaleur urbaine dès les premières années de la prochaine concession du réseau de chaleur.

Cette action est en lien avec la mesure 3.5 'Développer le réseau de chaleur urbain' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Densité de puissance souscrite en MW par km

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Industrie

Impact qualité de l'air

Rénovation des logements (publics/privé) + maîtrise des usages

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

39

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

5

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD

Partenaires

Concessionnaire du réseau de chaleur urbain

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****211****Développer et renforcer la performance environnementale du réseau de froid et étudier les synergies avec le réseau de chaleur****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Dès 1991, la Ville a développé un réseau de froid urbain. Ce réseau est aujourd'hui alimenté à 100% par de l'énergie renouvelable, et produit un froid à haute valeur environnementale. Il permet ainsi une diminution de 35% des consommations énergétiques et de 50 % des émissions de CO2 par rapport à un parc équivalent d'installations autonomes. En 2023, ce réseau fournit près de 370 GWh de froid et alimente plus de 700 clients. Lors du renouvellement de la concession en 2022, la Ville a fixé des objectifs de développement et de renforcement de l'ambition de performance environnementale du réseau.

Il sera également étudié les synergies entre les réseaux de chaud et de froid.

Indicateur

Coefficient de performance énergétique

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif

Industrie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DTEC

PartenairesFraicheur de Paris,
Concessionnaire du réseau de chaleur urbain**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****212****Atteindre 10% d'achat direct (PPA)
d'énergie renouvelable pour la
consommation d'énergie municipale****Statut** Nouvelle**Type de mesure**

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris engagera des Power Purchase Agreement (PPA), contrats d'énergies renouvelables de long terme conclus directement auprès de producteurs d'énergies renouvelables, afin d'atteindre 10% des besoins de la Ville couverts par ces achats directs à l'horizon 2030. Ces contrats de long terme permettent de soutenir la production d'énergies renouvelables en offrant aux producteurs des garanties sur le débouché de leur production.

| | | | | | |
|-------------------|-------------------------|-----------------|-----|--------------------|------|
| Indicateur | Part d'achat direct ENR | Objectif | 10% | Année cible | 2030 |
|-------------------|-------------------------|-----------------|-----|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DCPA

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****213****Étudier le lancement de groupements d'achat d'énergie pour les Parisiens et le petit tertiaire****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Afin de progresser dans l'accès à une « énergie propre et accessible pour tous », la Ville de Paris étudiera l'opportunité de lancement d'achats groupés d'énergie renouvelable à l'attention des Parisiennes et des Parisiens et des petits tertiaires. Le volume d'un achat groupé, à l'instar d'autres groupements d'achat, devrait aider à obtenir des conditions de marchés plus favorables.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DLH, DAE

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****214****Augmenter la production d'ENR de 500GWh****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Paris s'est fixé d'atteindre 10% d'ENR² produit localement en 2030. Il reste 3 pts à couvrir soit environ une production complémentaire de 500 GWh. 5 sources sont concernées : solaires photovoltaïques et thermiques, la géothermie, la récupération de chaleur et l'hydrothermie. Paris utilisera tous les leviers possibles pour motiver tous les acteurs (copropriétés, aménageur, promoteurs...) pour avoir recours aux ENR localement. Cette action est couplée avec le classement du territoire en Zone d'Accélération du développement des EnR pour faciliter les futures installations. Parmi les programmes municipaux pour l'accélération, on peut citer le programme Energiculteurs pour le solaire, le contrat de valorisation de la chaleur renouvelable avec l'ADEME ou l'information des opportunités de géothermie sur pieux ou superficielles avec l'APC.

Indicateur

Production annuelle ENR territoriale

Objectif

500 GWh

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

42235

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

500

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Agence Parisienne du Climat, Copropriétés, Entreprises

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****215****Mettre régulièrement à jour le cadastre solaire parisien****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

En 2012, Paris publiait l'un des premiers cadastres solaires en France permettant à chaque propriétaire de connaître l'ensoleillement de son toit, les capacités d'installations solaires et la prise de rendez-vous direct avec un conseiller de l'Agence Parisienne du Climat. En 2022, l'APUR, avec l'appui de la Ville, a publié une nouvelle base de données complète sur les toitures, permettant de mieux cibler le potentiel de toitures "solarisables" à Paris. Sur les 128 000 toitures référencées, représentant 32,2 millions de m², 2 100 présentent une surface plate d'au moins 200 m² contigües et non encombrée, propices à l'implantation de solutions solaires, de végétalisation et/ou d'agriculture urbaine. Le cadastre solaire sera régulièrement mis à jour par la Ville de Paris et l'APUR, et accessible sur le portail du service public de la donnée énergétique.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DSIN

Partenaires

Atelier Parisien d'Urbanisme

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****216****Poursuivre le programme
Énergiculteurs avec un objectif de
production de 5GWh d'EnR solaire****Statut** En cours**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

En 2023 et 2024, les deux premières saisons d'Énergiculteurs vont permettre l'équipement d'une cinquantaine de toitures municipales pour une production de l'ordre de 3 GWh par an dont une partie en autoconsommation. Le programme se poursuivra et devra permettre d'ici 2030 de produire 5 GWh supplémentaires sur les toits municipaux dont les projets sur la Canopée des Halles et le Parc Floral.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|-------|--------------------|------|
| Indicateur | Production annuelle des nouvelles installations solaires municipales (2023) | Objectif | 5 GWh | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|-------|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Amont énergie | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible** Administration**Direction** DTEC, DCPA **Partenaires****Financement Ville de Paris** ✓ **Financement Tiers** ✓**Montant voté Ville de Paris** 10 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****217****Accompagner les grands propriétaires parisiens afin d'atteindre 20 à 25GWh de solaire en 2030****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Accompagnement**Descriptif de l'action**

Un travail avec les grands propriétaires parisiens (bailleurs sociaux, SNCF, État, Eau de Paris..) a été engagé pour accélérer le déploiement des panneaux solaires sur leurs patrimoines, par l'apport d'une expertise adaptée au contexte parisien. Par exemple, des projets sont à l'étude pour les réservoirs d'Eau de Paris (dont le réservoir des Lilas et l'usine de production d'eau potable Orly II) et les grandes gares parisiennes. L'objectif étant de pouvoir multiplier par au moins 4 la production locale pour atteindre 20 à 25 GWh produits sur les toits parisiens hors équipements municipaux.

Indicateur

Production annuelle du solaire des toits parisiens hors patrimoine municipal

Objectif

25 GWh

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DTEC, DU

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****218****Développer une subvention municipale pour les projets solaires dans le parc social (étude et réalisation)****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Aide & incitation**Descriptif de l'action**

Les bailleurs sociaux de Paris sont déjà parmi les premiers producteurs d'énergies solaires. Ils disposent de centaines de milliers de m² de toits plats. Courant 2025, la Ville mettra en place des financements particuliers pour les études et la réalisation d'installations de production d'énergie solaire, en privilégiant l'autoconsommation afin d'engendrer des économies financières pour les locataires.

Indicateur Puissance installée dans le parc social en MW**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DLH, DTEC

Partenaires

Bailleurs sociaux

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****219****Mettre en place un dispositif de subvention des projets de solarisation des copropriétés parisiennes****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Aide & incitation**Descriptif de l'action**

Courant 2025, la Ville mettra en place un nouveau dispositif d'accompagnement et de subventionnement des projets d'installation de centrales de production d'énergie solaire en autoconsommation à destination des copropriétés parisiennes.

IndicateurNombre de projets soutenus
Puissance installée en MW**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DLH

Partenaires

Copropriétés

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****220****Étudier la possibilité de mettre en place une "personne morale organisatrice" (PMO) pour faciliter les opérations d'autoconsommation collectives et les groupements d'achat****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville de Paris étudiera la possibilité de mettre en place à horizon 2026 une "personne morale organisatrice" (PMO) pour faciliter les opérations d'autoconsommation collectives, mais aussi de faire des groupements d'achat de panneaux à l'échelle parisienne.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Copropriétés

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****221****Expérimenter des projets de géothermie en surface dans des crèches****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Deux projets de géothermie (14ème et 11ème) seront mis en service 2025 et deux autres projets sont prévus pour 2026 avant d'envisager un déploiement plus conséquent. La géothermie de surface consiste à utiliser la chaleur et l'inertie naturelle des sols pour produire une « eau chaude » l'hiver alimentant l'installation de chauffage du bâtiment. Ce système permet aussi de rafraîchir naturellement les équipements l'été en récupération une « eau fraîche à 13°C ».

Indicateur

Nombre de projets de géothermie réalisés en crèche

Objectif

4

Année cible

2024

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DCPA, DFPE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****222****Développer des projets de géothermie sur le patrimoine ville pour produire 8,4GWh supplémentaires à 2030****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

D'ici 2030, la Ville de Paris prévoit de produire 8,4 GWh supplémentaires par la géothermie sur son patrimoine. Elle travaillera à la mobilisation d'autres acteurs fonciers afin de renforcer cette production.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|---------|--------------------|------|
| Indicateur | Production annuelle géothermie ville supplémentaire à année de référence (/2023) | Objectif | 8,4 GWh | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|---------|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Amont énergie | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DCPA, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****223****Convertir progressivement le réseau de chaleur vapeur haute pression vers des boucles d'eau chaude****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris favorisera une conversion progressive de son réseau de chaleur vapeur haute pression vers des boucles d'eau chaude (65 km convertis d'ici 2030 contre 34 km actuellement), afin de favoriser la récupération et valorisation toutes ces énergies. La faisabilité de passer les réseaux d'eau chaude dans certaines galeries souterraines est déjà en cours d'étude.

Indicateur

Nombre de boucles d'eau chaude créées

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Industrie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

Concessionnaire du réseau de chaleur urbain

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****224****Développer des projets de récupération de chaleur sur les égouts pour produire 10 GWh****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Paris a la chance de disposer d'un réseau d'assainissement constitué de galeries visitables. La récupération de la chaleur de ces égouts est déjà réalisée sur quelques installations. De récentes études hydrauliques ont identifié des sites avec un fort potentiel, susceptibles d'être valorisés aussi bien pour des bâtiments publics que privés. À titre d'exemple, depuis 2021, la chaleur des égouts alimente en chaleur la Mairie du 11ème arrondissement ainsi que le groupe scolaire Parmentier, pour une production d'énergie renouvelable de plus de 200 MWh par an. Ces projets, qui ont montré la faisabilité et la pertinence de ces systèmes, vont être multipliés au cours des années à venir. La Ville de Paris se fixe comme objectif de récupérer 10 GWh d'énergie à partir de la chaleur des égouts.

Indicateur

Production d'énergie issue de la récupération de chaleur dans les égouts

Objectif

10 GWh

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DCPA, DTEC, DPE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****225****Développer 120 installations supplémentaires de récupération de chaleur à 2030 récupérant 30GWh****Statut** Nouvelle**Type de mesure**

Investissement

Descriptif de l'action

En complément des projets pilotes de récupération de chaleur des égouts, la Ville de Paris prévoit de valoriser d'autres chaleurs perdues, comme celles des eaux grises du bâtiment, du métro, de datacenters, ou encore la récupération des calories du réseau d'eau non potable. Le collège Alain Fournier dans le 11ème représente un bon exemple avec un raccordement à un datacenter voisin qui lui fournit jusqu'à 345 MWh d'énergie fatale par an.

L'ensemble des 120 installations supplémentaires de récupération de chaleur prévues (égouts, eaux grises, data centers...) permettront de valoriser 30 GWh d'énergie fatale à Paris à l'horizon 2030.

Indicateur

Production d'énergie issue de la récupération de chaleur

Objectif

30

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**Grand public,
Administration,
Entreprises**Direction**

DCPA, DTEC, DPE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****226****Lancer un premier contrat de chaleur renouvelable sur le territoire****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

Pour accélérer le passage à l'échelle, en partenariat avec l'ADEME, la Ville lancera début 2025 après une étude de faisabilité et si l'opportunité est avérée, un premier Contrat de Chaleur renouvelable sur le territoire, destiné en priorité à accompagner et faciliter le basculement de systèmes de chauffages basés sur les énergies fossiles vers l'usage de chaleur renouvelable locale. En parallèle, un travail de recensement des dispositifs existants, des projets et des potentiels sera effectué.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Industrie

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

ADEME

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****227****Accompagner la structuration de filières de biomasse locales (pour le réseau de chaleur)****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville de Paris continuera le travail mené avec la Métropole du Grand Paris et les collectivités voisines pour la construction de 4 à 8 sites de production à base de biomasse ou de combustible solide de récupération à l'horizon 2050.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Industrie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DVD, DTEC

Partenaires

Concessionnaire du réseau de chaleur urbain

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****228****Développer 6000 micro installations d'énergies renouvelables sur le parc municipal****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

En gage d'exemplarité et afin d'accélérer le déploiement des installations de production locale d'énergies renouvelables, la Ville de Paris développera 6 000 micro-installation d'EnR² en mobilisant ces équipements et son foncier. Ce programme veillera à mobiliser les gisements potentiels au travers d'un inventaire détaillant les différentes énergies disponibles suivant leur localisation.

Indicateur

Nombre de micro installations d'ENR déployés (/2023)

Objectif

6 000

Année cible

2050

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DCPA, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****229****Créer Énergie de Paris****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Pour accélérer la production locale et la consommation parisienne d'énergies renouvelables, Paris créera "Énergies de Paris" afin de renforcer les dispositifs actuels et de contribuer à l'atteinte des objectifs de production locale de 10 % en 2030. Au-delà de ces objectifs, "Énergies de Paris" aura pour mission de mieux planifier la transition énergétique du territoire parisien en lien avec les services de la Ville et l'Agence Parisienne du Climat.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

1,2 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****230****Encourager la création de communautés citoyennes de l'énergie (travaux de recherche, incubateur)****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Les communautés citoyennes de l'énergie, qui réunissent des citoyens, collectivités et entreprises locales d'un même secteur géographique pour développer des projets de production d'ENR, à l'échelle d'un îlot urbain ou d'un quartier par exemple, financés collectivement et maîtrisés par les citoyens seront encouragées. La Ville s'inspirera d'autres métropoles internationales, comme Barcelone, pour accompagner ou appuyer les collectifs citoyens engagés dans la transition concrète de leur territoire. Un incubateur « de communautés citoyennes énergétiques » chargé d'aider à coordonner les initiatives et fournir aux collectifs citoyens motivés des formations, outils ou conseils pour monter les projets - pourra être mis en œuvre.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DDCT, DLH

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****231****Organiser annuellement une journée parisienne des énergies renouvelables****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

À l'image du Forum Habiter Durable, une journée parisienne des énergies renouvelables sera organisée chaque année, afin de montrer les possibilités, de mettre en commun les acteurs, de mettre en avant les projets exemplaires du territoire, de définir des solutions collectives pour accélérer la mise en place de projet, ou encore de mobiliser les énergies citoyennes autour de ce type de projets.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DICOM

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE ACTION****232****Mobiliser la SEM Axe-Seine pour développer des projets d'énergies renouvelables****Statut**

En cours

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

A plus large échelle, la Ville s'appuiera sur la SEM Axe Seine Energies Renouvelables pour développer des projets d'ENR. La SEM ASER pourra notamment participer au développement de la filière de production de biométhane, en soutenant et accompagnant des acteurs métropolitains (SYCTOM, SIAAP..) mais aussi des acteurs nationaux pour accélérer la production de gaz d'origine renouvelable. De même, elle appuiera le développement de filières bois biomasse ou de récupération, ou encore de CSR (combustibles solides de récupération) afin de pouvoir alimenter le réseau de chaleur parisien et les réseaux métropolitains en énergie renouvelable de proximité.

Indicateur

Nombre de projets soutenus avec la SEM

Objectif**Année cible**

Puissance installée

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Amont énergie

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DTEC

Partenaires

SEM Axe Seine

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****233****Réduire de 15% les prélèvements d'eau potable et non potable****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Le territoire parisien consomme 159 millions de mètres cubes (m3) d'eau potable par an, soit 120 litres d'eau par habitant et par jour. C'est inférieur à la consommation d'eau potable à l'échelle nationale, qui s'élève en moyenne à 150 litres par jour et par personne. La consommation d'eau potable de l'administration parisienne s'élève à 3,8 millions de m3 par an, soit 2,4% de la consommation du territoire.

Par ailleurs, Paris dispose d'un réseau d'eau non potable qui assure différents services comme l'alimentation des réservoirs de chasse des égouts, une partie de l'arrosage des parcs et jardin, le nettoyage des rues, ou encore l'alimentation des mares, étangs, lacs et rivières des jardins et bois parisiens. Pour alimenter ce réseau, la Ville de Paris prélève 78 millions de m3 d'eau par an dans le bassin de la Villette (83% des prélèvements) et dans la Seine (17% des prélèvements).

La Ville de Paris s'engage à réduire de 15% ses prélèvements d'eau (potable et non potable) à l'horizon 2030.

Indicateur

Taux de réduction des prélèvements d'eau

Objectif

15%

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DPE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

5 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****234****Mettre en œuvre un plan de sobriété en eau****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Si la sécurité de l'approvisionnement de Paris en eau n'est pas remise en cause à l'horizon 2050, grâce à un schéma d'alimentation diversifié, la Ville de Paris anticipe de plus en plus de tensions sur la ressource, notamment en été, saison propice aux sécheresses et aux multiples usages de l'eau. Pour anticiper ces tensions, la Ville de Paris développe un plan de sobriété en eau visant notamment à :

- Optimiser les usages d'eau non potable et d'eau potable (dans les équipements de la Ville les plus consommateurs, comme par exemple les piscines.)
- Entretien et moderniser le patrimoine (pour limiter les fuites d'eau en procédant notamment au renouvellement des réseaux d'eau...)
- Favoriser le mix hydrique (afin de privilégier la récupération d'eau de pluie...) et expérimenter l'usage d'eaux non conventionnelles (comme les eaux grises)
- Améliorer la connaissance des pratiques et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DPE, DJS, DEVE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****235****Réduire les fuites sur le réseau d'eau potable****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

En matière de sobriété hydrique, une action "simple" permettant de réduire les prélèvements dans le milieu et réduire les volumes consommés consiste à agir pour réduire les fuites des réseaux de distribution d'eau potable. Toutefois, ce levier ne peut être activé qu'à la marge à Paris, où le haut niveau de performance du réseau distribution d'eau potable dépasse les 90%. Pour autant, Eau de Paris déploiera chaque année 3 000 capteurs acoustiques connectés pour mieux identifier les fuites. Ces capteurs permettent d'écouter chaque nuit le réseau, lorsque le niveau de consommation est au plus bas et de détecter les anomalies. Cette démarche permettra d'économiser 4,3 millions de mètres cubes d'eau par an.

Indicateur

Rendement du réseau d'eau potable

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DPE, DTEC

Partenaires

Eau de Paris

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****236****Mettre en œuvre un Contrat de performance énergétique (CPE) Piscines avec un objectif de réduction de 30% de la consommation d'eau****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La mise en œuvre de contrats de performance énergétique lors de la rénovation de piscines permettra par ailleurs de réduire jusqu'à 30% les consommations d'eau potable. La Ville de Paris étudiera la possibilité de valoriser localement les eaux des piscines évacuées. La création de réseaux de récupération lors des travaux de rénovation permettrait que l'eau usée soit traitée et remise efficacement dans le circuit.

Indicateur

Nombre de piscines traitées par un CPE

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DCPA, DJS, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

8 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****237****Expérimenter la récupération des urines et plaider auprès de l'État pour faire évoluer la réglementation et systématiser la solution pour les évènements****Statut**

En cours

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La récupération des urines est expérimentée dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul pour une démarche circulaire et permettant de diminuer la charge en eau. D'autres expérimentations seront menées afin de développer ces solutions. Concernant la mise en place de toilettes sèches, très économes en eau, la Ville de Paris plaidera pour l'évolution de la réglementation afin de pouvoir l'expérimenter dans des projets urbains. Elle généralisera leur recours lors d'évènements.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DU, DTEC

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****238****Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur la sobriété en eau auprès des gros consommateurs****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Une campagne de sensibilisation sur la sobriété en eau sera mise en place, notamment auprès des gros consommateurs (hôtels, piscines, construction).

La Ville pourrait s'appuyer également sur d'autres partenaires comme l'Agence Parisienne du Climat qui a développé avec le soutien de l'ADEME, la MGP et la Ville de Paris une plateforme, AdaptaVille.fr, qui référence les solutions d'adaptation au changement climatique qui ont fait leurs preuves. La rubrique « préserver la ressource en eau » pourrait être enrichie pour partager ces solutions et bonnes pratiques aux acteurs du territoire. Cette campagne pourrait intégrer des chiffres-clés résultant des opérations Défis Déclics menés par l'Agence parisienne du climat. Elle pourrait également être relayée auprès des réseaux de l'APC : professionnels CoachCopro, grand public abonné aux communications, et les 11 000 copropriétés inscrites sur CoachCopro.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DICOM, DTEC

Partenaires

Agence Parisienne du Climat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****239****Optimiser le réseau d'eau non potable
notamment sur la partie distribution****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

A l'heure où l'accent est mis pour développer les eaux non conventionnelles notamment pour des usages qui ne nécessitent pas une qualité d'eau potable, ce réseau d'eau non potable constitue un véritable atout pour la Ville. En suivant les orientations du schéma directeur de l'eau non potable de 2022, la Ville poursuivra ses investissements visant à optimiser son réseau, afin d'en améliorer le rendement en réduisant les fuites et de garantir sa pérennité. Après avoir porté l'effort d'optimisation sur l'outil industriel de production et de stockage de l'eau non potable, la Ville de Paris souhaite désormais porter ses efforts sur celle du réseau de distribution et de ses appareils hydrauliques.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE, DTEC

Partenaires

Eau de Paris

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

10 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****240****Réduire de 20% les prélèvements d'eau non potable par l'optimisation des réservoirs de chasse des égouts****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Pour réduire de plus de 20% les prélèvements d'eau non potable d'ici 2030, les gains les plus significatifs seront obtenus grâce à l'optimisation du fonctionnement des réservoirs de chasse des égouts. Ces réservoirs situés en tête de chaque égout se remplissent automatiquement avant de libérer brutalement l'eau retenue afin de le nettoyer.

Indicateur

Taux de prélèvement d'ENP

Objectif

-20%

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE ACTION****241****Favoriser l'eau de pluie et l'eau non potable pour l'arrosage des espaces verts en vue de limiter drastiquement l'usage de l'eau potable****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Concernant l'arrosage des espaces publics végétalisés et espaces verts, la Ville favorisera le « mix hydrique » disponible à Paris, en combinant la récupération des eaux pluviales et l'eau non potable. Le recours à l'eau potable pour ces usages devra progressivement devenir marginal avec un premier objectif de diminution de 50% à 2030. La Ville mettra en oeuvre les actions suivantes :

- Concevoir les nouveaux projets pour une eau de pluie 100 % utile (infiltration dans le sol vers les nappes phréatiques en tenant compte des spécificités du sous-sol, rafraîchissement par évaporation, réutilisation pour l'arrosage), en cohérence avec le Plan ParisPluie.
- Développer des systèmes d'arrosage alternatifs à l'eau potable pour tous les sites aux usages non sensibles (hors potagers, vergers ou jardins partagés) et en fonction des contraintes techniques : déployer les récupérateurs d'eau de pluie, favoriser l'alimentation des espaces végétalisés par les eaux de ruissellement, gérer l'eau pluviale à la parcelle...
- Déployer le projet de récupération des eaux pluviales et des eaux d'arrosage excédentaires sur la zone de pépinière hors-sol du Centre de Production Horticole de Rungis, appartenant à la Ville de Paris.
- Réviser le Plan sécheresse de la Ville de Paris afin de mieux prioriser les plantes à arroser en période de sécheresse anticipée, et mener un travail de plaidoyer auprès de l'État pour réformer le cadre national relatif aux arrêtés sécheresse. En effet, la végétation en ville contribue aux objectifs de résilience et de rafraîchissement, au profit des humains comme des animaux, et dépasse le simple agrément.
- Autant que possible, remédier à la fragmentation des surfaces végétalisées à l'occasion des projets d'aménagement et limiter les plantations hors-sols, moins résilientes face aux événements climatiques extrêmes (canicule, grand froid) et plus consommatrices en eau.
- Sensibiliser et responsabiliser les concessionnaires des bois à leur consommation d'eau non potable en les équipant progressivement de compteurs d'eau.
- Réduire les consommations des pièces d'eau et rivières situées dans les jardins et bois.
- Généraliser les solutions d'économie d'eau dans la gestion du végétal en apportant la juste dose d'arrosage au végétal.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

| Secteur émissif | | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DEVE, DTEC, DPE **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****242****Privilégier pour chaque nouvel usage l'eau pluviale, les eaux d'exhaure, l'eau non potable et en dernier recours l'eau potable****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Chaque nouvel usage cherchera à privilégier l'eau pluviale, les eaux d'exhaure, l'eau non potable et en dernier recours l'eau potable.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DPE, DEVE

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****243****Accélérer le déploiement des récupérateurs d'eau de pluie dans les équipements municipaux****Statut** Renforcée**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

La Ville accélérera le déploiement de récupérateurs d'eau dans ses équipements municipaux lorsque cela est possible. La Ville a notamment mis en place cette dernière quinzaine d'année des installations de récupération et valorisation des eaux pluviales dans plusieurs grands parcs et jardins, et un premier retour d'expérience montre des dysfonctionnements dans leur usage, voire un abandon de leur utilisation. Une liste d'actions est en cours d'établissement pour remettre à niveau leur fonctionnement, et améliorer à l'avenir les prescriptions pour les nouveaux aménagements. Le développement de nouvelles installations sur des sites existants ou en projet sera également étudié.

Indicateur

Nombre de récupérateurs d'eau installés

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DCPA, DEVE, DPE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****244****Créer des zones de rétention à ciel ouvert pour les phénomènes de pluie exceptionnels****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

S'agissant des phénomènes pluvieux exceptionnels pouvant conduire à des inondations, la désimperméabilisation du territoire et la création de zone de rétention permettront de limiter les risques qui s'accroîtront avec le changement climatique.

Indicateur

Nombre de sites de stockage créés

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE, DU, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE ACTION****245****Plaider pour l'interdiction des usages de produits polluants, et notamment des pesticides, dans les aires d'alimentation des captages d'eau.****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris défendra auprès de l'Etat l'interdiction des usages de produits polluants, et notamment des pesticides, dans les aires d'alimentation des captages d'eau. Elle plaidera aussi en faveur de l'application du principe de pollueur-payeur, pour faire porter le coût de la dépollution de l'eau aux producteurs de substances polluantes plutôt qu'aux usagères et usagers.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation Ressource en eau Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DTEC

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****246****Poursuivre une stratégie raisonnée de potabilisation de l'eau****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La potabilisation de l'eau est un procédé industriel consommateur d'énergie qui peut être générateur d'émissions de gaz à effet de serre. La Ville de Paris et son opérateur Eau de Paris font le choix d'une stratégie raisonnée, dite du "juste traitement".

Eau de Paris fait ainsi évoluer en permanence ses filières de traitement en choisissant les solutions les plus efficaces et les moins impactantes pour l'environnement. Les efforts entrepris depuis 20 ans ont déjà permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la régie de près de 25% entre 2004 et 2020. Eau de Paris a par ailleurs évité l'émission de près de 3 500 tonnes de CO2 par an entre 2018 et 2020, grâce notamment à la valorisation des boues issues du traitement des eaux. Eau de Paris poursuivra ses efforts en matière de sobriété et d'efficacité énergétique et produira, en 2026, des énergies renouvelables à hauteur de 20% de sa consommation. Cette stratégie industrielle sera poursuivie et ajustée régulièrement pour tenir compte de l'évolution des normes de qualité, des retombées des mesures de protection de la ressource en eau et de l'impact du changement climatique.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DPE

Partenaires

Eau de Paris

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****247****Améliorer la qualité de l'eau de la Seine
et permettre la baignade****Statut** En cours**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

L'impératif JOP a constitué une opportunité exceptionnelle de coordonner l'ensemble des acteurs du cycle de l'eau, notamment la Ville de Paris, l'Etat, le service d'assainissement francilien, la Métropole du Grand Paris, les collectivités locales concernées, autour d'un plan qualité de l'eau et baignade dès 2016, auquel plus de 1,4 milliards d'euros ont été consacrés. D'importants investissements ont été engagés pour améliorer le réseau d'assainissement parisien et l'adapter au défi climatique, travaux de rénovation du réseau, développer des zonages pluviaux, raccorder les quais, bateaux et établissements flottants, au réseau d'assainissement. Le bassin d'Austerlitz permettra également de réduire drastiquement les déversements d'eaux usées et eaux de pluie en Seine en permettant de stocker l'équivalent de vingt piscines olympiques d'eaux de pluie en cas de fortes pluies. L'amélioration significative et durable de la qualité de l'eau de la Seine constitue l'un des grands héritages de l'organisation de cet événement et la possibilité de s'y baigner la meilleure illustration. Ces efforts permettront l'ouverture de trois sites de baignade en Seine dès 2025 : au bras Marie (Paris Centre), au bras de Grenelle (15ème) et à Bercy (12ème).

Indicateur

Nombre de jours durant lesquels la qualité de la Seine respecte les seuils sanitaires de baignade

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation Ressource en eau Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE, DTEC, DJS

Partenaires

HAROPA/VNF

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

Ces dernières années, à mesure que les menaces qui pèsent sur les équilibres écologiques et les conditions d'habitabilité de la terre s'accroissent, la question des droits de la nature a émergé dans les débats sur la protection de la nature. L'idée de reconnaître des droits à la nature pour mieux protéger le vivant ouvre la voie à un paradigme juridique nouveau et va de pair avec une réelle volonté de placer l'environnement au rang de nouvelle valeur fondamentale à protéger par le droit pénal.

Une vingtaine de pays dans le monde ont reconnu des droits à la nature. Plusieurs fleuves ont obtenu le statut de personne juridique : le Rio Atrato en Colombie, le Whanganui en Nouvelle-Zélande ou encore la rivière Magpie au Québec. Suivant cette dynamique, une réflexion sur la possibilité de conférer une personnalité juridique à la Seine, dont l'effectivité pourrait s'entendre soit via des actions en justice, soit via l'insertion de cette personne dans les dispositifs de gouvernance de protection de l'environnement et milieux aquatiques sera engagée.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

Gains

environnementaux

Adaptation Ressource en eau Contrôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DAJ, DTEC

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****249****Développer une stratégie de réduction de l'empreinte matière territoriale****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville de Paris entend accompagner la réduction de l'empreinte matière du territoire. Cela s'inscrit dans la politique publique parisienne de changement d'échelle des filières économiques circulaires : économie de ressources et modèle économique.

C'est pourquoi Paris développera un outil de mesure de l'empreinte matière du territoire. Un premier travail visant à quantifier les flux de matière, d'eau et d'énergie entrant et sortant de Paris, initié en 2018, a montré que l'empreinte matière d'un Parisien (15 tonnes/hab, soit le poids total de matière nécessaire à la production des biens qu'il consomme) est près de 5 fois plus importante que sa consommation directe de matière (3,4 tonnes/hab). En mettant en évidence la forte dépendance du territoire aux importations, ce constat plaide pour une nécessaire relocalisation des systèmes productifs associée à une consommation plus sobre et responsable des ressources.

La Ville de Paris poursuivra le travail engagé et construira un indicateur de l'empreinte matière territoriale et définira un objectif de réduction associé à 2030 et 2050.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

| Secteur émissif | Déchets | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------------|---------------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NO _x à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****250****Développer une stratégie de réduction de l'empreinte matière municipale****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

En complément, la Ville de Paris s'engage à faire preuve d'exemplarité sur sa propre consommation et se dotera d'une stratégie lui permettant de réduire l'empreinte matière de l'administration parisienne, notamment dans l'octroi de subventions, la passation de marchés publics et la gestion des concessions et délégations de services publics.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DFA, DAE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****251****Multiplier par deux la quantité de déchets valorisés grâce au réemploi****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville de Paris soutient les secteurs d'activité répondant aux besoins essentiels du territoire et dont la transition aura le plus d'impact. Pour que sobriété et transition écologique ne se fassent pas au détriment des plus précaires, la Ville intègre également l'enjeu social en consacrant son action à la structuration de filières, ou à l'amélioration de filières existantes, ayant un fort potentiel de création d'emplois. Ce soutien passe par l'attribution de financements, la facilitation d'accès à des locaux, voire la mise en œuvre de projets immobiliers ad hoc adaptés aux besoins et contraintes des structures de l'économie circulaire. La Ville entend multiplier par deux la quantité de déchets valorisés grâce au réemploi (10 000 tonnes par an à l'horizon 2030),

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|----------|--------------------|------|
| Indicateur | Quantité annuelle en tonnes de déchets valorisés par le réemploi (5 000t en 2023) | Objectif | 10 000 t | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|----------|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

| Secteur émissif | Déchets | Impact qualité de l'air | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DPE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****252****Soutenir l'économie circulaire du textile
(retouche, réparation, cordonnerie)****Statut**

En cours

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

À l'ère de l'ultra fast fashion mondialisée épuisant les ressources et exploitant des hommes et des femmes à l'autre bout du monde, la Ville de Paris s'engage pour le réemploi local des matériaux textiles (TLC). Recours à des matériaux issus du recyclage ou à des matériaux neufs biosourcés (laine, chanvre, lin, coton bio), production en circuit court, à la demande, réduction et valorisation des stocks dormants, intégration de matériaux issus de vêtements déjà portés : la Ville de Paris accompagne les acteurs sur ces enjeux notamment via la formation de professionnels pour répondre aux besoins de recrutement grandissant dans ce contexte de relocalisation.

De plus, la Ville soutien le tiers-lieu Plateau Fertile de l'association Fashion Green Hub, qui anime une communauté de professionnels du secteur pour imaginer, tester et mettre en pratique la mode de demain. Pour aller plus loin dans l'allongement de la durée d'usage des TLC, la Ville de Paris s'engage à soutenir le réseau des acteurs de la réparation et de la retouche (retoucheurs, cordonniers, etc.), en améliorant leur visibilité auprès des Parisiennes et des Parisiens et en facilitant leur référencement pour bénéficier du financement du fond réparation.

Indicateur

Nombre de bénéficiaires du fonds réparation

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs de l'EC

Direction

DAE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****253****Soutenir l'économie circulaire de l'électrique et l'électronique****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

En complément des aides financières au changement d'échelle, la Ville de Paris travaillera à améliorer la visibilité de ces acteurs pour capter un gisement de qualité plus important et écouler leur production reconditionnée. La Ville accompagnera par ailleurs la professionnalisation et la montée en compétences des acteurs du réemploi solidaire généraliste.

D'ici 2030, la Ville de Paris soutiendra l'ouverture d'un ou plusieurs ateliers permettant de massifier, trier, voire reconditionner localement, différents flux d'équipements, couplés à des espaces de vente et de réparation/maintenance, et accentuera les actions d'information et sensibilisation auprès des Parisiens et Parisiennes afin de favoriser le réemploi des équipements électriques, électroniques, informatiques et numériques.

Indicateur

Nombre d'ateliers de réparation électrique & électronique ouverts

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs de l'EC

Direction

DAE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****254****Réduire la production d'emballage par l'accompagnement de systèmes de consignes auprès des commerçants et restaurateurs****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris soutient l'émergence de solutions locales de réemploi des emballages, en substitution des emballages jetables pour la restauration à emporter et en livraison, par la mise en œuvre de systèmes de consigne pour réemploi et de boucles locales de lavage de ces contenants. Ce système, performant et attractif pour les restaurateurs et les consommateurs, permettra de substituer au moins la moitié du gisement des emballages jetables par des emballages réutilisables à horizon 2030, soit 180 millions d'emballages annuellement, représentant 5 500 tonnes/an de déchets d'emballages à usage unique évitées.

Indicateur

Volume de déchets produits en emballage jetable

Objectif

5500 t/an

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Commerçants, restaurateurs

Direction

DAE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****255****Créer des plateformes de réemploi des matériaux de construction****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Le secteur du bâtiment est le premier producteur de déchets et consommateur de matière du territoire parisien ; il est donc prioritairement ciblé par la Ville qui souhaite rendre possible la création de plateformes physiques permettant le stockage tampon et la préparation à la réutilisation des matériaux collectés et/ou réutilisés sur son territoire.

Indicateur

Volume de matériaux de construction réemployé

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Construction & matériaux

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DAE, DLH, DCPA, DU

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****256****Soutenir la création d'un espace de stockage et de production pour l'ameublement issu du réemploi****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Aide & incitation**Descriptif de l'action**

En matière d'ameublement, la Ville de Paris soutiendra la création d'un espace de stockage et de production, qui réunira dans un même lieu des professionnels du design de mobilier intégrant des matériaux de seconde main, un parc de machines professionnelles et des ateliers de production opérées par des entrepreneurs artisans et acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'un espace de mise en valeur et vente de ces productions.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs de l'EC

Direction

DAE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****257****Atteindre 30 ressourceries à Paris et développer des ressourceries ambulantes****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Les recycleries collectent aujourd'hui plus de 4 800 tonnes annuelles. La Ville souhaite poursuivre la dynamique d'ouverture de recycleries généralistes et spécialisées dans les quartiers qui en sont dépourvus, pour atteindre l'objectif de 30 ressourceries à Paris à horizon 2030. La Ville soutiendra également des projets de ressourceries ambulantes et en pied d'immeubles avec des ateliers de réparation pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets.

Indicateur

Nombre de ressourceries

Objectif

30

**Année
cible**

2030

Estimation des impacts**Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs de l'EC

Direction

DAE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****258****Créer un "hub du réemploi"****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris soutient le développement des recycleries généralistes et spécialisées sur son territoire depuis plusieurs années. Depuis 2016, la Ville est engagée dans l'aide à l'ouverture de nouveaux lieux pour atteindre une moyenne d'un lieu de réemploi solidaire pour 50 000 habitants. En effet, les actions des recycleries et des réparateurs parisiens s'inscrivent dans la politique de la Ville en vue d'engager ses habitants vers des modes de consommation plus durables. Cette ambition est incarnée à travers le Plan Économie Circulaire, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et le Plan Climat. Ce sont plus de 60 structures de l'économie sociale et solidaire engagées sur l'économie circulaire (recycleries, ateliers vélo, ateliers de réparation, reconditionneurs solidaires, etc) qui ont bénéficié d'un soutien de la Ville.

Pour changer d'échelle, la Ville créera d'ici 2030 un premier "Hub du réemploi" de 5 000 à 8 000 m² sur le territoire parisien

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

| Secteur émissif | Déchets | Impact qualité de l'air | |
|---|--------------------|---------------------------------------|--------------|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NO _x à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs de l'EC

Direction

DAE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

10 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****259****Poursuivre la stratégie de développement de l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels****Statut**

En cours

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Depuis 2018, la Ville de Paris a engagé une stratégie de développement de l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels. Paris Musées travaille également à réduire l'impact environnemental de ses expositions à travers plusieurs actions comme le réemploi et la mutualisation de scénographies qui représente jusqu'à 95 % dans certaines expositions.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs culturels

Direction

DAC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****260****Réduire de 20% le volume de déchets****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Dès 2006, la Ville de Paris en place une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets ménagers en adoptant son premier plan de prévention des déchets qui a permis de réduire de 6% la production de déchets ménagers par les Parisiens pour la période 2006-2010. Ce plan s'est poursuivi par un programme local de prévention des déchets (PLPD) 2011-2015 avec une réduction de 7% des quantités d'OMA. Les actions se sont renforcées avec l'adoption en 2017 du PLPDMA inscrivant la Ville dans une stratégie "zéro déchet non valorisé". L'objectif était de réduire quantitativement les flux de déchets et d'en limiter l'impact environnemental en complément des actions entreprises en faveur du tri et du recyclage.

Paris observe une diminution des DMA de 16,5% entre 2010 et 2020 (à nuancer crise COVID). Des points d'amélioration demeurent : quantité d'emballage dans les poubelles parisiennes, % de textiles et déchets dangereux dans les ordures ménagères. Des mesures pourront être mises en place dans le futur plan de prévention et de réduction des déchets afin de réduire significativement ces déchets.

Indicateur

Taux de réduction du volume de déchets annuel produit

Objectif

20%

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains****environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

| Secteur émissif | Déchets | Impact qualité de l'air |
|---|--------------|--|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | 37400 | Gains NO _x à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE

Partenaires

Copropriétés, entreprises

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****261****Mettre en place des territoires zéro déchets****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Afin d'atteindre l'objectif municipal de 20% de réduction des déchets, la Ville poursuivra en lien avec les mairies d'arrondissement volontaires, les bailleurs sociaux, les établissements scolaires et de jeunesse, ainsi que les entreprises, la mise en place de territoires zéro déchet pour favoriser la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens et des commerçants sur le sujet et amplifier les actions de sensibilisation pour une réduction concrète des déchets.

Elle favorisera par ailleurs des dispositifs d'« aller-vers » en organisant sur l'espace public des rencontres régulières avec les agents de la propreté, à l'image des cafés propreté organisés régulièrement dans les écoles, des ateliers zéro-déchets et des sensibilisations au sein des copropriétés.

Indicateur

Nombre de territoires zéro déchets

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****262****Poursuivre l'accompagnement des projets de compostage locaux****Statut**

En cours

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

Depuis 2010, la Ville de Paris encourage et favorise le développement du compostage de proximité. La Ville est d'ores et déjà équipée de 68 composteurs de quartiers, 450 composteurs en pied d'immeuble, 642 sites de compostage installés dans les copropriétés et près de 8 800 lombricomposteurs individuels ont été distribués. La Ville continuera à soutenir les initiatives de compostage local.

Indicateur

Nombre de composteurs locaux déployés

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂e/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE, DEVE

Partenaires

Copropriétés

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

1,2 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****263****Proposer à chaque Parisienne et chaque Parisien une solution de tri à moins de 3 min à pied de chez soi****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris poursuit le déploiement des bornes de collecte des déchets alimentaires sur l'espace public selon un maillage renforcé, tenant compte des habitudes des Parisiennes et des Parisiens, pour leur permettre de déposer facilement, sur leurs trajets quotidiens, leurs déchets alimentaires. Tous les marchés alimentaires seront équipés de points d'apports des déchets alimentaires, et 500 stations Trilib' déployées sur le territoire parisien seront équipées d'un module dédié aux déchets alimentaires, ce qui offrira à chaque Parisienne et chaque Parisien une solution de tri à moins de 3 min à pied de chez soi.

Indicateur

Nombre de stations Trilib équipé d'un module déchet alimentaire

Objectif

500

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

en cours de définition

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

7 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****264****Atteindre 60% de déchets valorisés en 2030****Statut**

En cours

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville de Paris entend augmenter les performances de tri à la source des déchets parisiens pour atteindre 60 % de déchets valorisés en 2030.

Le renforcement du tri passe par l'optimisation des collectes sélectives. En septembre 2022, la fréquence de collecte des bacs jaunes est passée de 2 à 3 fois par semaine pour répondre à la tendance structurelle de la hausse des tonnages du bac jaune et à une amélioration du geste de tri des Parisiennes et des Parisiens. Cette politique, dont la dynamique devra être entretenue dans la durée, a porté ses fruits, avec un gain de 8% des emballages collectés en seulement un an. La Ville de Paris a renforcé les dispositifs de tri présents sur le territoire pour assurer un maillage plus efficace avec l'installation de 200 nouvelles poubelles de tri dans les lieux fréquentés, notamment aux abords des rues aux écoles.

Indicateur

Part du tonnage de déchets valorisés

Objectif

60%

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**Atténuation Adaptation Contrôle & prévention de la pollution
Economie circulaire**Secteur émissif**

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE

Partenaires

Sycotm

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****265****Soutenir la politique du zéro déchet enfoui****Statut**

En cours

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville soutient une politique du zéro déchet enfoui et pour cela elle entend poursuivre sa collaboration étroite et exigeante avec les acteurs en charge de la gestion des exutoires et du traitement des déchets parisiens (SYCTOM) pour arriver à l'éradication totale du recours aux solutions d'enfouissement.

Indicateur

Taux de déchets enfoui

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire Adaptation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DPE

Partenaires

Syctom

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****266****Plaider pour l'ouverture aux collectivités locales de la gouvernance des éco-organismes.****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris défendra l'ouverture aux collectivités locales de la gouvernance des éco-organismes, regroupant les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. Trop souvent ces structures sont restreintes aux seules entreprises présentes dans la filière (ex. déchets, papier, etc) et ainsi posant un conflit d'intérêt, dans la mesure où les éco-organismes ont pour objectif de réduire le volume de déchets - ce qui entre en conflit avec les objectifs de rentabilité des entreprises de la filière.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DAE

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****267****Plaider pour la prise en compte des spécificités parisiennes dans la création de nouvelles filières de recyclage et pour la préférence de la réduction du déchet au recyclage****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

Paris fera entendre sa voix sur le pilotage des filières de recyclage et plaidera auprès de l'État pour que les spécificités parisiennes (contraintes spatiales, démographiques et opérationnelles) soient prises en compte dans la construction des nouvelles filières de recyclage et de réemploi des déchets et demandera la priorisation de la réduction des déchets sur le recyclage.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DPE

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****268****Sortir du Plastique à Usage Unique sur le périmètre de l'administration et des JOP****Statut**

En cours

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville de Paris a posé en 2019 une ambition forte : zéro plastique à usage unique en 2024 sur les sites olympiques et paralympiques. La Ville poursuivra ses efforts pour inscrire l'héritage immatériel de la sortie du plastique à usage unique dans la durée et sur tout le territoire. Elle s'est notamment engagée à supprimer les plastiques à usage unique sur son périmètre administratif dès 2024.

Indicateur

Taux de suppression des plastiques à usage unique

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂e/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DFA

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

0,45 M€ en 2024

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****269****Supprimer le plastique dans les services de restauration municipaux****Statut**

En cours

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

À horizon 2026, le Plan alimentation durable vise à la suppression du plastique dans la restauration scolaire et collective pour le réchauffage, la préparation et les services des aliments.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, CASVP, DEVE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

5 M€

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****270****Supprimer les plastiques dans les structures au contact avec la petite enfance****Statut**

En cours

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

A horizon 2026, concernant la petite enfance, la Ville vise à la suppression de tous les plastiques en contact avec les enfants pour les préserver des perturbateurs endocriniens.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Enfants

Direction

DFPE, DTEC, DCPA

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****271****Privilégier autant que possible les pots en plastiques des centres de production horticole****Statut** En cours**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

A horizon 2026, concernant le centre de production horticole, la Ville vise à privilégier autant que possible les contenants réutilisables en raison de la quantité de déchets générés (environ 600 000 pots par an).

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DEVE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****272****Éliminer les fuites de plastiques dans l'espace public****Statut** En cours**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

Un travail de long terme est engagé pour l'élimination des fuites de plastiques dues aux équipements urbains en ville (sols synthétiques, géotextiles) ainsi que sur une plus grande collecte des déchets sauvages.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DU

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****273****Sortir du plastique à usage unique dans l'offre de restauration des établissements culturels soutenus par la Ville****Statut**

En cours

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Une attention particulière sera aussi portée sur les établissements culturels financés ou soutenus par la Ville de Paris ou en contrats de concessions afin qu'ils sortent de l'usage du plastique à usage unique dans leur offre de restauration et boissons.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAC, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs****FICHE
ACTION****274****Développer le réseau des acteurs engagés dans la sortie du plastique à usage unique (PUU)****Statut**

En cours

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville a développé un réseau d'acteurs engagés autour de 5 secteurs d'activités : tourisme, événementiel, alimentation, santé/hygiène/beauté et logistique. Depuis 2023, la Ville de Paris propose une première certification zéro plastique pour les acteurs économiques et près de 100 signataires ont déjà rejoint la démarche. À titre d'exemple, Eau de Paris poursuit des actions de promotion de l'eau du robinet comme alternative à l'eau en bouteille avec la multiplication des points d'eau de recharge de gourdes (doublement des 1 200 fontaines à boire sur l'espace public par un réseau de commerçants engagés dans la campagne « Ici, je choisis l'eau de Paris »).

Indicateur

Nombre de signataires du réseau

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Entreprises

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****275****Privilégier l'installation de commerces et d'artisans engagés en faveur de la transition écologique via Paris commerce****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Afin de promouvoir un modèle économique plus local et durable, la Ville de Paris s'engage à favoriser l'implantation d'activités équitables et écologiquement responsables, dans les locaux commerciaux et d'activité appartenant à la Ville de Paris et à ses opérateurs immobiliers (bailleurs sociaux, SEMAEST, SOGARIS, Foncière Paris Commerces, etc.). Elle s'appuiera également sur son opérateur Paris Commerce pour veiller à favoriser l'installation de commerces et d'artisans engagés en faveur de la transition écologique, de la production locale (notamment le « Fabriqué à Paris ») et de l'économie sociale et solidaire (alimentation durable, lutte contre le plastique à usage unique, fabrication locale, réparateurs, etc.).

Indicateur

Nombre d'acteurs engagés installés via Paris Commerce

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Commerçants, restaurateurs

Direction

DAE

Partenaires

Paris Commerce

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****276****Rénover les locaux préemptés par Paris Commerce****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Le Plan parisien pour le commerce s'appuie sur un nouvel opérateur dédié, Paris Commerces, né du rapprochement du GIE Paris Commerces et de la SEMAEST, dont les missions s'articulent notamment autour de l'achat de locaux commerciaux et de l'installation de commerces de proximité. Ce guichet unique permettra de répondre aux besoins des petits commerces afin de les aider à trouver et s'installer dans un local. Il pourra intervenir sur l'ensemble du territoire parisien, la Ville souhaitant pouvoir utiliser son droit de préemption urbain sur tout Paris. A cette occasion, les futurs locaux préemptés par cet opérateur feront l'objet de travaux conduits en cohérence avec les objectifs du Plan Climat. L'animation commerciale sera également chargée de favoriser la transition écologique auprès de tous les commerces parisiens.

Indicateur

Nombre de locaux préemptés ayant fait l'objet de travaux de performance énergétique

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Commerçants, restaurateurs

Direction

DAE, DTEC

Partenaires

Paris Commerce

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****277****Empêcher la mise en place de dark store via le PLU****Statut**

En cours

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Les dark stores ou « magasins aveugles » sont la dernière traduction du quick commerce, proposant un service de livraison à domicile rapide de produits alimentaires et d'articles de consommation. Face à cette situation, la Ville a engagé des mesures pour préserver le commerce de proximité et réduire la pression de ces nouvelles pratiques. Après une période de flou juridique, le Conseil d'État a finalement reconnu que les dark stores étaient bien à considérer comme des entrepôts. À travers de son nouveau PLU bioclimatique, la Ville de Paris a interdit l'implantation d'entrepôts dans les immeubles d'habitation et prévoit qu'un commerce ne puisse pas réserver plus d'un tiers de sa surface à du stockage. Des sanctions financières continueront d'être appliquées afin d'éviter le retour de ce phénomène, à ce jour désormais disparu à Paris.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**Commerçants,
restaurateurs**Direction**

DU

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****278****Exiger une demande préalable à la Ville avant toute installation de dark kitchen****Statut**

En cours

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Depuis les confinements résultant du Covid-19, les restaurants virtuels ou dark kitchens se sont multipliés au pied des immeubles parisiens, en lieu et place d'anciens commerces ou restaurants. Ils mettent à disposition de restaurateurs et restauratrices des espaces dédiés uniquement à la préparation de repas commandés sur internet et destinés à la livraison à domicile. Afin d'encadrer cette pratique, la Ville exige que tout opérateur désirant installer une dark kitchen soit soumis à une demande préalable auprès de ses services.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**Commerçants,
restaurateurs**Direction**

DU

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****279****Plaider au niveau national pour encadrer les nouvelles formes de quick commerce****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

En complément des disposition prises quant aux dark stores (interdiction via le PLU bioclimatique) et dark kitchens (demande d'ouverture préalable exigée), la Ville poursuivra ses alertes auprès de l'État sur la nécessité de mieux encadrer au niveau national l'émergence de nouvelles formes de « quick commerce » telles que la livraison en drone ou l'automatisation / la robotisation de la gestion logistique.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DU, DAE

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****280****Plaider au niveau national pour la mise en place une taxe sur le e-commerce****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

A l'instar de Barcelone, face à l'explosion du e-commerce et de la livraison à domicile, générant plus de 500 000 colis livrés par jour à Paris, la Ville de Paris plaide pour la mise en place d'une taxe locale sur les colis issus du e-commerce.

Mobiliser les grands opérateurs de la logistique afin qu'ils contribuent financièrement au développement des transports en commun permettrait d'engager une démarche de compensation de cette pratique. Par exemple, une taxe de 1 euro par colis livré en express (24/48h) permettrait de générer une redevance de 180 millions d'euros par an à Paris, qui profiterait au renforcement de l'offre de transport en commun de la capitale.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DFA, DAE

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****281****Communiquer davantage sur le label "Fabriqué à Paris" afin d'atteindre 500 candidatures chaque année****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Avec la création en 2017 du label « Fabriqué à Paris », la Ville de Paris a souhaité faire connaître et reconnaître le dynamisme de l'artisanat parisien, qui a su adapter ses savoir-faire aux mutations de la société et à l'évolution des procédés de fabrication vers plus de durabilité.

Avec plus de 1 700 types de produits fabriqués sur le territoire parisien, dont 415 labellisés en 2022 dans 4 catégories (artisanat alimentaire, produits manufacturés, univers de la maison, mode et accessoires), le label « Fabriqué à Paris » est un gage de qualité, mettant en lumière des filières vertueuses, créatrices d'emplois et une consommation responsable qui intègre les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Afin d'encourager cette dynamique et d'inciter les Parisiennes et les Parisiens à s'orienter vers des produits plus responsables, la Ville renforcera le label pour atteindre les 500 candidatures chaque année, accompagné d'un renforcement de leur valorisation systématique dans la politique commerciale de la Ville.

La valorisation de ces acteurs locaux et responsables sera renforcée dans le cadre des animations / événements portés par la Ville et ses opérateurs. Ainsi, l'Office du Tourisme "Paris Je t'aime", en partenariat avec la Ville, organise depuis 2021 l'évènement « ParisLocal ». Cet évènement annuel permet de mettre la production locale sur le devant de la scène en proposant des ateliers, des animations, et des stands de dégustation aux Parisiennes et Parisiens, et aux touristes de la capitale. Cet évènement continue de se développer et la Ville ambitionne de dépasser les 600 participants chaque année.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de candidatures annuelles au label "fabriqué à Paris" | Objectif | 500 | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|-----|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

| Secteur émissif | Déchets | Impact qualité de l'air |
|---|--------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE

Partenaires

Paris Commerce

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****282****Développer une plateforme "acheter à Paris"****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

En lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Paris, et en s'appuyant sur ses opérateurs, la Ville de Paris renforcera sa politique de valorisation des productions locales et responsables, à destination des Parisiens et des touristes. Pour cela, la Ville ambitionne de créer une plateforme qui :

- Référencera et cartographiera l'ensemble de ces acteurs et actrices via un site internet ;
- Facilitera la vente de ces produits, bénéficiant à la fois aux commerces, artisans et aux consommateurs et consommatrices désireux d'acheter local. Elle profitera en outre aux commerces et aux artisans parisiens ne disposant pas forcément des moyens nécessaires pour acquérir leur propre site de commerce en ligne. Cette solution doit également permettre de porter une attention particulière aux méthodes de livraisons respectueuses des droits du travail et de l'environnement

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE

PartenairesChambre de Commerce et
d'Industrie et la Chambre des
métiers et de l'Artisanat de Paris**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****283****Plaider au niveau national pour la mise en place d'une étiquette carbone des produits à l'instar du nutriscore****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Plaidoyer**Descriptif de l'action**

L'information des consommateurs est primordiale pour assurer un changement de pratique. La création de l'étiquette Énergie, celle du Nutri-score ou récemment celle de l'indice de réparabilité ont ouvert la voie vers plus de transparence sur l'impact environnemental des produits consommés au quotidien.

Afin de poursuivre cette dynamique et engager une prise de conscience des citoyens sur l'impact carbone des biens qu'ils consomment, la Ville de Paris défend l'idée d'une « Étiquette carbone » au niveau national et européen, renseignant le consommateur sur le bilan carbone de ces produits concourant à les orienter vers des produits moins émetteurs.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****284****Engager la sortie progressive de la publicité commerciale sur les Mobiliers urbains d'information (MUI)****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

La production et la commercialisation des biens de consommation impliquent des consommations importantes de matière et d'énergie, souvent issues de sources fossiles et augmentent ainsi l'empreinte carbone du territoire parisien. La surconsommation génère aussi une quantité importante de déchets, qui participe à l'émission de gaz à effet de serre. Pour réduire la surconsommation, la Ville de Paris réduira la place de la publicité dans l'espace public en engageant la sortie progressive, sur trois ans, de la publicité commerciale sur les mobiliers urbains d'information à Paris.

Indicateur

Part des MUI présentant de la publicité commerciale

Objectif

0%

Année cible

2026

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DU, DFA

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****285****Défendre auprès de tiers (SNCF, RATP, commerces...) l'objectif de suppression des écrans publicitaires numériques****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Aide & incitation**Descriptif de l'action**

La Ville de Paris défendra auprès d'acteurs tiers (SNCF, RATP, commerces, etc.) l'objectif de suppression des écrans publicitaires numériques sur l'ensemble du territoire parisien - la consommation électrique d'un écran publicitaire équivalant à elle seule à celle d'un foyer parisien, la réduction de leur utilisation est nécessaire au respect des objectifs climatiques et énergétiques du territoire.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

PartenairesSNCF, Ile de France Mobilités,
Commerces**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****286****Tripler le nombre de surfaces dédiées à l'Economie sociale et solidaire (ESS) à impact positif sur le Climat dans le parc des bailleurs sociaux****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

Par son action, la Ville concourt au dynamisme économique parisien en matière de création d'entreprises et entend faire de Paris une capitale de l'économie sociale, solidaire et circulaire. Ses efforts portent tout particulièrement sur les acteurs de l'économie circulaire, qui développent des modèles économiques souvent innovants, moins gourmands en ressources et créateurs d'emplois non délocalisables. Ces acteurs et ces actrices, qui démarrent leurs activités ou qui dégagent structurellement des marges faibles, souffrent de la pression foncière à Paris et peinent à trouver des locaux en adéquation avec leurs besoins en termes de typologie et de niveau de loyer.

Pour répondre à cet enjeu, la Ville veille à conserver ou développer des espaces répondant aux besoins spécifiques de ces projets d'économie solidaire et circulaire avec un objectif de triplement du nombre de surfaces dédié à l'ESS à impact positif sur le climat dans le parc des bailleurs sociaux (193 000m² en 2023).

Parmi celles-ci, les opérations d'aménagement de Paris favoriseront le développement de l'ESS avec l'objectif qu'environ 20% des surfaces d'activités/commerces de rez-de-chaussée des nouvelles opérations soient dédiées à des activités sociales, associatives ou d'ESS. Les opérations d'aménagement représentent un potentiel à terme de 20 000 m² de surfaces commerciales consacrées à l'ESS.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|------------------------|--------------------|------|
| Indicateur | Surface dédiée à l'ESS à impact positif sur le climat dans le parc des bailleurs sociaux (193 000m ² en 2023) | Objectif | 579 000 m ² | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|------------------------|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

| Secteur émissif | Déchets | Impact qualité de l'air |
|---|--------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DLH, DAE

Partenaires

Paris Commerce

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

12 M€

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****287****Mettre en œuvre un plan "Culture durable" à Paris****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

De par sa politique de soutien aux créateurs et aux lieux culturels, la Ville de Paris, en tant que puissance publique, impulse l'initiative d'un cercle vertueux de la culture durable, dont elle est, par ailleurs, aussi bien partie intégrante que comptable de sa réalisation et de son suivi.

Ce cercle vertueux de la culture durable commence par les artistes et les œuvres, qui s'appuient sur les lieux culturels pour s'adresser aux publics, qui sont aussi les habitantes et les habitants.

C'est donc tout le modèle et la chaîne de création, de production et de diffusion des œuvres de l'esprit qu'il faut repenser grâce au nouveau Plan Climat, qui doit engager tous les acteurs et responsables culturels, dont la Ville de Paris, pour les années 2024-2030.

Avec plus de 300 spectacles programmés chaque semaine, près de 100 expositions temporaires par an, la présence de 1317 galeries d'arts et de nombreux lieux dédiés à la culture sur son territoire, il est nécessaire d'agir pour limiter l'impact environnemental de l'activité culturelle à Paris.

Que ce soit le choix des matériaux (biosourcés, géosourcés, bas carbone...) pour la construction ou la rénovation de bâtiments culturels, la consommation d'énergie et les activités du secteur culturel, le tri des déchets et l'élimination du plastique à usage unique dans les événements festifs, la mobilité et le transport des publics, des œuvres, des équipes artistiques, techniques, de l'ensemble des professionnels, ou encore la durabilité environnementale des tournages dans la capitale, une stratégie systématique et globale doit être mise en œuvre sur le temps long, pour et avec les acteurs culturels, afin de réduire durablement l'empreinte carbone de l'activité culturelle à Paris.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts**

Gains environnementaux Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Tertiaire

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAC, DTEC

Partenaires

Paris Musées

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****288****Renforcer la mobilisation et
l'accompagnement des acteurs culturels
autours des enjeux de transition****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Cette action est issue du plan "Culture durable", voir fiche 287 pour plus d'informations.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Tertiaire

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<non quantifiable>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAC, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****289****Généraliser la réutilisation d'éléments scénographiques des expositions des musées de Paris Musées****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Cette action est issue du plan "Culture durable", voir fiche 287 pour plus d'informations.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAC, DTEC

Partenaires

Paris Musée

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****290****Réduire l'empreinte carbone des évènements et grandes manifestations culturelles****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Cette action est issue du plan "Culture durable", voir fiche 287 pour plus d'informations.

Indicateur

Nombre d'évènements ayant réalisé et réduit leur bilan carbone

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAC, DICOM, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****291****Privilégier des productions ou représentations en séries pour les arts de la scène****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Cette action est issue du plan "Culture durable", voir fiche 287 pour plus d'informations.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAC, DTEC, DAE

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****292****Mettre en place des îlots de fraîcheur au sein des conservatoires et des ateliers des Beaux-Arts****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Cette action est issue du plan "Culture durable", voir fiche 287 pour plus d'informations.

Indicateur

Nombre d'îlots de fraîcheur dans les ateliers & conservatoires

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAC, DTEC, DCPA

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****293****Mettre en place un plan de transition écologique des tournages et engager une évolution des règles d'accueils****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Planification**Descriptif de l'action**

La Ville de Paris accompagne certains acteurs spécifiques comme l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel avec la mise en place d'un plan de transition écologique des tournages afin de réduire la flotte de véhicules thermiques et de réguler l'usage de groupes électrogènes thermiques avant leur interdiction du territoire parisien. Que ce soit le choix des matériaux (biosourcés, géosourcés, bas carbone...) pour la construction ou la rénovation de bâtiments culturels, la consommation d'énergie et les activités du secteur culturel, le tri des déchets et l'élimination du plastique à usage unique dans les événements festifs, la mobilité et le transport des publics, des œuvres, des équipes artistiques, techniques, de l'ensemble des professionnels, ou encore la durabilité environnementale des tournages dans la capitale, une stratégie systématique et globale doit être mise en œuvre sur le temps long, pour et avec les acteurs culturels, afin de réduire durablement l'empreinte carbone de l'activité culturelle à Paris. Pour ce faire, la Ville de Paris s'engage à faire évoluer et respecter les règles d'accueil des tournages dans la capitale.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DAC, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****294****Plaider au niveau national pour une réduction du trafic aérien dans les aéroports desservant Paris****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

L'atteinte des objectifs du Plan climat de Paris nécessite la mise en place d'une régulation de cette activité. Les mesures de progrès technologique sont nécessaires, mais elles ne sauraient à elles seules suffirent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur si le nombre de vols continuait d'augmenter.

À l'instar d'Amsterdam qui a réduit de 40 000 mouvements (8%) le trafic de son aéroport en 2023 en instaurant un couvre-feu, une interdiction des jets privés et en abandonnant le projet d'extension de son aéroport, d'autres grandes métropoles à travers le monde engagent une réflexion sur la réduction du trafic aérien. Paris s'inscrit dans cette démarche et plaidera auprès des acteurs concernés en particulier l'État et les gestionnaires des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle, Orly, Le Bourget et Beauvais-Tillé en faveur d'une baisse des créneaux de décollage et d'atterrissage dès 2025 par rapport aux niveaux de 2022 pour atteindre rapidement des niveaux compatibles avec la trajectoire de l'Accord de Paris.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Transport aérien

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DAE

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****295****Intégrer dans le bilan GES du territoire les émissions dues au trafic aérien des touristes****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Le transport aérien des voyageurs parisiens et des marchandises consommées sur le territoire constitue près d'un quart de l'empreinte carbone de Paris (4,2 millions de tonnes sur les 18,4 millions de tonnes de l'empreinte carbone de 2021). Si l'on ajoutait les émissions dues à la venue des touristes, l'empreinte carbone totale de Paris augmenterait de 3,19 millions de tonnes. Afin de disposer d'une vision la plus exhaustive possible de l'impact carbone de son territoire et ainsi activer les leviers les plus efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les prochaines éditions du bilan des émissions de gaz à effet de serre de Paris présenteront ces données sur le trafic aérien des touristes. Paris reste pionnière en matière de comptabilité carbone et invite les autres territoires à adopter cette approche en responsabilité.

Indicateur

Emissions de GES aviation associées au tourisme

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Transport aérien

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****296****Veiller au développement d'une offre de train de nuit à Paris****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville travaillera avec ses partenaires dont la SNCF et les compagnies ferroviaires européennes à la promotion du tourisme en train. Elle veillera au développement du train de nuit au départ et à l'arrivée de Paris, à l'instar de la ligne Paris-Berlin ouverte en fin d'année 2023, afin de répondre à une attente sociale et écologique, notamment à destination des touristes européens.

Indicateur

Nombre de lignes de train de nuit desservant Paris

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Transport hors Paris

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DVD, DTEC

Partenaires

Etat, SNCF

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****297****Plaider pour la création de wagons-vélo dans les trains à Paris****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris plaidera également pour un aménagement du matériel roulant pour encourager les mobilités actives avec la création d'emplacements vélos dans les trains.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Transport hors Paris

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DVD, DTEC

Partenaires

Etat, SNCF

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****298****Communiquer davantage sur les lignes de nuit internationales existantes****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Paris Je T'aime - Office de Tourisme mettra davantage en valeur toutes les lignes internationales de train et de train de nuit reliant Paris à Vienne, Madrid, Venise, Berlin, Milan, Barcelone, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Genève, etc.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Transport hors Paris

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DICOM, DAE

PartenairesParis je t'aime - Office de
Tourisme**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****299****Accompagner les investissements réalisés pour la décarbonation des croisiéristes et transports touristiques****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Aide & incitation**Descriptif de l'action**

La décarbonation de la motorisation des transports touristiques est un enjeu essentiel pour la capitale et plus largement le long de l'Axe Seine dans le cadre de la promotion du tourisme fluvial et de la valorisation de cet axe. Paris doit pouvoir accompagner les investissements réalisés par les acteurs les plus concernés dans la transformation de la motorisation, en coordination avec les autres territoires concernés. Une attention particulière sera portée aux croisiéristes opérant sur la Seine intra-muros, qui pour certains ont déjà engagé leur transition.

Cette action est en lien avec la mesure 2.11 'Collaborer avec VNF pour favoriser la logistique fluviale' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

montants des aides allouées aux croisiéristes pour leur décarbonation

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible** Entreprises**Direction** DVD, DAE, DTEC **Partenaires** Paris je t'aime - Office de Tourisme**Financement Ville de Paris** ✓ **Financement Tiers** ✓**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****300****Exiger des lignes de bus touristiques régulières le passage à une motorisation en crit'air 0****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Les autocars de tourisme sont particulièrement émissifs, représentant près de 5% des émissions d'oxydes d'azotes générés par la circulation, et source de nuisances fortes pour les riverains liées au bruit et à l'encombrement de l'espace public. La Ville de Paris se mobilise pour réduire significativement le nombre d'autocars de tourisme dans Paris, en allant vers une obligation de transition de motorisation et une interdiction de circulation dans la ZTL de Paris Centre, mais aussi en accompagnant le développement de mobilités douces plus adaptées à la circulation en centre-ville. Par ailleurs, les lignes de bus touristiques régulières, inscrites au schéma régional des transports, devront mettre en œuvre une transition de leur motorisation (Crit'Air 0).

Cette action est en lien avec la mesure 2.10 'Réduire significativement le nombre d'autocars de tourisme dans Paris' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Répartition des motorisation des bus touristiques suivant la vignette Crit'air

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

| Secteur émissif | Transport | Impact qualité de l'air | Baisse du trafic routier (gains additionnables à la ZFE C3) |
|--|--------------------|-------------------------------------|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | 286 |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | 13 |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DAE, DTEC

Partenaires

Paris je t'aime - Office de Tourisme

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****301****Accélérer le déploiement du label "accueil vélo"****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville et Paris Je T'aime- Office de Tourisme accélèrent le déploiement du label « Accueil Vélo » qui permet de valoriser les lieux accessibles aux cyclotouristes en 2023 et stimulera la filière associée. Ce label identifie des lieux répondant au mieux aux besoins spécifiques des visiteurs à vélo et en itinérance (hébergement, restauration, réparation et loueur de vélos, etc.), contribue à la visibilité du réseau infrastructurel cyclotouristique et à la mise en relation des professionnels. Dans le cadre de son Plan Vélo, la Ville travaille également avec les hôteliers, qui jouent un rôle essentiel dans l'accueil des cyclotouristes via l'aménagement de leurs locaux.

Indicateur

Nombre d'établissements disposant du label "accueil vélo"

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DAE, DTEC

Partenaires

Paris je t'aime - Office de Tourisme

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****302****Promouvoir les grands itinéraires cyclables traversant Paris****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Paris Je T'aime - Office de Tourisme fera la promotion des grands itinéraires cyclables traversant la capitale (Scandibérique, avenue verte London-Paris, Seine à vélo et Véloscénie) auprès des visiteurs français et internationaux. Celle-ci facilitera l'accueil et la circulation des cyclotouristes (étapes, hébergement, maintenance et signalisation), et la visibilité de Paris sur ces itinéraires permettra de conforter les efforts déployés sur la structuration du réseau et de l'écosystème.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Transport

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DAE, DTEC

PartenairesParis je t'aime - Office de
Tourisme**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****303****Soutenir financièrement la rénovation énergétique du bâti des acteurs du tourisme****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Aide & incitation**Descriptif de l'action**

La Ville poursuivra son accompagnement des acteurs de l'hébergement touristique vers la transition écologique au travers de leurs travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité, aidant à l'installation de solutions d'hébergement alternatives et favorisant les actions de sensibilisation à destination des acteurs et touristes.

Indicateur

Aide versée à la rénovation du bâti touristique

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs du tourisme

Direction

DAE

Partenaires

Paris je t'aime - Office de Tourisme

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

9,6 M€

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****304****Accompagner les acteurs du tourisme à la mise en place de mesure de sobriété énergétique et hydrique****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Le déploiement du programme « hébergement touristique durable et accessible » a permis en 2021 de financer les travaux d'amélioration de la performance énergétique, de réduction de la consommation d'eau (installation de fontaines dans les hôtels) et de mise en accessibilité des chambres et parties communes pour les personnes à mobilité réduite. D'ici 2026, ce type d'accompagnement pourra être reconduit et renforcé pour exercer un effet levier en soutenant de nouveaux hébergements touristiques (hôtels, auberges de jeunesse, etc.).

En complément, la Ville de Paris et Paris Je T'aime - Office de Tourisme engageront les acteurs du secteur à mettre en place des mesures en faveur de la sobriété énergétique et hydrique en particulier s'agissant du recours à des systèmes de rafraîchissement collectifs et moins polluants que la climatisation, tels que le réseau de froid urbain.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Ressource en eau

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs du tourisme

Direction

DAE, DTEC

Partenaires

Paris je t'aime - Office de Tourisme

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****305****Accompagner les acteurs du secteur du tourisme à sortir du plastique à usage unique (PUU)****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Le secteur touristique a un rôle essentiel pour faire de Paris une destination sans plastique à usage unique. L'accompagnement des acteurs du secteur dans le cadre de la démarche de « séjour touristique exemplaire » sera renforcé par des offres de formation et de partage d'expériences, la valorisation des filières et des acteurs vertueux, et l'accompagnement financier des initiatives d'éradication du plastique à usage unique.

Indicateur

Nombre d'acteurs touristiques engagés dans la sortie du PUU

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Déchets

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs du tourisme

Direction

DAE, DTEC

Partenaires

Paris je t'aime - Office de Tourisme

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****306****Valoriser prioritairement les offres d'hébergement moins carbonés (auberge de jeunesse, camping...)****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville veillera à favoriser le développement d'une offre d'hébergement alternative et moins « carbonée », notamment les auberges de jeunesse et les campings, permettant de limiter l'artificialisation des sols, et les solutions d'hébergement collectives types auberges de jeunesse dont l'empreinte écologique est bien moindre que l'hôtellerie classique.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Tertiaire

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Acteurs du tourisme

Direction

DAE

PartenairesParis je t'aime - Office de
Tourisme**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****307****Plaider au niveau national pour un renforcement de la taxe de séjour pour les palaces et hôtels de luxe****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

Pour veiller à une juste contribution des acteurs et dégager des sources de financement complémentaires, la Ville de Paris plaidera auprès de l'État et du Parlement pour une augmentation significative de la taxe de séjour à destination des palaces et hôtels cinq étoiles, dont les montants actuels pour la Ville sont très faibles (3,30€ pour les hôtels 5 étoiles et 4,60€ pour les palaces par nuit). La Ville de Paris propose de s'inspirer de l'exemple de grandes villes telles que Berlin ou Amsterdam, qui optent pour une taxe de séjour en pourcentage des nuitées. Une taxe représentant 5% du montant des nuitées de ces établissements rapporterait de l'ordre de 120M€.

Indicateur

Montant de la taxe de séjour

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DFA

Partenaires

Etat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****308****Accompagner les acteurs de la nuit dans leur transition écologique via la mise en oeuvre de la feuille de route du secteur****Statut**

En cours

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris mobilise les acteurs de la vie nocturne dans la transition écologique du secteur, en particulier les gérants de clubs, d'établissements de nuit ainsi que les organisateurs de soirées et festivals. Le Conseil de la Nuit, instance de concertation et de structuration de l'ensemble des acteurs parisiens de la vie nocturne animée par la Ville, a lancé un groupe de travail spécifique sur la transition écologique. L'objectif : sensibiliser et former les professionnels du secteur sur les méthodes permettant de réduire leur impact environnemental (rénovation thermique, alimentation durable, fin du plastique à usage unique, réduction des déchets, transport des artistes et techniciens, etc.) et adapter leurs infrastructures et leurs activités à différents aléas liés au changement climatique (canicules, inondations). Paris renforcera son accompagnement et élargira le nombre d'acteurs mobilisés.

Indicateur

Nombre d'acteurs de la nuit mobilisés

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif**

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DAE, DTEC

Partenaires

Conseil de Nuit

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****309****Développer la charte des événements écoresponsables en excluant notamment tout partenariat avec une entreprise impliquée dans la production d'énergie fossile****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville de Paris délivre chaque année 50 000 autorisations temporaires d'occupations de l'espace public ou des établissements sportifs afin d'organiser des événements culturels, sportifs, festifs, ou encore d'éducation populaire.

Afin réduire l'impact environnemental des événements la Ville de Paris mettra en place une nouvelle charte écoresponsable des événements, qui intégrera un volet spécifique consacré à la collecte et à la valorisation des déchets alimentaires. Elle permettra de mieux encadrer l'impact de ces événements sur les sites concernés (protection des espaces verts, durée de l'occupation), les modalités d'approvisionnement énergétique, les nuisances, mais aussi de garantir des événements zéro plastique à usage unique et tendre vers le zéro déchet, proposant une restauration 100% bio et/ou local, favorisant l'accès par les transports en commun et les mobilités douces. Pour les grands événements, le dossier de préparation de l'événement devra faire apparaître un bilan carbone prévisionnel qui sera complété, après l'événement, d'une étude montrant son bilan carbone réel afin d'évaluer les réussites et les manques de l'organisation et de définir conjointement des objectifs environnementaux à atteindre pour la tenue d'une nouvelle édition de la manifestation. Son application sera contrôlée par les services de la Ville. Dans ce cadre, la Ville de Paris exclura les partenariats avec les entreprises impliquées dans la production d'énergies fossiles

Indicateur

Nombre d'événements respectant la charte

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DTEC, DICOM

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****310****Equiper 10 sites clés en points de
raccordement en eau et électricité****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

Pour transformer durablement l'événementiel sur l'espace public parisien, dix sites clés seront équipés de points de raccordement en eau et électricité. Cela permettra de supprimer les générateurs et de réduire l'impact environnemental des événements.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|----|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de sites supplémentaires raccordés en eau/elec (/2023) | Objectif | 10 | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|----|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Ressource en eau

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Amont énergie | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Entreprises

Direction DVD, DTEC **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers** ✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****311****Atteindre 20% de surfaces agricoles utiles biologiques en Ile de France****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Dans la perspective de rendre plus durable la production agricole territoriale, le Plan climat soutient l'objectif régional de 20% de surfaces agricoles franciliennes utiles biologiques en 2030 : seules 6,5% des surfaces agricoles étaient labélisées bio en 2021 en Ile de France, et l'augmentation de cette part bénéficierait à la région (en termes de pollution et de santé environnementale) et la Ville de Paris (en termes d'approvisionnement local pour sa restauration collective). Pour ce faire, la Ville mobilisera son foncier agricole dormant, ses relations territoriales et son levier de commande publique.

Cette action est en lien avec la mesure 5.8 'Atteindre 20% de surfaces agricoles franciliennes utiles biologiques en 2030' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Part de surface agricole utile biologique en IDF

Objectif

20%

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation pollution Adaptation Biodiversité Contrôle & prévention de la

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DEVE

Partenaires

Région Ile de France

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****312****Atteindre 50% de surface agricole utile en Ile de France****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La ressource alimentaire de Paris dépend principalement de la France mais aussi de marchés plus lointains, notamment en ce qui concerne les lieux de production de l'alimentation animale ou bien encore certains fruits et légumes. Traditionnellement tournée vers sa région, l'internationalisation des échanges a éloigné peu à peu Paris de son bassin d'attachement. Aujourd'hui, les ressources agricoles subissent de nombreuses pressions : compétitivité sur le marché international, effondrement de la biodiversité, tensions énergétiques, raréfaction de la ressource en eau. La Ville de Paris tente de remettre en cause ce modèle à travers le développement d'une vision stratégique à 2030. Cette stratégie d'alimentation durable vise à découpler son impact des effets attendus sur la ressource en favorisant l'autonomie alimentaire via la préservation des terres, la résilience des ressources et la diversification des modes d'approvisionnement.

Indicateur

Part de surface agricole utile en IDF

Objectif

50%

Année cible

2030

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation Biodiversité

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DEVE

Partenaires

Région Ile de France

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****313****Accompagner la structuration
d'AgriParis Seine****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Association de coopération territoriale pour l'alimentation et l'agriculture durables créée en 2023, AgriParis Seine a pour vocation de restructurer les filières d'approvisionnement de la restauration collective parisienne dans un rayon de 250 km autour de Paris. Pour cela, l'association encadre la coopération avec les territoires urbains et ruraux dans ce périmètre, de sorte à limiter leur mise en concurrence dans l'accès à une alimentation durable et à créer des synergies territoriales pour développer des filières agricoles basées sur des modèles plus respectueux des écosystèmes et du vivant. La structure contribuera également à l'objectif de 60% d'alimentation locale dans la restauration collective parisienne en 2030, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité et une meilleure gestion de l'eau via la promotion de l'agriculture biologique.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif

Alimentation

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DEVE

Partenaires

AgriParis Seine

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

0,5 M€

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****314****Préserver le foncier agricole en mobilisant le patrimoine de la Ville et de ses partenaires****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Une étude a été engagée afin d'identifier et qualifier les propriétés de la Ville de Paris hors de son territoire, dans la perspective de les valoriser au profit des filières agricoles durables. L'objectif est de préserver au maximum l'usage agricole des terrains déjà exploités, en améliorant si nécessaire les impacts environnementaux liés à leur exploitation et de remettre en culture des anciennes exploitations agricoles. Concernant les autres types de terrain, il s'agira de leur donner une vocation agricole dès lors qu'ils présentent un potentiel avéré, et d'étudier la possibilité d'installer des équipements et unités de transformation pour les terrains déjà en partie artificialisés. Tous les nouveaux projets d'agriculture rurale sur le foncier de la Ville de Paris suivront les principes agroécologiques, à savoir un ensemble de concepts et de pratiques dans lesquels les connaissances de l'écologie scientifique sont utilisées pour la production agricole.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DEVE, DU

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****315****Signer un bail rural environnemental permettant de préserver le foncier agricole****Statut**

En cours

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

La signature du premier "bail rural environnemental" sur une propriété municipale a permis d'encadrer les pratiques agricoles du site en limitant les impacts sur les ressources (eau, biodiversité, sols, air). D'autres sites présentant, de prime abord, un potentiel agricole intéressant sont en cours d'instruction.

Indicateur

Nombre de baux ruraux signés

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Alimentation

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DEVE

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****316****Accompagner les porteurs de projet à la recherche de terres****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville de Paris s'engage à accompagner les porteurs de projet à la recherche de terres, à développer des cellules de veille foncière avec les territoires partenaires ainsi qu'à mobiliser le foncier « dormant » des Parisiennes et des Parisiens.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Alimentation

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DEVE

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****317****Accompagner le développement de projets de centrales solaires sur les exploitations agricoles dans le bassin parisien****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

Favoriser la production d'énergies renouvelables sur les exploitations agricoles, en accompagnant le développement d'installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments agricoles, permettra d'améliorer et de diversifier les revenus des agriculteurs du Bassin parisien. En plus de faciliter l'installation et le maintien de fermes agroécologiques diversifiées dans le territoire par l'amélioration des revenus des agriculteurs, cette mesure participera à la décarbonation de la production électrique du territoire.

Indicateur

Nombre de projets solaires sur des exploitations agricoles accompagnés

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DEVE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****318****Subventionner 28500 ha des cultures durables autour des points de captage par Eau de Paris****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Aide & incitation**Descriptif de l'action**

En 2020, Eau de Paris lançait, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, un dispositif d'aides agricoles, qui combine protection des eaux souterraines et appui à l'agriculture durable et biologique. Ce dispositif validé par la Commission européenne a été renouveau en 2022. 99 agriculteurs et agricultrices, sur 14500 hectares en 2022, se sont déjà engagés à réduire, voire supprimer l'usage d'engrais et de pesticides, à adopter des modes de culture durables et/ou biologiques ou encore à cultiver davantage de prairies. En échange, Eau de Paris les accompagne, leur fournit un conseil technique et leur apporte un appui financier - entre 150 et 450 € par hectare. Le projet bénéficie d'un budget de 47 millions d'euros sur 10 ans et est financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Eau de Paris doublera la surface agricole concernée pour atteindre 28 500 hectares soutenus en 2026.

| | | | | | |
|-------------------|---|-----------------|-----------|--------------------|------|
| Indicateur | Surface de cultures durables autour des points de captage d'eau | Objectif | 28 500 ha | Année cible | 2030 |
|-------------------|---|-----------------|-----------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation pollution Biodiversité Ressource en eau Contôle & prévention de la

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Alimentation | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible** Agriculteurs**Direction** DTEC **Partenaires** Eau de Paris**Financement Ville de Paris** **Financement Tiers** ✓**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****319****Acquérir 450ha de terres agricoles autour des points de captage par Eau de Paris****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Investissement**Descriptif de l'action**

Eau de Paris fera l'acquisition de 450 hectares de terres agricoles sur les aires d'alimentation en eau pour y installer des agriculteurs aux pratiques durables et les soutenir via son dispositif d'aides agricoles - financières.

Elle y plantera également 10km de haies d'ici 2026 pour permettre une filtration naturelle de l'eau par les sols et réduire le transfert de polluants dans les eaux souterraines.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|--------|--------------------|------|
| Indicateur | Surface agricole acquises autour des points de captage d'eau | Objectif | 450 ha | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|--------|--------------------|------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation pollution Biodiversité Ressource en eau Contôle & prévention de la

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Alimentation | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible** Agriculteurs**Direction** DTEC **Partenaires** Eau de Paris**Financement Ville de Paris** **Financement Tiers** ✓**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****320****Contribuer à 5 projets de filières de produits agricoles économes en eau par Eau de Paris****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

La régie Eau de Paris contribuera à 5 projets de structuration de filières agricoles bénéfiques pour l'eau (avoine, sarrasin, lentilles, pois-chiche, tournesol), indispensables pour pérenniser et amplifier les changements de pratique et, in fine, restaurer la qualité des ressources en eau.

| | | | | | |
|-------------------|--|-----------------|---|--------------------|------|
| Indicateur | Nombre de projets de filières de produits agricoles économes en eau aidées | Objectif | 5 | Année cible | 2030 |
|-------------------|--|-----------------|---|--------------------|------|

Estimation des impacts**Gains environnementaux**

Atténuation Ressource en eau

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| Secteur émissif | Alimentation | Impact qualité de l'air | |
| Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an | <non quantifiable> | Gains NOx à 2030 en t/an* | <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh | <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* | <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DTEC

Partenaires

Eau de Paris

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****321****Soutenir les filières protéiniques végétales locales via la commande publique****Statut** Nouvelle**Type de mesure** Aide & incitation**Descriptif de l'action**

Afin de renforcer l'offre en alimentation bio et durable sur le territoire tout en favorisant au maximum le respect du bien-être animal, la Ville de Paris soutient le développement de filières protéiniques végétales locales par sa commande publique et la création d'AgriParis Seine.

La végétalisation des filières agricoles d'approvisionnement de Paris comporte de nombreux avantages, notamment en termes de consolidation des filières agricoles concernées dans les 250 km de Paris, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la ressource en eau, de protection de la biodiversité et de santé publique.

Indicateur

Part de marché (volume/valeur) valorisant les protéines végétales locales

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Ressource en eau

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agriculteurs

Direction

DFA, DEVE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****322****Mailler le territoire d'espaces logistiques adaptés au réemploi et aux filières alimentaires de proximité, prioritairement aux portes de Paris, dans les quartiers de politique de la Ville et dans les zones de carence en alimentation durable****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

Afin d'acheminer les aliments produits localement, la Ville entend développer un maillage stratégique du territoire par des espaces logistiques multifonctionnels, adaptés au réemploi et aux filières alimentaires courtes et de proximité. Ces espaces permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts logistiques du dernier kilomètre, leur insertion dans les tissus viaire, fluvial et ferroviaire fera l'objet d'une attention particulière. Le déploiement de ce réseau sera prioritairement dédié aux circuits courts alimentaires de proximité, en particulier aux portes de Paris, dans les quartiers de la politique de la ville et dans les zones de carence en alimentation durable.

Par ce réseau logistique, la Ville entend également structurer des filières de réemploi de contenants (stockage, lavage, logistique inverse) grâce à des infrastructures adaptées aux solutions de réemploi, en cohérence avec l'engagement de Paris de sortie des plastiques à usage unique.

Indicateur

Nombre d'espaces logistiques adaptés aux filières alimentaires de proximité et au réemploi

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DDCT, DSOL, DSP, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****323****Mailler le territoire de restaurants et de commerces alimentaires durables, notamment via Paris Commerce, prioritairement dans les zones à >400m d'un point d'accès à une offre alimentaire durable****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Planification

Descriptif de l'action

La Ville assurera un maillage de restaurants et de commerces alimentaires durables, en particulier, dans les zones éloignées de plus de 400 mètres d'un point d'accès à une offre alimentaire durable. Afin de permettre ces implantations, la Ville de Paris mobilisera l'opérateur Paris Commerce et favorisera l'installation de ces activités sur l'espace public.

Indicateur

Nombre de restaurants et commerces alimentaires durables par arrondissement

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DEVE, DDCT

Partenaires

Paris Commerce

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****324****Développer de nouveaux lieux de transformation alimentaire, notamment d'invendus****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Afin de renforcer le maillage du territoire en alimentation durable, la Ville de Paris développera de nouveaux lieux de transformation alimentaire sur le modèle de l'hôtel Serpollet (20e), en particulier des lieux de transformation des invendus.

Indicateur

Nombre de lieux de transformation alimentaire sur le territoire

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DEVE

Partenaires

Entreprises

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

2 M€

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****325****Développer des conserveries et des cuisines partagées, notamment dans les quartiers étudiants et populaires****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

L'installation de conserveries ou de cuisines partagées pour transformer les produits à courte date limite de consommation sera favorisée à proximité des marchés alimentaires ou des commerces de produits frais, de même qu'aux côtés des zones pratiquant l'agriculture urbaine.

Le développement des cuisines partagées sera particulièrement essaimé dans les quartiers populaires et étudiants, permettant d'assurer un approvisionnement en produits sains et locaux pour tous. Chaque projet d'aménagement devra étudier l'implantation d'unités de transformation alimentaire de proximité en fonction des besoins de valorisation des invendus et des parcelles d'agriculture urbaine locale.

Indicateur

Nombre de cuisines partagées sur le territoire

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Economie circulaire

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DEVE, DDCT, DSOL

Partenaires

Entreprises, associations

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****326****Développer l'agriculture urbaine en maillant le territoire, via la mobilisation du foncier et des Parisculteurs****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La Ville préservera et développera les lieux de l'agriculture urbaine en maillant le territoire parisien via la mobilisation de foncier (en pleine terre ainsi qu'en toiture et à l'intérieur des espaces bâtis, sur le patrimoine de la Ville et de partenaires) et l'accompagnement technique et économique des porteurs de projets d'agriculture urbaine.

La Ville s'appuiera notamment sur le programme Parisculteurs, qui en 5 saisons a su mobiliser 120 sites dont 75 déjà installés, représentant 34 hectares de terrain gérés. D'ici 2030, 100% des sites Parisculteurs en pleine terre seront en agroécologie.

Indicateur

Nombre de projets et surface d'agriculture urbaine

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Biodiversité

Secteur émissif

Alimentation

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DEVE

Partenaires

Entreprises, associations

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

0,7 M€

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****327****Développer des "rues comestibles" dans les quartiers populaires****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

En parallèle du développement des potagers urbains sur les toits de Paris, le développement des rues comestibles dans les quartiers populaires permettra de faire profiter à tous de fruits et légumes locaux, tout en facilitant l'implication dans la vie associative locale et en embellissant le quartier.

Indicateur

Nombre de "rues comestibles"

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation Biodiversité

Secteur émissif

Alimentation

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DVD, DEVE, DSOL, DDCT

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****328****Valoriser la Ferme de Paris afin d'en faire le démonstrateur d'un modèle agroécologique sobre****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris fera de la Ferme de Paris, ferme pédagogique de 5 hectares, le démonstrateur d'un modèle agro écologique sobre et résilient face au changement climatique en valorisant cet équipement au-delà des 35 000 visites annuelles, des plus de 160 activités organisées chaque année et des formations à destination des porteurs de projet.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**Atténuation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution**Secteur émissif**

Alimentation

**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DEVE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****329****Systématiser un module sur la transition écologique dans les écoles de la Ville****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Dès le XIXème siècle la Ville de Paris s'est engagée dans la formation professionnelle de haut niveau en créant les 3 écoles d'arts appliqués. Depuis rejointes par les écoles spécialisées dans le génie urbain, les métiers de la nature, en matière d'architecture et dans le domaine de la physique, de la chimie et de la biologie, les écoles supérieures de la Ville de Paris constituent un levier prioritaire pour former les jeunes aux métiers de la transition écologique. La Ville s'attachera à systématiser un module sur la transition écologique dans leurs offres de formation, appliqué au domaine d'étude de ses établissements.

Indicateur

Part des établissements d'enseignement supérieur de la Ville disposant d'un module sur la transition écologique

Objectif

100%

Année cible**Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agents

Direction

DAE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****330****Accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur à développer du contenu pédagogique lié à la transition****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Accompagnement

Descriptif de l'action

La Ville poursuivra le travail engagé au sein de l'Académie du Climat avec les acteurs de l'enseignement supérieur parisien (universités, écoles, associations étudiantes, étudiants) pour plus d'enseignement de la transition écologique dans les formations initiales et continues. La Ville de Paris mobilisera l'écosystème de l'enseignement parisien et dialoguera avec les services de l'Etat pour que la transition écologique soit un critère de référence pour les activités des établissements d'enseignement supérieur en intégrant des modules de formation dédiés, en mobilisant le personnel et les étudiants autour de projets concrets et du partage d'expériences.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**Atténuation Contôle & prévention de la pollution
Adaptation Biodiversité
Ressource en eau Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Jeunes & étudiants

Direction

DAE, DTEC

Partenaires

Etat, Universités, Académie du Climat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****331****Pérenniser le partenariat de la Ville avec le GREC (Groupe régional d'experts sur le climat et la transition écologique) francilien****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Le partenariat de la Ville avec le Groupe régional d'experts sur le climat et la transition écologique (GREC) francilien permettra de traduire plus systématiquement les résultats des travaux de recherche du monde académique en connaissances actionnables dans les services de la Ville : les carnets de synthèse de connaissances thématiques co-élaborés par les services de la ville et les chercheurs du GREC en seront le principal outil. Ils porteront notamment sur quatre thématiques : les marges de manœuvre de la Ville de Paris pour la sobriété énergétique et matérielle, la gestion des matières organiques à la Ville, la participation des classes populaires à la transition, les effets des politiques publiques de transition écologique sur la santé.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DAE

Partenaires

Groupe Régional d'Expert sur le Climat et la transition écologique francilien (GREC)

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

0,3 M€

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****332****Développer les travaux de recherche sur le climat coportés par des universités et la Ville dans le cadre de "Paris recherche"****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

La Ville poursuivra son ambition d'être un lieu de recherche et d'expérimentation au service de la transition écologique, à travers son label "Paris Recherche" qui regroupe plusieurs dispositifs de financement et de soutien à la recherche (doctorants en contrat CIFRE, Conseil Scientifique de la Ville de Paris, Institut d'Études Avancées de Paris, Bourses de recherche, événements, ...). Un nouveau dispositif « Terrains de recherche », viendra s'y ajouter, offrant la possibilité aux étudiants de niveau Master de travailler en lien avec la Ville sur des territoires définis. Ces actions visent à enrichir les politiques publiques que développe la collectivité autour de la transition écologique et sociale.

La démarche Paris Recherche vise à fluidifier les liens entre les directions de la Ville et les chercheurs pour inscrire au plus près de l'action municipale les recommandations scientifiques face à l'urgence climatique. Elle permet chaque année aux directions de la Ville de formuler des besoins en termes de recherche et d'expertise et bénéficier des résultats produits via ces dispositifs sur des thématiques, des terrains d'étude prioritaires à l'égard des enjeux climatiques. Paris soutiendra par exemple des programmes de recherche afin de mieux appréhender les conséquences du dérèglement climatique sur le patrimoine parisien, ainsi que les bonnes pratiques et les mesures innovantes pour prévenir ou atténuer ces menaces.

Indicateur

Nombre de projets de recherche sur le climat dans le cadre de "Paris recherche"

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Jeunes & étudiants

Direction

DAE, DTEC

Partenaires

Universtiés

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****333****Démultiplier le recours aux sciences participatives pour sensibiliser aux enjeux de la transition****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville poursuivra et démultipliera le recours aux sciences participatives pour créer du lien entre chercheurs, citoyens, agents de la Ville, enfants et jeunes, notamment via l'Académie du Climat dont la vocation est de permettre à tous ces acteurs d'échanger et de construire ensemble.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**Atténuation
prévention de la pollution Adaptation Biodiversité
Economie circulaire Ressource en eau Contrôle &**Secteur émissif****Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DASCO, DAE

Partenaires

Académie du Climat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****334****Promouvoir les métiers de l'éco-rénovation et de la transition écologique en réunissant tous les acteurs de la filière lors d'évènements (notamment Paris pour l'emploi)****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville mobilisera les acteurs de la formation et de l'enseignement pour promouvoir les métiers de l'éco-rénovation de la phase de conception à la phase de réalisation. Grâce au labo d'écoconstruction hébergé à l'Académie du Climat, les artisans, les entreprises du bâtiment, les constructeurs, les étudiants, les architectes, les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage disposent d'un lieu démonstrateur, d'information et de formation privilégié. Il présente également une matériauthèque de matériaux biosourcés et géosourcés, ainsi que des fiches techniques réalisées par « Construire Solidaire » pour connaître les caractéristiques détaillées des matériaux bas carbone.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation Economie circulaire

Secteur émissif

Résidentiel & tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DDCT

Partenaires

Académie du Climat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****335****Organiser des journées & forums de recrutement avec Quartiers Jeunes et l'Académie du Climat****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville mettra en valeur les métiers de la transition écologique dans le cadre de son grand salon annuel "Paris pour l'Emploi", qui propose chaque année plusieurs milliers d'offres d'emploi à des candidats avec ou sans expérience, diplômés ou non, en recherche d'un emploi, d'un apprentissage, d'une orientation ou d'une mobilité professionnelle. En parallèle de ce grand évènement, des journées spéciales seront organisées avec le concours du lieu Quartier jeune (QJ) et l'Académie du Climat sous forme de forums de recrutement permettant un fléchage précis vers les entreprises et structures recruteuses dans le domaine de la transition écologique. Plus généralement, la stratégie parisienne d'insertion par l'emploi travaillera à renforcer la visibilité de ces métiers d'avenir dans les évènements organisés dans le cadre du Plan parisien de l'insertion par l'emploi (PPIE) : forums, job datings, Rallyes Emploi...

Indicateur

Nombre de personnes sensibilisés aux métiers de la transition écologique au sein de l'AdC et QJ

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE, DTEC, DDCT

Partenaires

Académie du Climat

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****336****Mettre en place un chantier-école de la rénovation sur un bâtiment municipal****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Dans l'optique d'assurer la formation professionnelle et d'améliorer l'attractivité des métiers de l'éco-rénovation, la Ville de Paris mettra en place un chantier-école de la rénovation sur un bâtiment municipal. Ce chantier sera accessible aux agents de la Ville de Paris, aux artisans, aux entreprises, aux demandeurs d'emplois ou encore aux jeunes en formations ou aux adultes en reconversion. Il s'agira à la fois d'une école permettant d'apprendre les techniques et d'utiliser les matériaux de l'éco-rénovation mais également un démonstrateur de talents et de savoir-faire capable à la fois de stimuler l'envie de rénover et l'envie de participer à ce formidable défi. La Ville étudiera l'opportunité d'un concours de rénovation passive en vue de la réalisation du chantier-école de la rénovation. Elle poursuivra son engagement dans l'innovation en matière de rénovation pour proposer une écriture architecturale novatrice et singulière qui offrirait un nouveau cachet à l'environnement urbain, en particulier celui construit après-guerre.

Cette action est en lien avec la mesure 4.5 'Mettre en œuvre une charte chantier propre applicable à tous les chantiers de bâtiment dès 2024' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Adaptation Economie circulaire

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DCPA, DTEC, DAE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****337****Poursuivre le soutien financier aux structures de l'ESS pour doubler le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique et flécher les métiers de la transition écologique****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

La Ville apporte son soutien aux structures de l'ESS notamment par le biais de subventions, d'aides à l'accès à la formation mais aussi grâce à son schéma de la commande publique responsable. La Ville poursuivra ce soutien à ces structures qui portent un engagement social mais aussi environnemental en proposant des emplois dans les métiers émergents de la transition écologique

La Ville souhaite encourager les actions en faveur de l'accès à l'emploi des publics rencontrant des difficultés socio-professionnelles, notamment l'insertion par l'activité économique (IAE). Celle-ci s'adresse aux personnes rencontrant à la fois des difficultés sociales et professionnelles et permet par la mise en activité, par un accompagnement social et professionnel renforcé et par des formations adaptées afin d'obtenir des résultats positifs. La Ville de Paris s'est engagée à doubler le nombre de bénéficiaires de l'IAE à Paris, en les orientant prioritairement dans les métiers liés à la transition environnementale pour atteindre 10 000 bénéficiaires d'ici 2030. L'application des principes de sobriété des matières et des ressources aux modes de production – via la solution que représente l'économie circulaire – a un potentiel de création d'emplois locaux, solidaires (d'insertion) et non-délocalisables important : 3 000 emplois pourraient être créés dans le secteur de la mode circulaire d'ici à 2030 et 1 500 dans le domaine de la réparation et du reconditionnement des appareils électriques et électroniques, deux filières prioritaires de l'économie circulaire.

Indicateur

Montant de l'aide aux structure de l'insertion
Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'IAE

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation Adaptation Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Populations précaires

| Direction | DAE | Partenaires | Structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) |
|------------------------------------|------------|--------------------------|--|
| Financement Ville de Paris | ✓ | Financement Tiers | ✓ |
| Montant voté Ville de Paris | | | |

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****338****Poursuivre le programme "Paris Boost Emploi" et soutenir les structures pour la formation à l'emploi****Statut**

En cours

Type de mesure

Aide & incitation

Descriptif de l'action

Au travers de son programme « Paris boost emploi », la Ville soutient la recherche d'emploi pour les Parisiennes et les Parisiens. Il permet à chaque Parisienne et chaque Parisien en recherche d'emploi de bénéficier d'une formation professionnelle gratuite. Il propose à de nombreux jeunes une expérience professionnalisante au sein de la Ville et de ses satellites. L'ambition du programme est de doubler le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Il a permis l'expérimentation de trois nouveaux « territoires zéro chômeur de longue durée », portant leur nombre à quatre dans la capitale.

Grâce à des financements de la Ville, près de 3 500 Parisiennes et Parisiens sont formés chaque année aux métiers du numérique, de la refabrication, de l'économie circulaire, de la transition écologique...

La Ville poursuivra son soutien financier aux grandes structures avec lesquelles elle signe des conventions pluriannuelles d'objectifs : la Mission Locale de Paris, l'Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) et l'École de la 2ème Chance.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE

Partenaires

Mission Locale de Paris, l'Ensemble paris Emploi Compétences (EPEC), l'Ecole de la Seconde Chance

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****339****Valoriser les métiers de la transition écologique grâce aux point ParisEmploi****Statut**

En cours

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville s'appuiera également sur le dispositif des points « ParisEmploi » pour valoriser les métiers de la transition écologique. Ces lieux proposent un service d'accueil, d'information et d'orientation de premier niveau, à destination de toutes les Parisiennes et Parisiens en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation. Véritables portes d'entrée vers l'ensemble de l'offre d'accompagnement locale, les points « ParisEmploi » constituent donc un relais prioritaire pour engager de nouveaux métiers.

Indicateur

Nombres de Parisiens accompagnés vers les métiers de la transition écologique

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DAE

Partenaires**Financement Ville de Paris**

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****340****Définir un budget climat pour la période 2024-2030****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Afin d'objectiver la trajectoire d'investissement nécessaire à la réussite du Plan Climat, la Ville s'inspirera des travaux en cours du C40 sur l'instauration d'un budget climat sur le modèle de la ville d'Oslo. Cette démarche vise à identifier et suivre les investissements municipaux destinés à la mise en œuvre des actions inscrites au Plan Climat pour respecter la trajectoire de décarbonation qu'il soutient. Elle permettra également de répondre à l'engagement pris par la Ville dans le cadre du programme européen Net Zero Cities pour lequel la Ville doit mettre en place un Climate City Contract adossé à un plan d'investissement pour le climat.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DFA

Partenaires

I4CE, C40

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****341****Renforcer l'évaluation climat du budget en intégrant les différents enjeux de durabilité****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

L'évaluation de l'impact climatique du budget de la collectivité permet d'identifier les dépenses de fonctionnement et d'investissement ayant un impact significatif sur le climat. Cette démarche ambitieuse et vertueuse repose sur la méthodologie portée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), qui qualifie les montants associés à un impact favorable, défavorable, neutre ou indéfini sur l'émission des gaz à effet de serre (GES).

Conformément aux dispositions de la Loi de finance 2024 relatives au « Budget Vert » des collectivités, la Ville de Paris poursuivra et renforcera son exercice d'évaluation climat du budget. Dès 2026, le périmètre de l'évaluation sera élargi aux enjeux de biodiversité. D'ici 2028, l'évaluation portera sur les 6 axes de la taxonomie européenne : atténuation et adaptation au changement climatique, ressources en eau, économie circulaire, pollution de l'air et des sols, et biodiversité.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DFA

Partenaires

I4CE

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****342****Intégrer l'évaluation climat du budget au processus de construction budgétaire****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

L'évaluation de l'impact climatique du budget de la collectivité permet d'identifier les dépenses de fonctionnement et d'investissement ayant un impact significatif sur le climat. L'exercice est réalisé "ex-post", c'est à dire sur le budget l'année précédente en analysant les données du compte administratif. Pour renforcer l'exploitation des résultats et accompagner les décisions budgétaires, la Ville de Paris travaille à l'intégration de l'évaluation climat du budget dans le processus de construction budgétaire.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DTEC, DFA

Partenaires

I4CE

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****343****Recenser les actions engagées par les entreprises parisiennes signataires du dispositif Paris Action Climat Biodiversité****Statut**

En cours

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville de Paris a créé le dispositif Paris Action Climat en 2012 pour mobiliser les acteurs économiques autour des enjeux climatiques. En dix ans, il a été rejoint par 73 entreprises qui ont signé la charte partenariale, et plus de 500 participants ont travaillé dans le cadre de communautés thématiques. Les engagements et la mobilisation des membres de ce réseau ont contribué à la réduction d'un million de tonnes de CO₂e sur Paris. Paris Action Climat a évolué en 2022 pour passer d'une logique de reporting, avec des signataires qui faisaient état de leurs engagements, à une logique d'actions que les signataires doivent s'engager à développer sur le territoire parisien. Son champ d'intervention a été élargi pour y intégrer plus fortement les enjeux liés à la biodiversité sur le territoire parisien. L'évolution du nom du dispositif en "Paris Action Climat Biodiversité" en témoigne.

Ainsi, avec Paris Action Climat Biodiversité, les entreprises parisiennes signataires s'engagent à développer des actions alignées sur les objectifs du Plan climat (comme le développement de capacités de production d'énergies renouvelables en toiture, la mise en place de programmes de sortie du plastique à usage unique, la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leurs locaux ou la végétalisation de leurs façades, etc). La Ville a développé un catalogue d'actions comprenant des initiatives inspirantes pouvant être déployées sur le territoire parisien à disposition des signataires. Ce dispositif permettra ainsi d'impulser de nouveaux projets, alignés sur les objectifs de la Ville, mis en œuvre par les acteurs économiques. L'ensemble des nouvelles actions seront recensées par le biais d'une carte interactive accessible au grand public. Les acteurs économiques non encore signataires pourront également candidater pour rejoindre le réseau via les deux appels à manifestation d'intérêt annuels.

Indicateur

Nombre d'actions recensées et cartographiées

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Contôle & Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂e/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DTEC, DEVE

Partenaires

Signataires de PACB

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****344****Financer des projets de transition écologique par le fonds de dotation "Paris 2050"****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville de Paris a engagé l'étude d'un fonds de dotation « Paris 2050 ». Le champ d'actions de ce fonds couvrira l'ensemble des politiques publiques portées par la municipalité au service d'une ville en transition. En effet, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Ville de Paris a engagé de solides partenariats qu'il apparaît utile de pérenniser, tout en amplifiant les actions menées dans le cadre de l'héritage des Jeux. Ce dispositif permettra de soutenir une diversité de projets, la mixité des financements et la souplesse de fonctionnement. Ce fonds sera dédié en premier lieu au financement de projets innovants poursuivant un intérêt général en particulier pour la transition écologique et dans les domaines sportifs, culturel, social, éducatif, patrimonial et philanthropique. Ces projets pourront aussi bien être mis en œuvre par les services de la Ville de Paris que par tout organisme non lucratif du territoire parisien pour des actions soutenues par la Ville de Paris.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DFA

Partenaires

Fonds pour Paris

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****345****Recourir à des obligations vertes annuellement en intégrant les nouvelles dispositions du plan climat dans leur référentiel****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

Depuis 2015, la Ville de Paris recourt aux obligations vertes, sociales et durables pour contribuer au financement des projets de développement local qu'elle porte. Pour mesurer l'impact des opérations financées et apporter une grande transparence aux investisseurs nationaux et internationaux sur l'utilisation de ces financements, elle met en œuvre un outil d'évaluation dit "ESG" (environnementaux, sociaux et de gouvernance) s'appuyant sur les standards reconnus en la matière, en particulier la taxonomie européenne. La Ville poursuivra son engagement de recourir chaque année à des "obligations vertes" et mettra à jour son référentiel pour intégrer les nouvelles orientations et mesures inscrites au Plan Climat 2024-2030.

Indicateur

Montants empruntés via obligations vertes

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DFA, DTEC

Partenaires

Partenaires financiers

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****346****Mobiliser les satellites de la Ville dans la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Dans la cadre de son action, la Ville de Paris peut s'appuyer sur différents opérateurs pour gérer ou valoriser une partie de son patrimoine et/ou réaliser des missions diverses. Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et Sociétés Publiques Locales (SPL) créées à l'initiative de la Ville constituent des relais d'action de la collectivité dans les secteurs du logement et de l'immobilier (bailleurs sociaux, lutte contre l'habitat indigne...), de l'aménagement, de la mobilité et de la logistique et des services (pompes funèbres, réseaux d'énergie, culture, loisirs et tourisme...). A l'instar des services municipaux, ces opérateurs de la Ville doivent concourir de manière renforcée à l'atteinte des objectifs climatiques parisiens. Ils devront adopter leurs propres stratégies, en déclinant le Plan climat parisien à leur échelle et en s'engageant à participer aux dispositifs de la Ville de Paris en la matière.

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DFA, DTEC

Partenaires

Satellites de la Ville

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****347****Renforcer la prise en compte des enjeux climat dans la commande publique****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

Avec 1,6 milliard d'euros annuels de marchés publics et un chiffre d'affaires cumulé de plus de 1,4 milliard d'euros annuels pour les contrats de concession, la commande publique parisienne représente un levier considérable pour la transition écologique et solidaire du territoire. À titre d'exemple, plus de 70% des marchés conclus par la collectivité parisienne contiennent une disposition environnementale. L'alimentation durable se développe dans les 30 millions de repas par an servis par l'administration parisienne, avec un taux de 100% dans les crèches. Le diesel est interdit dans les marchés depuis le 1er janvier 2020, ainsi que l'usage du plastique à usage unique. L'électricité utilisée par la Ville de Paris est 100% d'origine renouvelable. L'administration réduit sa consommation de fournitures et adopte des mesures contre le gaspillage, notamment alimentaire.

Dans le cadre de son deuxième schéma parisien de la commande publique responsable qui couvre la période 2022-2026, la Ville a souhaité renforcer le rôle de sa commande publique dans la réalisation des objectifs du Plan climat. Cette logique sera poursuivie et renforcée dans le prochain schéma de la commande publique.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DFA, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****348****Étudier l'opportunité d'Introduire des critères carbone dans les marchés publics****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

La Ville étudie la possibilité d'introduire des "critères carbone" dans ses marchés, elle travaille en ce sens dans le cadre du programme européen Decarb-Pro relatif à la mise en place d'une tarification carbone dans les marchés publics, notamment concernant les infrastructures, la construction et l'énergie. De plus, la Ville de Paris, dans le cadre de la poursuite des objectifs du schéma de la commande publique responsable adopté en décembre 2021 et qui prévoit que « 75% de contrats intégreront une disposition relevant de l'économie circulaire d'ici 2026 », porte une attention toute particulière à la réparabilité de ses équipements informatiques et numériques.

Indicateur

Nombre de marchés intégrant des dispositions relatives au contenu carbone

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DFA, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****349****Inscrire lors du renouvellements des contrats de Délégation de service public (DSP) des dispositions visant à garantir la prise en compte des exigences du Plan climat sur le patrimoine Ville****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville de Paris inscrira autant que possible des dispositions visant à garantir la prise en compte des exigences du Plan climat sur son patrimoine à l'occasion du renouvellement de ses contrats de délégations de service public, s'agissant notamment :

- du suivi annuel des consommations énergétiques
- d'objectif de performance carbone/énergie adossé à un programme de travaux permettant notamment pour le patrimoine concerné de respecter le décret Tertiaire ou a minima un gain énergétique de 30%

Indicateur

Nombre de contrats de DSP intégrant les dispositions du Plan Climat

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Tertiaire

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<non quantifiable>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Administration

Direction

DFA, DTEC

Partenaires

Concessionnaires

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE
ACTION****350****Mettre en place une éco-conditionnalité dans les appels à projets et les subventions de la Ville****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Réglementation

Descriptif de l'action

La Ville de Paris mettra progressivement en place, à partir 2025, une forme d'éco-conditionnalité de son système d'appels à projets et de subventions. Une doctrine sera élaborée en ce sens pour rendre concrets les objectifs climat de la Ville dans la vie associative et dans les dossiers de subvention, informer les associations sur les bonnes pratiques et fournir des boîtes à outils pratiques. Un bilan de la mise en œuvre de cette mesure fera l'objet d'une communication annuelle lors du vote du budget. Enfin, la Ville de Paris veillera à l'éga-conditionnalité des aides apportées en matière de transition écologique, afin que les structures financées mettent en place des actions pour atteindre l'égalité femmes-hommes.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NO_x à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DDCT, DAE, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****351****Suivre et accompagner la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La mobilisation des capitaux privés est essentielle à la réussite de la transition écologique portée par le Plan Climat. C'est pourquoi la Ville et la Métropole du Grand Paris ont créé la coopérative carbone, aux côtés d'une quarantaine de sociétaires. Cet opérateur a été structuré sous une forme coopérative (SCIC), associant largement à son capital des porteurs de projet, des collectivités, des sociétés financières, des experts en foresterie, agriculture, biodiversité et économie circulaire et des opérateurs de la Ville.

Véritable opérateur de financement des projets de transition écologique, la coopérative carbone s'appuie sur divers mécanismes dont les certificats d'économie d'énergie, une compensation carbone locale et responsable s'appuyant sur le label Bas Carbone.

Indicateur

Nombre de projets financés via la Coopérative Carbone

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif

(Hors bilan : UTCATF)

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Entreprises

Direction

DTEC

Partenaires

Coopérative Carbone, Métropole du Grand Paris

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, durable et bas carbone****FICHE ACTION****352****Financer des projets de transition écologique de la Ville via la finance carbone****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Investissement

Descriptif de l'action

La création d'un label local proposant une méthodologie relative aux projets de renaturation en ville, permettra d'outiller la coopérative carbone pour sélectionner des projets et favorisera l'accès des porteurs de projets parisiens aux financements dont ils ont besoin pour implanter leurs solutions et faire émerger des innovations pour répondre aux enjeux du Plan Climat.

Indicateur

Nombre de projets de la Ville financés par la finance carbone

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Contôle & prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif

(Hors bilan : UTCATF)

Impact qualité de l'air**Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<non quantifiable>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DEVE, DLH, DCPA, DU

Partenaires

Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, Société Forestière de la Caisse des Dépôts

Financement Ville de Paris**Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

L'assemblée citoyenne s'est impliquée dans l'élaboration du Plan climat, par le biais d'une contribution écrite. Les futures promotions de l'Assemblée citoyenne pourront poursuivre cet engagement, en se saisissant de tout sujet relevant du Plan climat, et en interrogeant tous les aspects de sa mise en œuvre. L'assemblée citoyenne pourra également alimenter le débat démocratique du conseil de Paris sur les enjeux climatiques, à l'image de ce qu'elle avait fait sur la rénovation des logements privés, en proposant un vœu sur l'implication des syndicats de copropriétés pour accélérer la rénovation thermique du bâti parisien. Le droit de suite donné à l'Assemblée permettra à ses membres d'observer et d'évaluer la mise en œuvre de tout ce qui a été voté.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DDCT, DTEC

Partenaires

Assemblée citoyenne

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville poursuivra dans la phase de mise en œuvre du Plan climat le dialogue engagé avec les instances citoyennes parisiennes, comme le Conseil des générations futures (CGF), dont les missions de prospective tournée vers l'action ont vocation à se renforcer. Ainsi, cette instance consultative, indépendante et paritaire, qui a pour but de représenter la société civile parisienne et de réfléchir de manière prospective sur des thèmes qui concernent Paris, sera associée au suivi du Plan Climat. Il se réunira régulièrement afin de suivre la mise en œuvre du Plan Climat, et de certains projets qui en découlent. Des missions complémentaires pourront être confiées aux membres, au moyen de saisines sur des sujets spécifiques.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution
Adaptation
Biodiversité
Ressource en eau
Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Conseil des Générations Futures

Direction

DDCT, DTEC

Partenaires

Conseil des Générations Futures

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****355****Organiser des rencontres annuelles avec
les associations de solidarité,
environnement, quartiers populaires
autour du plan climat****Statut**

Nouvelle

Type de mesureSensibilisation &
formation**Descriptif de l'action**

La Ville de Paris organisera, en lien avec l'Académie du Climat, des rencontres thématiques avec les associations engagées en faveur de la transition écologique, de la solidarité, et/ou impliquées dans les quartiers populaires. Ces rencontres annuelles permettront d'aborder différents sujets et mesures du Plan climat sous le prisme de la justice sociale.

Indicateur

Nombre de rencontres

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet**Informations opérationnelles****Public cible**

Associations

DirectionDDCT, DTEC, DASCO,
DSOL, DSP**Partenaires**

Associations

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Statut Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Afin de communiquer de manière claire et transparente sur la transition écologique du territoire et les politiques qu'elle porte en la matière, la Ville de Paris publiera sur son site internet un « tableau de bord de la transition écologique ». Il permettra aux habitantes et aux habitants de suivre « en temps réel », les progrès réalisés par la Ville sur des indicateurs issus de domaines variés de l'action municipale. En complément, la Ville de Paris produira un rapport de développement durable annuel intitulé « Paris Demain », qui présentera des analyses sur l'évolution de ces indicateurs.

Par ailleurs, la Ville continuera à rendre ses données accessibles en publiant régulièrement des jeux de données sur sa plateforme de données en accès libre. Données concernant les principaux aspects du Plan climat (réduction des émissions, adaptation, énergie et qualité de l'air). Elles contribueront à enrichir les réflexions, études et analyses sur les impacts de la transition écologique.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution
Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DSIN, DICOM

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Les actions du Plan Climat sont détaillées dans des fiches présentes en annexe. Ces fiches présentent le contexte, les objectifs, les moyens et les partenariats nécessaires à leur mise en œuvre. Elles précisent le cas échéant les indicateurs de suivi des actions.

La Ville de Paris présentera un rapport d'avancement après trois ans de mise en œuvre du Plan climat. Ce « Bilan à mi-parcours » permettra de présenter l'avancement du programme et le respect de la trajectoire carbone et des différents objectifs stratégiques fixés dans le Plan climat.

La Ville de Paris s'assurera que ses dépenses de fonctionnement et d'investissement sont cohérents avec les objectifs du Plan climat. Elle réalisera pour cela une évaluation climat du budget, qui mesure l'impact des dépenses de la Ville de Paris sur les émissions de gaz à effet de serre. Elle mettra en place par ailleurs un « budget climat », correspondant au programme d'investissement du Plan Climat. Afin de mieux informer les élus et ses administrés, la Ville présentera un document spécifique en marge du processus d'adoption budgétaire appelé « Bleu Climat ». Ce document sera annexé au budget primitif.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DFA

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Organiser des concertations, mise en place de conférences citoyennes, poursuite des exercices de votation

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

L'agenda participatif porté par la Ville de Paris sera aussi l'occasion de mettre au cœur du débat démocratique les grandes questions à trancher, dont certaines concernent le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, pour accélérer la trajectoire de neutralité carbone de Paris, en mobilisant différents outils, en fonction des thématiques abordées et de leurs enjeux : organisation de concertations, mise en place de conférences citoyennes, poursuite des exercices de votation (à l'image de celle sur les trottinettes en libre-service organisée en avril 2023 et celle sur les SUV en février 2024), etc. Ces rendez-vous démocratiques seront accompagnés par la réalisation de supports d'informations accessibles sur les grands enjeux du débat, la mise en place d'espaces de discussion, de dialogues, de confrontations d'idées.

Indicateur

Nombre d'évènements de mobilisation

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DDCT, DTEC, DICOM

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Renforcée

Type de mesure

Sensibilisation &
formation

Descriptif de l'action

L'Académie du Climat est aussi un espace d'expérimentation et de démonstration des solutions et des moyens d'action qui fait écho à la politique poursuivie par la Ville de Paris depuis une dizaine d'années pour construire une ville solidaire et neutre en carbone d'ici 2050. Ce rôle de démonstrateur de solution d'atténuation et d'adaptation d'un bâtiment patrimonial sera renforcé dans les années à venir afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan climat (création d'une placette oasis, végétalisation des toitures du 3e étage et des façades, ombrière végétale, isolation écologique, installation de dispositifs d'ENR pour une autonomie énergétique du bâtiment, récupération des eaux de pluie, etc.)

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité
de l'air

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à
2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à
2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DASCO, DTEC, DCPA,
DAE

Partenaires

Académie du Climat

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

20 M€

FICHE
ACTION

360

Développer un programme d'actions de sensibilisation de l'Académie du Climat (public scolaire, associatif, économique, grand public et élus avec priorité Réseau d'Education Prioritaire et quartiers populaires)

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Dans le but de renforcer la formation et l'accompagnement des citoyennes et des citoyens, l'Académie du Climat s'engage à multiplier ses actions de sensibilisation, notamment au sein des écoles, collèges, lycées et universités, tout en augmentant son offre de sensibilisation à destination des associations, acteurs économiques, élus ainsi qu'au grand public. La priorité sera donnée aux établissements "réseau d'éducation prioritaire" ainsi qu'à ceux en quartiers politique de la ville afin de garantir l'accès de toutes et tous à ces actions.

Indicateur

Nombre de personnes sensibilisés par l'Académie du Climat

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DASCO, DTEC, DDCT, DAE

Partenaires

Académie du Climat

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Si l'apprentissage à l'extérieur est une pratique encore peu développée en France, elle pratiquée depuis plusieurs années dans d'autres pays (Suisse, Ecosse, Allemagne, Danemark, Suède...) et des expériences de plus en plus nombreuses se développent à Paris dans différents lieux : cours d'écoles, parcs, bois et même espaces urbains aux abords des établissements scolaires... elles concernent à fois les temps scolaires et les temps périscolaires. Faire classe dehors offrira aux petit-es Parisien-ne-s une opportunité importante de profiter des bienfaits de la nature et de l'extérieur, de s'approprier cette nature pour en prendre soin et les lancer dans une démarche d'écocitoyen-ne-s.

Ouverture de l'Ecole Dehors - Square des Deux Nèthes en janvier 2024. Cet espace d'initiation et de formation à l'apprentissage en extérieur est le fruit d'un partenariat entre la Ville et l'Académie de Paris. Il accueille gratuitement les classes de toutes les écoles parisiennes, pendant trois journées entières chaque semaine, les lundis, mardis et jeudis. Les centres de loisirs et équipes d'animation de la Ville pourront également profiter de ce lieu, les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Contôle & prévention de la pollution
Adaptation Biodiversité
Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DASCO, DEVE

Partenaires

Rectorat de l'Académie de Paris

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Fonctionnement : 44 000 €

Investissement : 39 000 €

Déployer un catalogue "actions climat" au sein de tous les établissements scolaires de la ville

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Les enfants sont en première ligne de l'action climatique au quotidien. Pour accompagner leur parcours scolaire et périscolaire, un catalogue des « actions climat » sera déployé au sein de tous les établissements scolaires de la Ville. Ce catalogue, mis à disposition dans chaque mairie d'arrondissement, proposera aux enseignants, éco-délégués et centres de loisirs plusieurs actions climat à réaliser avec les enfants telles que :

- Les parcours pédagogiques de l'Académie du climat complétés par la proposition de diverses formations à la transition écologique ;
- Du matériel pédagogique permettant des ateliers clé en main pour mettre en pratique des activités ludiques en classe ;
- Le référencement d'ateliers de sensibilisation ludiques ;
- Une liste des acteurs, partenaires et associations pouvant intervenir durant les temps scolaires.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Enfants

Direction

DACO, DTEC, DDCT

Partenaires

Rectorat de l'Académie de Paris, Académie du Climat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****363****Former le personnel de la Direction des
Affaires Scolaires de la Ville, les parents
& enfants et la communauté éducative
aux "Bons gestes face au risque chaleur"****Statut**

Nouvelle

Type de mesureSensibilisation &
formation**Descriptif de l'action**

La Ville de Paris organisera des ateliers ou des formations à destination des parents et des enfants, des personnels de la DASCO, ouverts à la communauté éducative, quant à l'apprentissage des bons gestes afin de réduire efficacement les risques liés à la chaleur.

Indicateur

Nombre de personnes formées

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Enfants

Direction

DASCO, DTEC

Partenaires

Rectorat de l'Académie de Paris

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Élaborer des programmes de formation et d'outils de communication climat à destination des associations et à l'appui du Conseil parisien des associations

Statut Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Plus de 80 000 associations sont actives sur le territoire parisien. Elles jouent un rôle essentiel pour la mise en œuvre du Plan Climat, en faisant remonter les besoins du territoire, en agissant à leur échelle avec leurs moyens et en permettant de renforcer l'intervention municipale. La Ville entend les accompagner au mieux dans leur transition écologique et énergétique, notamment en mobilisant le Conseil parisien des associations pour l'élaboration de programmes de formation, tests, et outils de communication.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Contrôle & Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Associations

Direction

DDCT, DTEC, DASCO, DICOM

Partenaires

Associations, Agence Parisienne du Climat

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

**FICHE
ACTION**

365

Étendre l'offre de formation à la transition écologique destinée aux agents de la Ville aux conseils de quartier et acteurs associatifs

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Avec l'appui de l'Académie du Climat et des expertes et des experts Ville, les enjeux écologiques seront étendus à toutes les formations initiales des nouveaux entrants dans leur cycle d'accueil et de formation.

Cette action est en lien avec la mesure 5.2 'Poursuivre les programmes de sensibilisation et de formation des agents' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Nombre de formations sur la transition écologique

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Associations

Direction

DDCT, DRH, DTEC

Partenaires

Associations, Académie du Climat

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****366****Intégrer les enjeux écologiques dans les cycles d'accueils et de formation des nouveaux entrants à la Ville****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville dispose depuis 2011 d'un réseau d'agents formés dans toutes les directions, qui contribue au développement de synergies entre directions, et à l'implication des agents sur les enjeux de la transition écologique. Depuis 2018, les 52 000 agents ont accès à des formations sur la transition écologique, qui ont été intégrées au socle commun du catalogue des formations de la Ville. Avec l'appui de l'Académie du Climat et des expertes et des experts Ville, les enjeux écologiques seront étendus à toutes les formations initiales des nouveaux entrants dans leur cycle d'accueil et de formation.

Cette action est en lien avec la mesure 5.2 'Poursuivre les programmes de sensibilisation et de formation des agents' du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Indicateur

Nombre agents entrants formés

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Agents

DirectionDRH, DTEC, DEVE,
DASCO**Partenaires**Associations, Académie du
Climat**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Développer des modules de formation climat spécifiques aux enjeux des directions

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Le socle de formations transition écologique de la Ville a pour objectif de sensibiliser les agentes et les agents aux enjeux du changement climatique, tout en constituant un vivier de formateurs internes afin d'aider à l'appropriation du Plan climat et sa déclinaison opérationnelle par métier, dans tous les champs de la politique publique parisienne. Dans cette optique, des modules ou des journées spécifiques seront également proposés pour s'adapter aux problématiques métiers des directions en construisant des journées dédiées, des espaces de partage de bonnes pratiques et en s'appuyant également sur ce vivier de formateurs internes.

Indicateur

Nombre de modules de formation spécifiques créés

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Agents

Direction

DTEC, DRH

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****368****Proposer à tous les élus municipaux une formation sur les enjeux climatiques et le Plan climat.****Statut**

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Parallèlement au socle de formations à la transition écologique proposé pour sensibiliser l'ensemble des agents, la Ville de Paris proposera à tous les élus municipaux une formation sur les enjeux climatiques et le Plan climat afin de transmettre aux décideur.euse.s l'ensemble des diagnostics, des enjeux techniques et des leviers de solution propres au territoire parisien.

Indicateur

Nombre d'élus formés

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Elus

Direction

DDCT, DTEC

Partenaires**Financement Ville de Paris****Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Statut

En cours

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Créé pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat, l'Agence Parisienne du Climat est le guichet unique auprès des parisiens sur la rénovation énergétique, et les questions énergie climat. L'Agence Parisienne du Climat poursuivra l'organisation d'événements, conférences et rencontres autour des mesures du Plan climat et plus généralement de la transition écologique à Paris ; de même, elle amplifiera ses actions de communication autour de la réduction de la consommation énergétique et de l'atteinte de la neutralité carbone du territoire, ainsi que des actions de la Ville et des dispositifs d'aides allant en ce sens.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DLH, DEVE, DVD, DU

Partenaires

Agence Parisienne du Climat

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****370****Organiser de grandes journées collectives climat permettant une mobilisation générale dans tout Paris.****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville poursuivra son soutien et appuiera ce foisonnement d'initiatives avec de grandes journées collectives climat permettant une mobilisation générale dans tout Paris. À l'image de la journée sans voitures, du festival du mieux-manger, ou encore de la nuit de la solidarité estivale, il s'agira d'incarner les différents enjeux de la transition écologique parisienne et de permettre à toutes et tous de prendre part à l'action.

Indicateur

Nombre de personnes sensibilisées lors des événements sur le climat

Objectif**Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**Atténuation Contôle & prévention de la pollution
Adaptation Biodiversité
Ressource en eau Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DTEC, DICOM, DDCT, DSOL, DVD, DEVE

Partenaires

Associations, Agence Parisienne du Climat, Académie du Climat

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****371****Développer un parcours climat dans le
programme Volontaires de Paris****Statut**

Renforcée

Type de mesureSensibilisation &
formation**Descriptif de l'action**

Un parcours climat composé de différentes formations autour du Plan Climat et des plans connexes (biodiversité, zéro déchet, etc.) complètera cette offre : ces événements seront l'occasion de faire le lien entre chercheurs, citoyens, agents de la ville, étudiants... Le programme d'action sera composé en fonction des thèmes du Plan climat 2024-2030, avec des paliers d'engagement et une valorisation selon les missions accomplies. Le Parcours d'approfondissement sera composé d'une formation et de 2 à 3 missions concrètes. Ainsi, les Volontaires de Paris pourront par exemple être formés pendant une journée par un conseiller de l'Agence Parisienne du Climat à la maîtrise de l'énergie (écogestes, comprendre sa facture d'énergie...) et se voir remettre un kit pour pouvoir réaliser eux-mêmes des ateliers écogestes et participer activement à la diffusion des comportements sobres.

Indicateur

Nombre d'activités proposées

Objectif**Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet**Informations opérationnelles****Public cible**

Grand public

Direction

DDCT, DTEC

Partenaires

Volontaires de Paris

Financement Ville de Paris**Financement Tiers****Montant voté Ville de Paris**

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

Afin d'adapter ce mode d'engagement aux enfants, la Ville souhaite développer une communauté des Petits Volontaires de Paris afin de sensibiliser et mobiliser les enfants autour de ces mêmes enjeux.

Indicateur

Nombre de petits Volontaires

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Enfants

Direction

DDCT

Partenaires

Volontaires de Paris

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville s'appuiera sur la forte mobilisation des étudiants sur les enjeux climatiques pour leur proposer de s'engager dans des missions en lien avec la protection des enjeux écologiques.

Indicateur

Nombre d'étudiants ayant rejoint les Volontaires

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Jeunes & étudiants

Direction

DAE, DJS, DASCO, DTEC, DDCT

Partenaires

Volontaires de Paris

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Proposer des missions de services civiques et stages fléchés climat au sein de la collectivité

Statut Renforcée

Type de mesure Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville s'appuiera sur la forte mobilisation des étudiants sur les enjeux climatiques pour leur proposer des services civiques et des stages fléchés climat au sein de la collectivité, avec une valorisation de l'engagement reconnue pour les Volontaires.

Indicateur Nombre de stages et services civiques sur le climat

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Contôle & prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an <sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh <sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Jeunes & étudiants

Direction DRH, DAE, DTEC **Partenaires**

Financement Ville de Paris **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Proposer aux étudiants des formats de participation aux réflexions sur le Plan Climat et ses applications

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Sensibilisation & formation

Descriptif de l'action

La Ville proposera aux étudiants des formats de participation aux réflexions sur le Plan Climat et ses applications sur l'urbain par le prisme du climat à l'instar du travail engagé avec les étudiants sur Les Controverses Urbaines.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Jeunes & étudiants

Direction

DASCO, DJS, DAE, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Aide & incitation

Descriptif de l'action

Le soutien aux initiatives étudiantes se fera par la mise en place d'une « Bourse étudiante climat ». Sous forme d'appels à projet, la Ville apporte une aide financière aux projets étudiants dans les domaines de l'économie sociale et solidaire et dans l'environnement, via les dispositifs KIT ASSO et Start'In ESS.

Indicateur Nombre de bénéficiaires de la Bourse Climat

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an <sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh <sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Jeunes & étudiants

Direction DAE, DJS **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****377****Poursuivre le partenariat avec les collectivités de Seine Saint Denis pour la transformation du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq****Statut**

En cours

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville s'engage à la poursuite du partenariat avec les collectivités de Seine-Saint-Denis pour la transformation du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq permettra d'accélérer les politiques d'aménagement au service d'une végétalisation renforcée des berges et d'une décarbonation de leurs fonctions logistiques.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire**Secteur émissif****Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

SG, DEVE, DPE

Partenaires

Métropole du Grand Paris & homologues Etablissements Publics Territoriaux

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****378****Coopérer avec les territoires de Seine et
Marne pour ouvrir des espaces de
baignade en eaux vives****Statut**

En cours

Type de mesureCoordination &
partenariat**Descriptif de l'action**

La Ville poursuivra sa coopération avec les territoires limitrophes pour à l'amélioration de la qualité des eaux. Ceci passera par la mise en œuvre progressive d'espaces de baignade en eaux vives, en Seine et en Marne, en participant à ce que l'ensemble du périmètre métropolitain en soit bénéficiaire.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains
environnementaux**

Adaptation Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur
le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

SG, DPE, DJS, DTEC

PartenairesMétropole du Grand Paris &
homologues Etablissements
Publics Territoriaux**Financement Ville de Paris****Financement Tiers**

✓

Montant voté Ville de Paris

Renforcer les interconnexions des trames vertes et bleues avec les territoires limitrophes

Statut

En cours

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Paris approfondira son travail d'interconnexion des trames vertes et bleues, avec par exemple un projet qu'elle pilotera avec l'Établissement public territorial Est Ensemble, "le Grand Chemin", visant à aménager une promenade plantée réunissant les 19e et 20e arrondissement de Paris aux communes de l'EPT.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation Biodiversité Ressource en eau

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

SG, DEVE, DPE

Partenaires

Métropole du Grand Paris & homologues Etablissements Publics Territoriaux

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Coopérer avec les territoires limitrophes à la transformation des espaces bordant le boulevard périphérique

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville travaille à la transformation des espaces bordant le boulevard périphérique, notamment les franchissements, comme la Porte de Bagnole, la Porte de la Chapelle, avec l'enjeu de concilier et interfacer les développements des communes avec l'objectif de transformation du boulevard périphérique. Dans le cadre de son Plan Local de Mobilité, la Ville de Paris travaillera également en étroite relation avec les communes limitrophes et la Métropole du Grand Paris pour assurer la bonne continuité des infrastructures pédestres et cyclables.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Contrôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

SG, DVD, DEVE

Partenaires

Métropole du Grand Paris & homologues Etablissements Publics Territoriaux

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****381****Poursuivre la coopération technique avec la Métropole et la Région sur les réseaux de froid, la création de corridors biodiversité intercommunaux et le suivi des projets d'artificialisation des sols****Statut**

En cours

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Le Ville engage une coopération technique avec la Métropole et la Région sur les réseaux de froid, la création de corridors de biodiversité inter-communaux et le suivi des projets d'artificialisation des sols.

Indicateur**Objectif****Année
cible****Estimation des impacts****Gains****environnementaux**

Atténuation

Adaptation

Biodiversité

Ressource en eau

Secteur émissif**Impact qualité
de l'air****Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

SG, DVD, DEVE

Partenaires

Métropole du Grand Paris & Région Ile de France

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Statut

Renforcée

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Ville hôte de la COP 21, Paris a œuvré pour la conclusion de l'Accord de Paris en organisant le "Sommet des 1 000 maires" pour le climat en marge des négociations en décembre 2015 - les villes émettant 70% des gaz à effet de serre mais n'ayant pas de rôle attribué dans les négociation internationales, ce sommet avait pour but de coordonner leur plaidoyer pour entrer en négociation avec les Etats.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, Paris est restée à l'avant-garde de la diplomatie des villes sur le climat. Elle a été à l'initiative de la "Déclaration de Paris", puis de la COP des villes tenue à Abidjan en juillet 2022, qui vise à faire entendre la voix des villes et à inciter les Etats à réhausser leurs ambitions ; cette dernière se réunira à nouveau en 2025 pour les 10 ans de l'Accord de Paris, en amont de la COP30. Enfin, le vote du nouveau Plan Climat parisien 2024-2030 le jour de la clôture COP 28, le 13 décembre 2023, a notamment permis de visibiliser l'annonce de la contribution financière de la Ville au nouveau fonds onusien pertes & dommages.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Collectivités

Direction

DGRI, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

FICHE
ACTION

383

Plaider pour l'obtention d'un siège réservé aux villes dans les organes décisionnels des fonds de financement internationaux

Statut Nouvelle

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

Paris œuvre, en partenariat avec les associations de collectivités dont elle est membre, pour que celles-ci soient plus directement associées aux négociations climatiques. La Ville de Paris plaide ainsi pour l'obtention d'un siège réservé aux villes dans les organes décisionnels des fonds de financement internationaux, ainsi que pour la mise en place de mécanismes de garantie soutenant l'accès direct aux financements des projets « Climat-Biodiversité » des villes par les banques multilatérales et de développement.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Contôle & prévention de la pollution Adaptation Biodiversité Ressource en eau Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Administration

Direction DGRI, DTEC **Partenaires** ONG, collectivités

Financement Ville de Paris **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Soutenir le projet de création d'un fonds européen prêtant directement aux collectivités pour financer des projets de transition écologique

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

Au niveau européen, la Ville de Paris soutiendra le projet de création d'un fonds européen prêtant directement aux collectivités pour financer les projets en faveur de la transition écologique des territoires.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité
de l'air

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à
2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à
2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DGRI, DTEC

Partenaires

ONG, collectivités

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

✓

Montant voté Ville de Paris

Plaider pour l'augmentation des volumes de financements internationaux à direction des Villes

Statut Nouvelle

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

Paris plaidera en faveur de transferts financiers des producteurs historiques d'énergies fossiles vers le financement de l'adaptation et des dommages irréversibles causés par le changement climatique dans les villes, notamment du Sud.

| Indicateur | Objectif | Année cible |
|------------|----------|-------------|
|------------|----------|-------------|

Estimation des impacts

Gains environnementaux Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

| Secteur émissif | Impact qualité de l'air |
|--|---|
| Gain carbone à 2030 en tCO ₂ eq/an <sans objet> | Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet> |
| Gain énergie à 2030 en GWh <sans objet> | Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet> |

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Administration

Direction DGRI, DTEC Partenaires ONG, collectivités

Financement Ville de Paris Financement Tiers ✓

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure Investissement

Descriptif de l'action

A l'instar de la Wallonie et de l'Ecosse, la Ville de Paris contribuera au fonds "pertes et dommages" obtenu à la suite des négociations de la COP28 pour aider les pays touchés par le dérèglement climatique.

Indicateur Montant contribué au fonds

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

Gains environnementaux Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an <sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an* <sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh <sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an* <sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible Grand public

Direction DGRI, DTEC, DFA **Partenaires**

Financement Ville de Paris ✓ **Financement Tiers**

Montant voté Ville de Paris

Statut Nouvelle

Type de mesure

Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris plaidera pour que les villes puissent être des bénéficiaires directes des mécanismes liés aux pertes et dommages en cas de catastrophe climatique, et pour le financement des adaptations nécessaires en termes d'infrastructures.

Indicateur

Objectif

Année
cible

Estimation des impacts

Gains
environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité
de l'air

Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à
2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à
2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à
2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Administration

Direction

DGRI, DTEC

Partenaires

ONG, collectivités

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Renforcée

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Paris est la première collectivité française contributrice de l'aide publique au développement. Les coopérations décentralisées engagées par la Ville de Paris seront poursuivies et renforcées sur leurs volets "climat/adaptation". La Ville, dans ses coopérations internationales, favorise l'adaptation notamment en développant la nature urbaine, en créant les conditions d'une diminution de la pollution atmosphérique ou en mobilisant le nécessaire pour faire face aux inondations

C'est la raison pour laquelle, Paris fait le choix de s'engager à ne développer que des coopérations pleinement compatibles avec l'accord de Paris. Être « 100 % Accord de Paris », cela implique d'avancer en cohérence avec les principes de développement bas-carbone, et résilient à long terme dans le pays où elle est mise en œuvre. Toutes nos interventions internationales devront à présent démontrer qu'elles présentent des co-bénéfices climat, à l'exception des sujets santé et culture sur lesquels le lien n'est pas toujours pertinent : Paris échange notamment avec Buenos aires sur les sujets d'urbanisme bioclimatique, avec Rio de Janeiro afin de les accompagner à limiter l'étalement urbain et revitaliser leurs zones de centre-ville, ou encore avec Yaounde en les accompagnant à végétaliser leurs espaces publics.

Indicateur

Part des coopérations intégrant un volet climat

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DGRI, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

AXE**Agir ensemble pour le Climat****FICHE
ACTION****389****Poursuivre l'action de coopération internationale pour la préservation des forêts****Statut**

Renforcée

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

La Ville poursuivra son action de coopération internationale pour la préservation des forêts et leur reconnaissance comme biens communs, action en écho aux politiques parisiennes en faveur de plantations nouvelles et de végétalisation de l'espace public

Indicateur**Objectif****Année cible****Estimation des impacts****Gains environnementaux**

Atténuation Biodiversité

Secteur émissif**Impact qualité de l'air****Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an**

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles**Public cible**

Grand public

Direction

DGRI, DTEC

Partenaires

ONG, collectivités

Financement Ville de Paris

✓

Financement Tiers**Montant voté Ville de Paris**

Statut

En cours

Type de mesure

Recherche & développement

Descriptif de l'action

Depuis le Plan Climat de 2018, la Ville de Paris soutient les travaux de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) afin de mieux comprendre comment les changements climatiques et environnementaux affecteront les tendances migratoires et d'urbanisation afin d'inclure ces considérations dans la planification urbaine et les politiques sectorielles clés. Le projet a permis d'améliorer la connaissance de la collectivité, en matière d'engagement d'autres collectivités à l'échelle internationale et de projections en matière de flux migratoire pour le territoire parisien. La Ville de Paris poursuivra les travaux relatifs aux mouvements de populations induits par le changement climatique pour une meilleure intégration du sujet des migrations climatiques dans ses politiques d'adaptation au changement climatique d'une part et pour mieux anticiper les futurs mouvements entrants, sortants et internes d'autre part. Cette seconde phase du projet s'articulera autour de 3 piliers :

1. La recherche et l'amélioration de la connaissance en matière de migration climatique ;
2. L'information et la sensibilisation du territoire par la culture ;
3. Le développement d'un programme d'échange international.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC

Partenaires

Organisation Internationale pour les Migrations

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Capitale des droits humains, Paris est également pionnière dans la reconnaissance du lien entre climat et droits humains. Ce lien est aujourd'hui une réalité : le 6ème rapport du GIEC, a dressé un portrait alarmant du recul des droits humains face aux conséquences du changement climatique. Alors que les défenseurs de l'environnement sont aujourd'hui les défenseurs des droits humains les plus menacés dans le monde, comme le démontrent année après année les rapports de l'ONG Global Witness, la Ville de Paris a reconnu dès 2011 la centralité de leur engagement en attribuant la Citoyenneté d'honneur à Raoni Metuktire pour son combat en faveur des droits des populations autochtones en Amazonie. Elle continuera activement d'accueillir et de protéger des défenseurs de l'environnement menacés dans leur pays.

Indicateur Nombre de personnes accueillies

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DGRI

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut Renforcée

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris est convaincue du lien indéfectible entre droits humains et droit de l'environnement. Signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité, première tentative de formaliser en droit français le concept d'écocide, elle suivra avec attention les initiatives engagées pour inscrire le crime d'écocide dans le droit international et remédier au défaut récurrent de sanctions en cas de violation grave des règles de protection de l'environnement. Elle continuera par ailleurs de s'investir dans les contentieux climatiques pour mettre les États et les multinationales face à leurs responsabilités dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation Adaptation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NO_x à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DAJ, DGRI

Partenaires

ONG, associations, collectivités

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Soutenir l'initiative en faveur d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles

Statut En cours

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

Par l'adoption d'un vœu au Conseil de Paris de décembre 2021, Paris soutient officiellement l'initiative en faveur d'un traité international de non-prolifération des énergies fossiles, aux côtés de nombreuses ONG, scientifiques et Villes à travers le monde.

Paris a rejoint en mars 2022 le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles et se tient aux côtés notamment de Los Angeles, Barcelone, Sydney, Toronto et Vancouver, d'environ 12 000 scientifiques et de plus de 600 organisations. Ce traité reconnaît la nécessité de coopérer à l'échelle internationale pour progressivement abandonner toute production de combustibles fossiles et trouver des solutions plus sûres et efficaces.

Indicateur

Objectif

Année cible

Estimation des impacts

Gains environnementaux

Atténuation

Secteur émissif

Impact qualité de l'air

Gain carbone à 2030 en tCO₂eq/an

<sans objet>

Gains NOx à 2030 en t/an*

<sans objet>

Gain énergie à 2030 en GWh

<sans objet>

Gains PM 2.5 à 2030 en t/an*

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DAJ, DGRI

Partenaires

OMS, Villes, Etats

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut En cours

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

Paris souhaite avoir une action volontariste en direction des grandes compagnies pétrolières (IOC) : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron Texaco, ConocoPhillips, Eni, REPSOL, TotalEnergies. Par cette action, Paris entend faire reconnaître leur responsabilité historique dans les désordres climatiques et les contraindre à leur imposer la mise en œuvre d'une stratégie compatible avec l'Accord de Paris. C'est dans cet esprit que Paris s'est engagée aux côtés d'ONG et d'autres collectivités françaises et internationales, dont la ville de New York, dans une action en justice contre TotalEnergies.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Entreprises

Direction

DTEC, DAJ, DGRI

Partenaires

Notre Affaire à tous,
associations, ONG, collectivités

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Plaider auprès de l'État pour ne plus accorder de nouvelles autorisations de forage pétroliers et gaziers sur son territoire

Statut Nouvelle

Type de mesure Plaidoyer

Descriptif de l'action

La Ville de Paris demande à l'État de ne plus accorder de nouvelles autorisations de forage pétroliers et gaziers sur son territoire, et de revenir en particulier sur les autorisations accordées sur la concession pétrolière de Nonville, en Seine-et-Marne, située sur le périmètre de protection de captages stratégiques d'Eau de Paris.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation Biodiversité Contrôle & prévention de la pollution

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DAJ, DTEC

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

Statut

Nouvelle

Type de mesure

Coordination & partenariat

Descriptif de l'action

Dans le cadre de la territorialisation des politiques parisiennes renforcée depuis 2020, qui vise à faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale, les 17 arrondissements ont été associés très étroitement à l'élaboration du Plan Climat. Par définition, agir pour le climat consiste à lier défis globaux et actions locales. Ainsi dans l'objectif de le décliner en fonction des caractéristiques locales et enjeux spécifiques, chaque arrondissement dispose d'un volet local à échéance 2024-2030, élaboré à partir de ses thématiques prioritaires d'intervention.

Plus de 300 mesures ont été définies en réponse aux enjeux locaux et en s'appuyant sur les nombreuses contributions des habitantes et des habitants et acteurs locaux, issues des plus de 140 évènements organisés pendant la concertation fin 2022.

Pour la première fois, le Plan Climat de Paris est accompagné d'un Livret présentant les 17 volets Climat des arrondissements.

Indicateur

Objectif

**Année
cible**

Estimation des impacts

**Gains
environnementaux**

Atténuation Adaptation Biodiversité Ressource en eau
Contôle & prévention de la pollution Economie circulaire

Secteur émissif

**Impact qualité
de l'air**

**Gain carbone à 2030
en tCO₂eq/an**

<sans objet>

**Gains NOx à
2030 en t/an***

<sans objet>

**Gain énergie à
2030 en GWh**

<sans objet>

**Gains PM 2.5 à
2030 en t/an***

<sans objet>

*Gains cumulés de l'ensemble des actions sur le sujet

Informations opérationnelles

Public cible

Grand public

Direction

DTEC, DDCT

Partenaires

Financement Ville de Paris

Financement Tiers

Montant voté Ville de Paris

